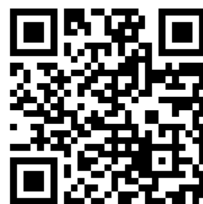
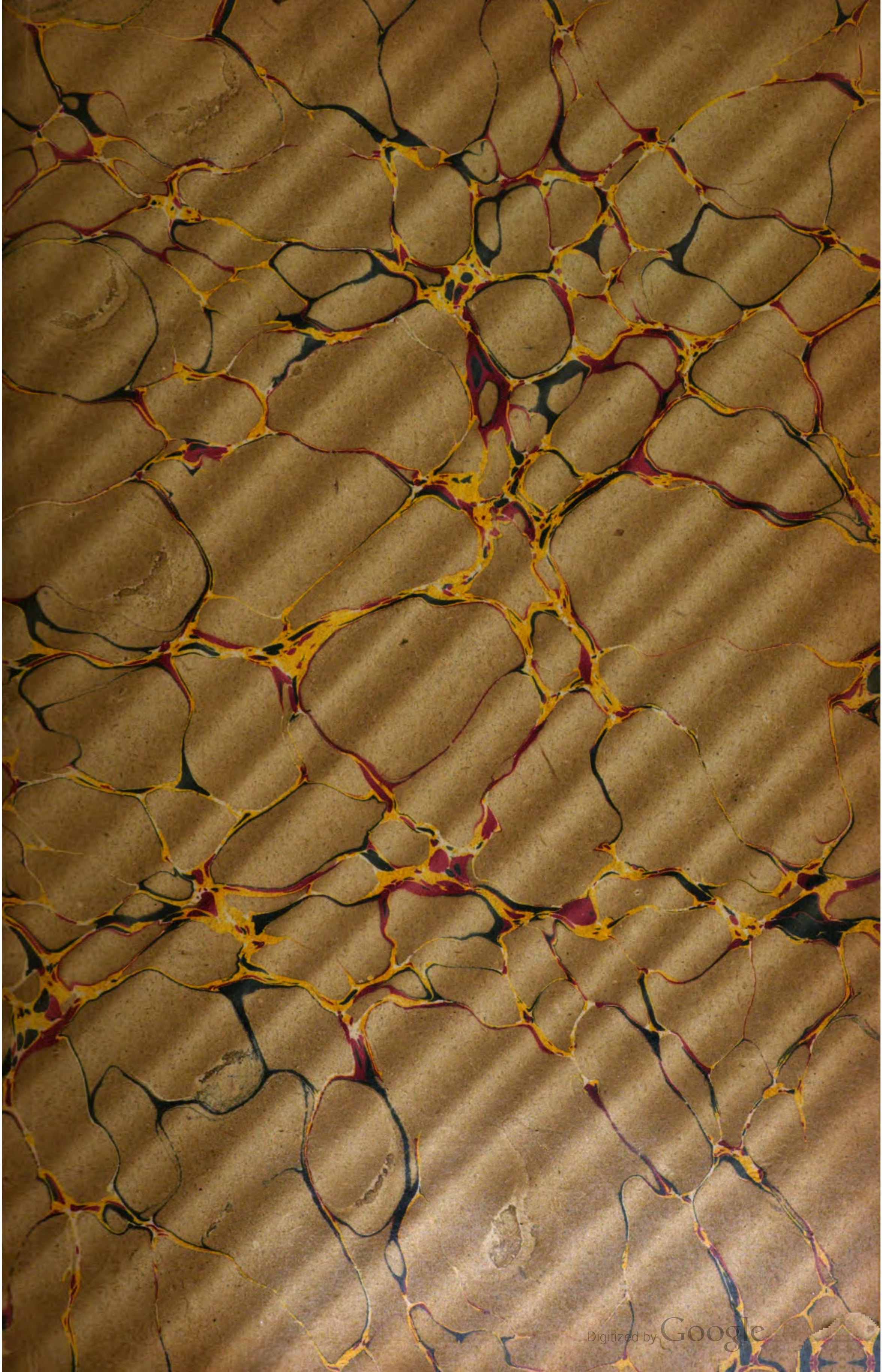





VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er novembre 1899, 68 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte, par erreur, la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er novembre 1899, trente-sept volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1896. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième et le trente-septième n'en n'ont pas.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

TOME TRENTE-HUITIÈME

4e Série des Travaux de la Société. - 69e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE GEORGES MICHAU ET Cie
Passage du Loiret

1900

LES BARBARESQUES

D'ALGER

DEMANDENT UN ROI FRANÇAIS

(1572-1573)

Séance du 20 *octobre* 1899

En 1570, la République de Venise sérieusement menacée par les flottes ottomanes, dont le pavillon triomphant était la terreur de tout le littoral méditerranéen, imagina de ressusciter pour la circonstance, et par l'intermédiaire du pape Pie V, la ligue catholique que Léon X n'avait fait qu'ébaucher, au commencement du XVIe siècle. Des efforts du Pontife sortit une puissante coalition composée de l'Espagne, des États pontificaux, de l'ordre de Malte et de Venise. Le 7 octobre 1571, la flotte alliée remportait la mémorable victoire de Lépante.

Si l'on se reporte aux maux et aux outrages que la chrétienté avait alors à supporter des Turcs et de leurs auxiliaires, les pirates Barbaresques, on comprendra l'immense cri de joie et de délivrance qui salua, de toutes parts, cette journée glorieuse. Pie V, en apprenant que Don Juan d'Autriche, Généralissime des forces alliées, venait de presque anéantir, d'un seul coup, la formidable marine Ottomane, laissa échapper cette exclamation empruntée aux saintes Écritures : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Johannes.* Dans cette sanglante bataille où la flotte chrétienne, qui ne comptait que 212 bâtiments, défit

si complètement la flotte ottomane forte de 264 voiles, Ali el Euldj el Fortas, pacha d'Alger (1), fut le seul des lieute-

(1) Ali el Euldj (le Renégat) el Fortas (le Teigneux), surnommé aussi en turc el Kilidj (sous-entendu ed doula) l'épée de l'Empire, était d'origine italienne. Il fut Pacha d'Alger de 1568 à 1572. C'est lui qui, plus de trois siècles avant M. de Lesseps, songea à entreprendre le percement de l'Isthme de Suez, l'œuvre la plus grandiose du XIX[e] siècle. Une lettre de M. de Lancosme, ambassadeur de France à Constantinople, datée de Pera, 25 juillet 1586, et adressée à Henri III, nous donne des détails très curieux à ce sujet.

« ... Oluchaly (Ali el Euldj) mesme m'a dit qu'il est qu'il s'en va en Alexandrie, avec XXV gallères, deux mahones et quelques gallions, pour un effect qui me semble impossible, ou pour le moins très difficile : qui est d'ouvrir un canal au Caire, tirant à une ville qui s'appelle Uez (Suez), sur la pointe du goulfe de la mer Rouge, y ayant distance par un désert sablonneux et sans eau doulce de cinq à six journées de chameau, par le quel ils veulent détourner le Nil et le faire navigable jusqu'à la mer Rouge, affin d'ouvrir le chemin à toutes gallères et vaisseaulx pour aller aux Indes orientales, sans chercher l'Océan Ils disent que sultan Soliman avait eu ce desseing, et toutes fois l'ayant commencé l'avait laissé Maintenant Oluchaly qui ne demande qu'à sortir et aller faire ses affaires, ayant trouvé ce subject sur quelques plainctes qui estaient venues de l'Arabie Heureuse et de la Mecque, que les vaisseaulx espagnols ou portugais qui sont aux Indes, estaient parus jusqu'après de la Mecque, et voullaient faire une forteresse sur le détroit d'Aden, qui serait de très grand préjudice à ce Seigneur (le Sultan) et à sa réputation, sur cette occasion, ils lui ont proposé ce moïen et tient en ce qu'ils lui ont persuadé tellement qu'il leur a accordé le revenu de l'Espargne d'Egypte qui sont six cens mille ducats par an. Ils font états d'y employer cens mille hommes au travail, quarante mille asnes et douze mille chameaux pour porter l'eau doulce. Ce beau desseing leur a tellement enflé leur vanité accoutumée et attisé leur ambition et avarice, qu'il leur semble qu'ils ont desja les trésors et les pierreries de l'Inde, et qu'ils ont mis dans un retz le Persian. Ils ne mettent en aucun compte l'Espagnol, car ils disent qu'il n'y a que quatre mille hommes. A la vérité, si leur désir et espérance réussissait à faire ce canal, y mectant deux cens gallères armées qu'ils disent, ayant l'Arabie comme ilz ont et y tournant la teste sans être empeschés d'ailleurs, ils fermeront la porte à Lisbonne et l'Espagne de ce costé, et seront pour agrandir et enrichir grandement cet Empire. Six mois feront en avoir ou paroistre

nants du Grand-Seigneur qui se tira, avec honneur, de ce désastre.

La marche inégale des bâtiments chrétiens les avait séparés les uns des autres et rompu l'ordre de bataille. Ali el Euldj, apercevant quinze galères espagnoles, vénitiennes et maltaises groupées sur la droite, à une assez grande distance, se porta sur elles avec toutes ses forces. Dix galères, au nombre desquelles se trouvait la capitane de Malte, tombèrent au pouvoir du Pacha d'Alger qui, de sa propre main, trancha la tête du commandant de Messine. Mais Don Juan, victorieux à l'aile gauche, accourut, et Ali se trouva bientôt menacé lui-même d'être enveloppé par des forces supérieures. Contraint d'abandonner la capitane de Malte, il emporta du moins le grand étendard de la Religion et, voyant la flotte turque en pleine déroute, il déploya toutes ses voiles et passa au travers des chrétiens avec cinquante galères, les seules qui échappèrent au désastre de cette sanglante journée.

Ali el Euldj regagna heureusement Constantinople après avoir ramassé dans les divers ports de l'archipel tous les bâtiments ottomans qui s'y trouvaient, de sorte qu'il put rentrer dans le Bosphore, à la tête de forces respectables,

quelque chose de ce desseing. » Documents inédits sur l'histoire de France. Imprimerie Nationale, *Négociations dans le Levant*, III, 251.

On ne saurait trop admirer la haute pensée du pirate Barbaresque et la perspicacité politique avec laquelle il savait prévoir le rôle important réservé à la mer Rouge par l'ouverture du canal de Suez. Napoléon III en avait eu quelque idée, et la mission du commandant Russel, en 1860, dans la mer Rouge et en Abyssinie, avait clairement démontré combien il importait de s'assurer des positions stratégiques et commerciales sur cette grande route de l'Extrême-Orient. Malheureusement, la diplomatie impériale négligea les renseignements aussi sages que clairvoyants du commandant Russel, et la troisième République, non moins négligente des intérêts nationaux, permit à l'Angleterre de planter son pavillon sur des points importants, tels que Zullah, Disséh, au mépris de nos droits acquis et irréfutables.

qui dissimulèrent aux yeux des habitants de la capitale la réelle étendue des pertes subies par les armes ottomanes. En récompense du courage, de l'habileté et du zèle de son lieutenant, le Grand-Seigneur éleva le Pacha d'Alger à la dignité de Capitan Pacha, c'est-à-dire le généralissime de toutes les flottes turques, et décréta qu'à l'avenir son surnom d'*Euldj* serait changé en celui de *Kilidj el doula*, le glaive de l'Empire.

Au commencement de l'année 1572, Ali el Euldj avait été remplacé, comme Pacha d'Alger, par Arab-Ahmed, gardien des esclaves du Grand-Seigneur. Le premier soin du nouveau chef de la régence d'Alger avait été de rendre ses devoirs à Monseigneur l'Évêque d'Acqs, ambassadeur du roi de France à Constantinople, qui écrivait le 23 mars 1572 à Charles IX :

« Sire, l'armée que le Grand-Seigneur fait mettre en mer cette année, sortira à la fin de mai prochain, au nombre de 200 vaisseaulx dont est général Euldj Ali, naguère vice-roi d'Alger, au lieu duquel a été constitué Arab-Amat (Arab-Ahmed), qui m'a envoyé visiter et offrir tous les plaisirs et tous offices qu'il pourra faire à vos subjets, et mêmement pour la délivrance de ceux qui se trouvent en Alger; suivant le commandement que je lui ai eu fait par le Bacha (Grand-Vizir), lequel sera aussi porté par écrit et bonne forme, par le Sr de la Valdesse... » (1).

Cet empressement marqué du Pacha d'Alger à rendre ses devoirs à l'ambassadeur de France à Constantinople, n'était que la conséquence des bonnes relations existant entre la France et la Sublime-Porte, depuis que François Ier, pendant sa longue lutte contre Charles-Quint, avait pris pour base de sa politique extérieure : l'abaissement de la maison d'Autriche avec le concours de la Turquie.

(1) *Négociations dans le Levant*, III, 251.

De 1525 à 1540, il y eut au moins six missions envoyées par François Ier à Soliman Ier (1), et toutes puissamment secondées — le fait mérite d'être signalé — par Barberousse, l'un des fondateurs de la Régence d'Alger, devenu capitaine-général (1525-1546) de toutes les forces ottomanes. En 1535, un traité d'amitié et de commerce avait été signé entre les deux souverains, et ce fut ce traité qui depuis servit de base à toutes les conventions postérieures de même nature.

François Ier fit acte de bonne et intelligente politique le jour où dans un intérêt national et, malgré la répulsion de ses contemporains pour les infidèles, il noua des relations amicales avec Constantinople. Charles-Quint, son rival, tirait une force immense de sa double domination en Allemagne et en Espagne, et ne visait pas moins qu'à se rendre maître de la France. Or, les attaques de la Turquie vinrent toujours à point pour l'arrêter dans l'accomplissement de ses desseins. C'est alors que François Ier, vivement blâmé par le fanatisme religieux de ses contemporains qui regardaient comme monstrueuse l'alliance du Roi très Chrétien avec le Turc, aurait dit : « Si les loups me viennent attaquer chez moi, il m'est bien permis d'appeler les chiens pour les chasser. » D'un autre côté, ses ennemis faisaient frapper à Rome une médaille représentant Soliman Ier faisant alliance avec le diable, et François Ier s'avançant pour s'y joindre, avec ces mots : *Ego tertius*.

Aujourd'hui, l'histoire impartiale, appréciant la politique extérieure de François Ier, doit en faire un titre d'honneur pour le Prince qui, en présence du salut et de l'existence même de son peuple, n'hésita pas à dédaigner certaines considérations d'un sentiment religieux peu éclairé.

(1) HAMMER. *Mémoire sur les premières relations diplomatiques entre la France et la Porte. Journal asiatique*, 55e année.

Arab-Ahmed, arrivant à Alger, en mars 1572, pour prendre possession de son pachalik, trouva le divan de la Régence et les janissaires de l'Odjak en proie aux plus vives appréhensions d'une visite de la flotte chrétienne victorieuse. Après les communications lentes et imparfaites de l'époque, on ne connaissait jamais que le gros des événements extérieurs, à de longs intervalles et avec toutes les altérations inhérentes aux informations tardives et incomplètes. Ainsi, par exemple, tout ce qu'on savait à Alger au commencement de 1572, c'est que la flotte turque avait été détruite à Lépante, et que l'*armada* catholique était à Messine, sous le commandement de Don Juan d'Autriche, dominant toute la côte septentrionale d'Afrique, et y jetant l'alarme depuis Tunis jusqu'à Gibraltar. De plus, parmi les projets prêtés au vainqueur de Lépante, celui d'une attaque contre Alger prenait surtout de la consistance. Donc la Régence, menacée à l'ouest et du côté de terre par les Espagnols établis à Oran, avait tout lieu de craindre, par mer, une attaque de la flotte chrétienne, précisément dans un moment où la marine turque était retenue dans l'archipel par la nécessité de fermer à l'ennemi les Dardanelles, pour défendre l'accès de Constantinople.

C'est dans cette situation critique que les Algériens, s'autorisant des bonnes et amicales relations existant entre la France et la Porte, tentèrent une démarche évidemment décidée sous la pression des circonstances extérieures et, peut-être aussi, motivée par la crainte d'un mouvement de la population indigène, toujours disposée à secouer le joug des Turcs. Le divan d'Alger adressa au roi de France une demande formelle à l'effet de passer sous sa domination. A la suite de cette démarche, une négociation très instante fut entamée par Charles IX, afin que la Sublime-Porte cédât cette possession qui aurait été érigée en royaume pour le Duc d'Anjou, frère du Roi.

Charles IX, jaloux des lauriers, contestables cependant, cueillis par son frère à Jarnac et à Moncontour — jaloux également des préférences très marquées de Catherine de Médicis qui tendait toujours à mettre en avant le jeune duc d'Anjou, afin de pouvoir, au besoin, l'opposer au roi, son frère — n'était pas fâché d'éloigner ce dernier de France. Il accueillit donc avec empressement la demande des Algériens, de même qu'un peu plus tard, il devait favoriser, avec non moins d'intérêt, les visées du duc d'Anjou à la couronne de Pologne que Catherine, à la suite de négociations préparées de longues mains, avait obtenue de la noblesse polonaise pour son fils de prédilection.

II

Il faut regretter de ne pas posséder l'acte authentique en vertu duquel les Algériens s'offraient d'eux-mêmes à la domination de la France, car il formerait aujourd'hui un titre séculaire et un précédent historique à l'union qui rattache et confond désormais les territoires de la France et de l'Algérie. Malheureusement, les trop rares documents indigènes recueillis à Alger sont absolument muets sur cette demande de la population Algérienne. Il est vrai que les chroniqueurs musulmans, dont les récits sont déjà si brefs et laconiques à propos des événements qui flattent le plus leur vanité nationale et leurs sentiments religieux, n'ont pas dû être fort empressés de transmettre à la postérité la mémoire d'une démarche d'ailleurs très peu orthodoxe au point de vue de l'Islamisme, et qu'une nécessité des plus pressantes a pu seule arracher à leurs ancêtres.

C'est au mois de mai 1572 que l'on rencontre, dans les documents européens, la première trace de la demande d'un roi français faite par les gens de la régence d'Alger : une

lettre de Charles IX, roi de France, datée du 11 mai 1572 et adressée à François de Noailles, évêque d'Acqs, notre ambassadeur à Constantinople, où il venait de succéder à M. Grantrie de Grandchamps, révoqué (1).

« M. d'Acqs, c'est pour vous advertir comme ayant ceulx d'Alger deslibéré d'envoyer par devers moy me prier les prendre et recevoir en protection, et les deffendre de toute oppression, mesmement des entreprises que les Espaignolz veulent faire sur eulx et leur pays, je me suis résolu, M. d'Acqs, y entendre, m'ayant semblé ne debvoir négliger ceste occasion, quand ce ne serait que pour empescher lesdicts Espaignolz s'en faire maistres, comme ilz feraient facilement, estans les villes et places despourvues de vivres et hors moyen d'en recouvrer à cause de la grande inimitié des janissaires et Maures, et très mal garnies de munitions de guerre pour se pouvoir deffendre de cet orage s'ilz ne sont assistez par moy, qui serais très marry en pareil cas de n'employer les moyens que Dieu m'a donnez, tant pour mon intérest particulier, qui y serait très grand si lesdictz Espaignolz en estaient maistres, que pour servir à l'amitié et bonne intelligence qui est entre le G. S. et moy. Au moyen de quoi, je suis résolu embrasser ceulx dudit Alger, et les recevoir en ma protection, estant asseuré que ce sera chose aussy agréable audit G. S. comme il m'en aura très grande obligation; et qu'en cette considération, il sera très aise que mon frère le duc d'Anjou que j'aime, ainsy que luy pourrez témoigner, en soit et demeure roy, en lui payant le tribut accoustumé et du quel il demeurera content. Ce que je vous prie moyenner et luy proposer dextrement et faire notter ce que je fais

(1) François de Noailles, Évêque d'Acqs, autant par sa valeur personnelle que par l'importance des événements auxquels il fut mêlé, est considéré comme l'un des hommes les plus remarquables de notre diplomatie du XVIe siècle.

pour luy en cet endroit, embrassant ceste occasion, en l'estat où sont aujourd'huy ses affaires, affin qu'il se condescende plus voluntiers à ce que je vous mande pour mondit frère. Et si mon entreprise réussit, ainsy que j'espère qu'elle fera, si ceulx duditpays continuent en ceste oppinion qu'ils m'ont mandée estant asseuré que ledit G. S. sera beaucoup plus aise que ledit pays soit entre les mains de mondit frère, luy en faisant telle reconnaissance, que s'il estait occupé par lesdicts Espaignolz, lesquelz sans difficulté s'en saisiront si je n'y mets la main. » (*Négociations dans le Levant*. Note III, 291).

L'évêque d'Acqs n'accueillit pas avec enthousiasme le projet de son maître. La négociation à entreprendre avec la Porte lui inspirait des craintes sérieuses pour sa sûreté personnelle. Il ne dissimule pas ses appréhensions dans sa réponse datée du 31 juillet 1572 (1).

(1) La Turquie qui, par sa constitution militaire de cette époque, était organisée pour la conquête se trouvait alors à l'apogée de sa puissance. Le Padischah de Constantinople s'intitulait : *Ombre de Dieu sur terre, frère du Soleil et de la Lune, grand distributeur de toutes les couronnes de l'Univers*, etc., etc., etc. Il affectait le plus insolent mépris pour les puissances chrétiennes. La Sublime-Porte n'avait aucun souci du droit des gens; au moindre incident désagréable au Sultan, un ambassadeur, même de pays ami, était malmené grossièrement, menacé, parfois brutalement enlevé et jeté dans les casemates du château des Sept-Tours. La tour où l'on emprisonnait ces malheureuses victimes de l'orgueil et du despotisme du Grand Seigneur, existe encore : ses murailles portent plusieurs inscriptions commémoratives de la captivité de certains diplomates, entre autres celles des envoyés vénitiens en 1600 et 1704.

Le château des Sept-Tours, de sanglante mémoire, servait de prison d'Etat. Les janissaires, au temps de leur toute-puissance, y renfermaient les sultans détrônés et les y retenaient prisonniers, s'ils ne les étranglaient. Sept sultans ont péri de cette façon. Le nombre des vizirs ou autres grands personnages de la Sublime-Porte dont les têtes ont été accrochées aux créneaux du château des Sept-Tours, est innombrable.

. . . .

Je ne voy pas qu'il y ayt de quoy rire avecques eulx et ne me puis persuader qu'ilz sceussent trouver ce desseing-là bon, puisqu'il est question de s'en emparer et de le tenir avant d'en avoir prins advis de celluy à qui le fonds appartient. Je m'asseure qu'ilz me répondront n'avoir accoustumé de mectre leurs estats en protection de leurs amyz, mais bien de la recevoir en la leur et que vous trouveriez bien estrange que ung Prince vostre voisin vous fist tenir ce langage d'une de voz frontières pour favoriser la rebellion de vos subjectz. Quant à l'entreprise qui est faicte de ce costé-là par le roy d'Espagne, et que vostre but ne tend qu'à l'en empescher, ilz me diront qu'ilz ont toujours conquiz et n'ont encore rien perdu ni peur de perdre et que s'ilz avaient besoing d'aide en ce païs-là le G. S. la vous eust demandée sans toutefois capituler ceste protection, saisie et tribut dont voz lettres font mention. Ils ont assez d'autres choses à dire et à faire beaucoup plus aigres que celles-là. Brief, Sire, je ne me sens pas assez hardy pour leur faire avaller cette tiriagne sans leur desguiser les ingrédients, dont il me faut doubter que je n'en souffre par dessus la mesure de mes forces et de ma patience. Car ilz ont faict prisonnier et ignominieusement traicté, comme ilz font encores, le bailli des Vénitiens, auxquelz contre leur foy, ils ont rompu la guerre et prins le royaume de Chipre. Que feront-ilz au ministre de celluy qui, contre tout droict d'amitié et contre les propos d'icelle, desquelz il les a faict de nouveau asseurer par Luy, prend leur païs de force et par l'intelligence des sujets rebelles? Je prie à Dieu vous donner toute prospérité et à moy la vertu de comporter les maulx que je me veoy naistre à ceste occasion. S'il eust pleu à V. M. m'advertir de cette entreprinse de bonne heure, j'eusse mis peine de faire que vous y eussiez esté recerché, sans monstrer que vous feissiez desseing de

vous en saisir et le forcer ; et cependant je me feusse tiré d'icy pour vous en porter de bon recordz. Mais à ceste heure que vous commancez par l'exécution, il est bien malaisé que je m'y sceusse conduire si dextrement que je n'y demeure encloué. Dieu me soit en aide par sa bonté ». (*Négociations dans le Levant*, III, 290).

Néanmoins, malgré ses craintes pour sa propre sûreté, le malheureux évêque diplomate entame la négociation ordonnée par Charles IX ; car, à la date des 8 et 14 août, il rend compte des premiers pourparlers engagés avec la Porte.

« Sire, j'ai fait entendre au Bassa ce que vous me commandiez par vostre dépesche du xi[e] de may. A quoy j'ay adjouté et diminué selon qu'il me semblait estre nécessaire pour vostre service ; mais surtout je me garday bien de Luy dire la résolution que vous aviez prise de vous emparer du royaume d'Alger, car je suis assuré qu'ausitost, il m'eust mis en estat que vous n'eussiez plus tiré service de Moy, encores ne le scauront-ils que trop. Bien Lui ai-je dit que Monseigneur vostre frère m'avait escript que s'il plaisait au G. S. luy donner ce royaume-là qu'il employerait plus volontiers et sa vie et ses forces pour empescher que le roy d'Espagne s'en emparast et lui payerait le tribut accoustumé ou tel autre dont il voudrait se contenter et n'oubliay là-dessus de mettre en avant un grand présent bien pesant au Bassa, avec une grosse pension tous les ans. Sur quoi, me fust répondu, pour le regard de cet article, que quand Monseigneur aurait employé une armée de laquelle je disois qu'il vous avait requis d'estre chef, à la conservation desdits pays, le G. S. feroit connaître quel prince il est qui fust tout ce que j'en peuz arracher ; et la dessus me dist ledit Bassa qu'il estoit besoin que je fisse un *arze* pour estre communiqué à Sa Hautesse, comme j'ai faict ; et crois qu'il le verra dans trois ou

quatre jours. Mais je pense bien, selon le langage que ledit Bassa me tenoit, qu'ils n'ont garde de mordre en ceste grappe, combien que de ce costé-là ne soit jamais venu par de ça un seul escu au trésor de ce Prince et que le Vice-Roy qui est ordinairement commis en la garde du pays, face entièrement son proffit de tout le revenu d'iceluy: qui me fait croire que ce n'est pas grand chose et que la domination des Maures et des déserts de Libye est aussi différente des belles et fertiles plaines de Flandres, comme les pays sont esloignez l'un de l'autre.

« Par ainsy, il est à craindre que ceux qui tournent les desseins de mondit Seigneur de ce costé-là, ne lui fassent prendre la paille pour le grain, veu la ligue que V. M. a conclue avec la royne d'Angleterre et la bonne intelligence qu'Elle a avec les princes d'Allemagne ainsy qu'il vous a pleu m'escrire. Aussitost que j'aurai entendu sur ce la résolution du G. S., je ne faudray de le vous faire savoir par homme exprès, s'il est besoin, dont je vous supplie croyre que je m'estimerois heureux d'en estre le porteur moymesme. » (*Négociations dans le Levant*, III, 293.)

D'un autre côté, considérant l'occupation d'Alger comme un fait devant se réaliser, M. d'Acqs adresse au duc d'Anjou les recommandations suivantes sur la manière dont le Prince devra gouverner la régence d'Alger, au point de vue des mœurs locales :

« J'ay veu ce qu'il a pleu au roy de m'escrire de l'unziesme de mai, pour ce qui vous touche, dont le succès ne sauroit estre plus heureux que je le vous souhaite. Surtout, je vous supplie très humblement vous garder de la perfidie des Maures et commander qu'il ne soit faict aucun desplaisirs aux Turcs ny en leurs mosquées et religion, ny en leurs personnes et biens, monstrant que tout ce qui se faict de vostre part ne tend qu'au bien et profit du G. S. protestant de Luy rendre son pays après que la

guerre qu'il a contre le roy d'Espaigne sera finie et qu'il vous aura rembourcé des frais de l'armée que vous aurez employée pour le garder de tomber entre les mains de son ennemy. Ce langage se doit tenir aux Turcs qui sont par de-là et même au Vice-Roy qui y est à présent, afin qu'il n'ayt occasion d'en faire de grandes exclamations par deça, qui toutes tomberaient sur moi. C'est celuy qu'il faudra plus gracieusement traicter, et néantmoins s'asseurer de Luy dextrement à toutes fins pour me retirer, si les choses passent en aigreur et force, là et icy, comme il est bien malaisé qu'autrement il se puisse faire : veu l'insolence de l'homme de guerre Français, lequel se rend insupportable, en pays de conqueste ». (*Négociations dans le Levant.* Note III, 292.)

Ces conseils étaient fort sages ; mais on voit que le négociateur, toujours inquiet pour sa sécurité personnelle, se préoccupait surtout de « faire avaller (aux Turcs) ceste tiriague en leur déguisant les ingrédients » de manière à se ménager, si possible, une porte de sortie, en cas de complications qu'il prévoit et qu'il redoute.

Le Grand Seigneur, en d'autres temps, aurait sans doute, aux premiers mots de l'ouverture faite par M. d'Acqs, chassé honteusement l'ambassadeur de sa présence, s'il ne l'avait fait emprisonner au château des Sept-Tours, indigné d'un projet qui blessait profondément et son orgueil et son fanatisme; mais, à ce moment, la Sublime-Porte avait besoin de la France qu'elle espérait décider à se déclarer ouvertement contre l'Espagne. Elle parut donc se prêter à la discussion d'un projet qu'elle était, au fond, bien décidée à repousser. La suite des négociations le prouve suffisamment.

Le 20 août 1572, M. d'Acqs va voir le Grand-Vizir pour obtenir une réponse à ses ouvertures.

« Le xx[e] de ce mois (août), je feus veoir le Bassa pour

scavoir la response de l'arzé que j'avais fait au G. S. sur vostre dépesche du unziesme, lequel me respondit que Sa Hautesse désirait estreindre et augmenter vostre commune amitié par tous les moyens qu'elle pourrait, et que je Luy recorderois qu'il se déclarast amy de vos amis et ennemy de vos ennemis. Et si vous voulez commencer la guerre du costé d'Espaigne, il vous ayderait l'année prochaine de deux cens galères, nonobstant la guerre qu'il a contre la ligue; et advenant qu'il fist la paix avec les Vénitiens, il vous en baillerait trois cens. Mais quant au royaume d'Alger, la response fust presque pareille à celle qu'il m'avait desja faite le premier du mois; adjoutant seulement que Son Altesse promettait à Monseigneur votre frère, en cas qu'il secourust le pays contre les Espagnols, qu'il luy en ferait telle récompense qu'il s'en contenterait; et que peut-estre serait-ce de meilleure chose que ceste-là. Sur quoy je luy répliquay que V. M. ni Monseigneur votre frère n'estiez Princes lesquels il fallust allescher d'incertaines espérances, et que je me garderais bien de vous mander ce langage, le priant de me faire de tout point accorder ou refuser ce que dessus, alléguant sur ce faict plusieurs nouvelles considérations. Pour conclusion, il me dit que si j'en voulais faire un nouveau arzé qu'il le ferait encore veoir audit G. S. et y ajouterait les meilleurs offices qu'il pourrait : ce qui a esté incontinent faict, et j'en attends la résolution, dont je ne puis mieux espérer que de coustume, quelque gros présent et pension que je luy aye sceu promettre. » (*Négociations dans le Levant*, III, 297.)

Autre audience le 20 août et autres batteries diplomatiques (Lettre des 4 et 6 septembre 1572).

« Sire, voyant la longueur dont on usait à me respondre sur les arzés que j'avais fait au G. S., je fus voir le Bassa, le XXVIIIe du mois passé, qui me dit que Sa Hautesse les avait veuz et qu'il l'avait du commançement trouvée bien

disposée à gratifier Monseigneur vostre frère du royaume d'Alger; mais ayant communiqué de ce faict avec ses Muftiz et Docteurs de son empire, comme est accoustumé en semblable cas, il s'estait trouvé qu'y ayant leur religion de longtemps esté plantée et exercitée dans les mosquées, et la justice Turquesque administrée par ses magistrats et officiers, il ne le pouvait éclipser de sa domination non plus que Constantinople : toutesfois qu'il lui gardait mieux que cela. Et cependant pour l'asseurance de sa bonne volonté, il promettait dès à présent vous délaisser toutes les conquêtes qui se pourront faire avec son armée de mer, tant en Espagne qu'en Italie. » (*Négociations dans le Levant*, III, 298.)

C'était un refus clair et net de donner suite aux négociations relatives à l'affaire d'Alger. Il était désormais manifeste que la Porte n'avait jamais eu un seul instant l'intention de laisser un prince français se créer un royaume sur la côte d'Afrique.

Sur ces entrefaites, la mort de Sigismond-Auguste avait ouvert les compétitions au trône de Pologne, et M. d'Acqs, voyant dans cet événement un moyen de sortir de l'affaire d'Alger qu'il redoutait toujours lui devenir fatale (1), s'était

(1) Le brutal traitement subi par l'ambassadeur de Pologne dans une conférence avec le Grand-Vizir n'était pas de nature à rassurer, en effet, l'ambassadeur de France : « Il (l'ambassadeur de Pologne)— écrit M. d'Acqs le 4 septembre — m'a mandé la désordonnée insolence que le Bassa Luy a hier, dont je fus bien estonné, qui fut de faire donner un souflet à un gentilhomme Polacre, en sa présence, et de faire tirer par ses capisis ou portiers l'ambassadeur hors de sa chambre de son audience, par les bras, et fort rudement, luy disant tant de villanyes que les siens mêmes en avaient honte, puis luy fit donner gardes pour le resserrer. Je lui ay mandé que j'irais vers ledit Bacha pour luy en dire mon advis et luy remonstrer le tort qu'il luy faict, comme je feray affin que oultre la bonne volonté qu'il a de vous faire service, il y ait de l'obligation. C'est pitié de veoir les in-

empressé de préparer, auprès de la Porte, le terrain pour la future élection du duc d'Anjou. L'évêque-diplomate savait qu'en cette circonstance il allait au devant des plus chers désirs de la reine-mère; et il réussit si bien qu'il détermina la Porte à une démarche officielle des plus décisives. Le divan de Constantinople envoya à la Diète de Varsovie une ambassade solennelle chargée de mettre la Pologne dans l'alternative, ou d'élire le duc d'Anjou pour rester en paix avec la puissance voisine, ou de se préparer à la guerre si elle nommait un autre prétendant. Charles IX, de son côté, n'avait pas attendu cette nouvelle direction de sa politique extérieure pour abandonner toute idée de royauté française sur le littoral barbaresque de l'Afrique septentrionale.

Par dépêche du 15 octobre 1572 (adressée à M. d'Acqs), Charles IX se déclare satisfait et éclairé par les deux lettres que son ambassadeur lui a écrites sur l'affaire d'Alger : « Cette nouvelle occasion (l'affaire de Pologne) aura reculé le fait de la première, dit-il, de laquelle vous ne ferez autre instance pour cette heure ; toutefois, vous ne laisserez de me mander quelle réponse le G. S. vous aura faite sur le dernier *arzé* que vous lui avez fait présenter par le premier Bacha, ce qui nous éclairera entièrement de ce fait. » (*Négociations dans le Levant*, III, 345.)

Dans une autre lettre écrite de Paris, 18 janvier 1573, Charles IX dit à l'évêque d'Acqs : « Les mutations survenues en mon royaume font que je ne me donne grand'peine du refus, qui m'a été fait dudit Alger, auquel j'avais été mû de penser autant pour le respect de leur intérêt, pré-

solences qui se font ici ordinairement aux ambassadeurs de l'Empereur (d'Espagne) et aultres, et j'aymerai mieulx estre le plus pauvre de vos serviteurs que d'endurer ce qu'ils endurent. » HARLEY, *Correspondance de Turquie.* (*Négociations dans le Levant*, III, 301).

voyant ce qui en pourrait advenir, comme pour autre considération. n'étant marri avoir éprouvé en cette occasion ce que l'on peut espérer d'eux (les Turcs), interprétant toutefois le tout pour le mieux, et singulièrement la réponse du Bacha sur les conquêtes d'Italie.

« Mais je suis fort déplaisant et mal content de votre partement (de Constantinople) et que vous vous y soyiez précipitamment résolu sans sçavoir mon intention. » (*Négociations dans le Levant*, III, 348.)

En effet, l'Évêque d'Acqs, toujours hanté par les mêmes frayeurs à l'endroit du gouvernement ottoman, avait quitté assez précipitamment et sans autorisation son poste à la fin de septembre 1572, et s'était arrêté à Raguse. C'était de là que le pauvre évêque diplomate écrivait à Catherine de Médicis : « J'eus si grand peur de ce qui était porté par icelles (lettres de Charles IX) dont je tenais l'événement pour tout asseuré qu'il me semblait que je n'en serais jamais dehors assez à temps. » (*Négociations dans le Levant*, III, 316.)

M. d'Acqs ne rentra à Constantinople qu'en mars 1573, et s'employa très utilement, comme nous l'avons dit plus haut, à l'élection du Duc d'Anjou au trône de Pologne. Il n'avait plus le cauchemar de l'affaire d'Alger, complètement enterrée.

Certains regretteront peut-être, tout d'abord, l'avortement de la séduisante entreprise de Charles IX. Mais qu'ils réfléchissent ; et avec quelques réflexions et un examen approfondi des hommes et des choses, de la personnalité du futur roi et des conditions particulières des pays barbaresques, ils reconnaîtront que le projet n'était qu'un vain mirage.

Le duc d'Anjou, luxurieux et dépravé, usé par l'abus des plaisirs et qui n'avait goût qu'à des passe-temps d'enfants ou de femmes, quand il n'était pas livré à de monstrueuses

débauches, était le chef le moins propre à dominer l'Odjeak d'Alger et sa turbulente milice de janissaires. Voyez-vous le frère de Charles IX faire son entrée à Alger, comme il le fit deux ans plus tard solennellement à Paris, « ayant autour de lui grande quantité de singes, perroquets et petits chiens ». Le roi français d'Alger, eût-il été soutenu par une forte armée chrétienne, ne serait pas resté longtemps sur son trône. Kabyles, Arabes, Turcs, Renégats — et ces derniers étaient alors fort nombreux et influents, quoique tous ennemis les uns des autres — se seraient promptement ralliés contre l'occupation étrangère. Cette aventure se serait terminée certainement par un désastre. Ou le duc d'Anjou aurait lui-même pris en dégoût le climat brûlant de la régence et sa rude et batailleuse population, et aurait un jour abandonné la régence comme, plus tard, il devait abandonner la couronne de Pologne en s'enfuyant, la nuit, de Varsovie, comme un malfaiteur — ou bien il aurait été chassé par ses sujets, peut-être même massacré, sort assez commun à un grand nombre de pachas d'Alger.

Le moment n'était pas encore venu pour la France de détruire la piraterie Barbaresque, de rétablir la sécurité de la navigation de la Méditerranée et de rallumer sur le littoral de l'Afrique septentrionale le flambeau de la civilisation éteint depuis douze siècles : mission providentielle que poursuit, depuis soixante-neuf ans, la politique généreuse et humanitaire de la France !

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. M. CHAROY.

Séance du 17 *novembre* 1899

Le travail de M. Watbled ne fait qu'obéir à la nécessité de toute étude historique en nous reportant à l'époque déjà lointaine où régnaient les Valois; mais, en outre de ce déplacement dans le temps, il nous invite à un déplacement dans l'espace, en nous entraînant vers ces pays du Levant si différents des nôtres, et à ce point de vue il nous fait bien un peu sortir de nos habitudes casanières et du cadre ordinaire de nos recherches sur l'histoire locale.

Si M. Watbled avait besoin d'une excuse pour justifier cette nouveauté, il la trouverait dans la connaissance que ses séjours sur différents points de la côte méditerranéenne lui ont donnée et d'Alger, et de l'Egypte, et de Constantinople.

M. Watbled connaît et aime l'Algérie qu'il a habitée ; il connaît aussi l'Orient musulman et sans jamais être passé par les transes que l'ambassadeur de Charles IX avoue un peu naïvement, il a pu, dans ses rapports avec les autorités turques, apercevoir, sous le velours de la courtoisie, les griffes du monstre qui faisait si grand peur à l'évêque

d'Acqs. Il a aussi visité, en touriste, les cachots de Constantinople et peut mieux qu'un autre nous parler des mystères des « Sept-Tours de sanglante mémoire ».

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été attiré par l'étude d'un incident qui, en mettant aux prises les diplomates français et turcs du XVIe siècle, pouvait avancer de près de 300 ans la conquête de l'Algérie par les Français.

L'idée de confier la régence d'Alger à un prince français tributaire de la Porte était assurément originale, et nous ne pouvons nous défendre de partager l'étonnement qu'une pareille proposition dût causer au *Bassa* et à son Grand-Seigneur. Elle indique chez Charles IX une certaine absence de préjugés où se reconnaît sans doute l'influence de Catherine; car, si la politique de François Ier, justement louée par M. Watbled, peut expliquer certaines alliances avec l'Infidèle, il nous est difficile de nous imaginer le fils et le frère de rois très chrétiens rendant au grand Turc les hommages d'un vassal. Le roi de France, il est vrai, devait dire quelque vingt ans plus tard : « Paris vaut bien une messe » ; on peut se demander toutefois si Alger valait une telle humiliation imposée à un prince français, au lendemain de la victoire remportée à Lépante par la Chrétienté sur son ennemi séculaire.

Et cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce projet d'un établissement français en Algérie une pensée vraiment politique. Ne pouvait-elle pas se recommander dans une certaine mesure du patronage de saint Louis lui-même qui, trois siècles auparavant, avait débarqué sur cette côte d'Afrique et en avait ainsi, le premier, tenté la conquête ? C'est que l'histoire se refait constamment ou plutôt qu'elle s'essaie, par des efforts successifs longtemps infructueux, dans des entreprises qui doivent triompher un jour parce qu'elles sont dans la logique des choses.

Le sort de ces provinces du nord de l'Afrique semble en effet obéir à certaines lois historiques qui ne sont que la conséquence de leur situation géographique.

Isolés du reste du continent par des déserts, que pour la première fois nous songeons aujourd'hui à franchir, ces pays appartiennent bien plus à l'Europe qu'à l'Afrique elle-même. Reclus dit avec raison (1) : « Depuis le commencement de l'histoire, les relations les plus suivies de cette contrée, pacifiques ou guerrières, ont toujours eu lieu, non avec les terres africaines dont la séparent les solitudes du Sahara, mais avec les régions d'outre-mer situées au Nord ou à l'Orient. » La Méditerranée, si large qu'elle soit, n'est pas un obstacle et dès les premiers progrès de la navigation, le bassin méditerranéen n'a pas tardé à devenir comme celui d'un grand fleuve qui unit, plus qu'il ne sépare, ses deux rives opposées.

C'est ainsi que, dès l'époque de la civilisation grecque, les provinces de l'Afrique septentrionale étaient occupées par des colonies ayant leur métropole dans l'Asie Mineure, à Tyr ou à Sidon. Après la brillante période d'indépendance carthaginoise, elles étaient absorbées par cet empire romain qui était bien l'empire méditerranéen par excellence. Les Vandales y portèrent le plus lointain effort de l'invasion des Barbares du Nord et y rencontrèrent bientôt le flot de l'invasion musulmane qui les culbuta. La suprématie de ces contrées fit alors retour aux pays orientaux; mais la lente décadence de l'empire ottoman les prédestinait à trouver de nouveaux maîtres. Les puissances européennes devaient, en effet, chercher à étendre leur domination sur les rivages de l'Afrique qui leur faisaient face au-delà de la Méditerranée. La France vient à peine de terminer cette conquête: le débarquement de saint Louis, le projet de

(1) Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 293.

Charles IX, si chimérique qu'il puisse nous apparaître, peuvent être regardés comme les précurseurs de l'expédition de 1830 (1).

Nous devons donc remercier M. Watbled d'avoir, en mettant en lumière des documents restés ignorés, appelé notre attention sur un incident diplomatique qui semble, malgré son intérêt réel, avoir échappé aux historiens. Il a su donner à cette étude la forme frêle et élégante qui lui est familière, et les appréciations qu'il nous communique empruntent une valeur particulière à sa connaissance des choses de l'Orient.

La Section des lettres vous demande donc, Messieurs, de vouloir bien voter l'impression du travail de M. Watbled pour être publié dans vos Mémoires.

(1) On peut mentionner également dans cet ordre d'idées un débarquement fait par les Français sous la direction du duc de Beaufort qui s'empara, en 1664, du port de Djijelli, mais ne put le conserver. (V. Henri Martin, t. XV, p. 181).

Louis XIV songea-t-il sérieusement à conquérir l'Algérie ? Il paraît avoir, sous l'inspiration de Colbert, fait étudier un projet pour l'entreprise d'Alger, inséré dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France* (2e série, t. X, p. 79). Mais le bombardement d'Alger, en 1682, s'il a été une sanglante punition infligée aux corsaires barbaresques, ne se rattachait à aucun plan de conquête, ni à aucune idée d'un établissement des Français sur la côte algérienne (V. Henri Martin, t. XV, p. 582).



OBSÈQUES

DE

M. Jules LOISELEUR

M. Jules Loiseleur, Secrétaire général de la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, est décédé le 5 mars 1900.

Des discours ont été prononcés sur sa tombe par deux de ses collègues : M. Cuissard, son successeur à la Bibliothèque de la Ville, et M. Guerrier, son adjoint au secrétariat général de la Société.

Discours de M. Cuissard.

C'est pour moi, Messieurs, un triste devoir que celui de dire à mon distingué prédécesseur un dernier adieu avec le juste hommage dû à sa longue vie laborieuse et austère.

Il m'a été donné, pendant bien des années, d'assister M. Loiseleur dans l'administration de votre belle Bibliothèque qu'il aimait tant.

J'ai pu constater le zèle qui l'animait dans l'exercice de ses fonctions qu'il a conservées pendant plus de 40 ans, à la satisfaction générale, et admirer, avec ses rares facultés de travail, sa vive intelligence qu'il a eu le bonheur de garder jusqu'à la fin.

Malgré la retraite que l'état de sa santé lui avait imposée, il ne cessait de s'intéresser à la bibliothèque. Je puis

dire en toute vérité qu'elle a, pour ainsi dire, été sa dernière préoccupation, puisque, tout souffrant déjà, il a encore voulu assister, le mois dernier, à la réunion de notre commission et que cela a été sa dernière démarche.

Son talent d'écrivain s'exerçait de différentes manières dans une langue châtiée et toujours correcte, soit qu'il fasse revivre des figures ou des œuvres ignorées ou simplement oubliées, soit que, changeant de sujet, et comme pour se reposer de ses savantes recherches, il chante en rimes harmonieuses les personnes ou les choses qu'il a aimées.

Sa vie de labeur et d'honnêteté doit être pour nous un enseignement, pour sa famille en larmes une consolation et un patrimoine d'honneur. Dieu veuille lui donner le repos qu'il a si bien mérité !

Discours de M. Guerrier.

La génération qui vient après nous n'aura guère connu de M. Loiseleur que ce grand vieillard, sec et courbé, que l'on voyait se promener à pas lents, péniblement, avec mélancolie, sous les arbres du Mail, ou dans quelques-unes des rues voisines de sa demeure. Ce grand vieillard avait été pendant plus d'un demi-siècle — il est bon que nos enfants le sachent — un des esprits les plus vigoureux, les plus vifs, les plus fins, les plus distingués d'Orléans.

On put prévoir dès le collège ce qu'il devait être un jour. C'est pour lui qu'étaient les plus belles couronnes ; il était le poète de sa classe, comme ses condisciples l'avaient proclamé.

La poésie, cette fleur délicate et brillante de l'esprit, embaumée des parfums du cœur, il ne cessa point de la cultiver avec amour dans sa jeunesse. Que de pièces de vers

on retrouvera peut-être un jour, qu'il n'a pas voulu faire connaître !

Quelques-unes seulement ont été publiées : elles sont charmantes. Plus tard, quand d'autres objets l'attirèrent, il n'abandonna pas pour cela définitivement la Muse, qui vint toujours pour le reposer, le réjouir ou le consoler.

Sa vie tout entière fut une vie de travail. Il commença par les occupations du notariat, très honorables, très utiles, mais sans poésie ; plus tard, quand il avait quarante ans, il devint bibliothécaire de la Ville ; c'était plus conforme à ses aptitudes et à ses goûts ; il y resta quarante ans.

Il avait été, dans l'intervalle, reçu membre, puis, quelque temps après, élu secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Il le fut trente ans, jusqu'à la fin de sa vie.

C'est surtout à son secrétaire général, à son zèle persévérant et à ses travaux que notre Société veut rendre hommage, avec discrétion, en quelques paroles : ce n'est pas le temps ni le lieu des longs discours.

M. Loiseleur nous apportait ses habitudes d'ordre, son expérience des affaires, avec l'amour du travail, une grande lucidité d'intelligence, beaucoup de bon sens et de décision. Ses fonctions lui donnaient un rôle important dans la Société ; à plusieurs reprises, il en fut l'âme ; il nous laisse, en disparaissant, le sentiment d'une vive reconnaissance et d'inoubliables regrets.

Les travaux de la bibliothèque publique, ceux de notre secrétariat général ne suffisaient point à absorber la journée de M. Loiseleur. Il lui restait des loisirs ; c'est par un travail différent qu'il se reposait de ses fatigues, comme nos terres où les cultures succèdent aux cultures, sans jachères, sans interruption. C'est alors qu'il composait et publiait ces articles de journaux, de revues, ces volumes très remar-

qués pour la plupart et dont la simple énumération serait ici trop longue. Je ne puis parler que des études publiées dans nos Mémoires. Elles y figurent parmi les plus importantes par leur sujet, leur étendue, leur mérite.

Ce sont, entre autres, des documents pour l'histoire de nos anciennes sociétés savantes, des notices sur les manuscrits de Lavoisier conservés à la bibliothèque de la ville, et sur nos châteaux historiques de Gien, de Sully, du Hallier. Dans tout cela, beaucoup de recherches faites à des sources inédites, souvent même inconnues, un choix judicieux des choses à dire et de celles qui sont à négliger, une sage disposition des matières, et dans le style beaucoup de clarté, de sobriété et de goût.

M. Loiseleur nous a donné, dans un autre genre, une *Anthologie d'Horace*, c'est-à-dire une traduction des plus belles odes du poète latin : œuvre singulièrement difficile à laquelle il a longtemps travaillé, nuit et jour. Des critiques sévères ont jugé qu'il y avait mieux réussi que ses prédécesseurs.

En même temps, il lisait et relisait ses poètes préférés; et, comme sa mémoire était étonnante et qu'il la conserva, avec ses autres facultés, jusqu'à la fin, le commerce de ces brillants esprits ajoutait à sa conversation un grand charme; et contribuait à lui donner tout ce qu'il faut, pour parler et pour écrire avec beaucoup d'amabilité et de délicatesse. Un seul exemple : voici dans quels termes il fait à la compagne si bonne et si dévouée de sa vie la dédicace d'un de ses ouvrages :

A celle dont le cœur ne bat que pour le bien,
Idéal d'indulgence et de douceur divines,
Qui se prodigue à tous sans en attendre rien,
Et de la sombre route où son pas suit le mien,
Toujours m'offre les fleurs et garde les épines.

C'est ainsi qu'il était aimable, quand il voulait l'être ; mais il avait besoin de le vouloir, je dois le dire et en donner la raison, ne voulant pas laisser exposés au regret d'avoir été trop sévères ceux à qui il n'aura pas été donné de voir souvent, de voir de près M. Loiseleur, et de connaître assez le fond de son âme.

Il n'était guère encore qu'au milieu de sa carrière (1865), quand il éprouva la douleur accablante de perdre son fils unique, jeune homme de grande espérance, qui avait déjà, à dix-neuf ans, commencé de se faire un nom dans les lettres. Ce fut pour le pauvre père un coup terrible, dont il ne se releva jamais. Un long voile de deuil enveloppa sa vie et y resta attaché jusqu'à la fin, pendant trente-cinq ans.

En même temps, il se trouvait atteint d'une maladie nerveuse qui se développa avec l'âge et dont résultait une sensibilité excessive qui faisait éprouver au malade des malaises à peu près continuels, des souffrances et quelquefois d'atroces douleurs, incroyables à qui n'en aurait pas été témoin.

De là ces impatiences, ces vivacités, ces brusqueries, ces duretés dont on n'est pas maître, qui éclatent tout à coup, sans qu'on l'ait prévu, sans qu'on y pense, et qu'on ne peut plus arrêter : misères de notre nature que la science explique et que le moraliste sait excuser.

L'accès passé, M. Loiseleur déplorait son malheur, faisait des excuses et s'appliquait à tout réparer. Qu'il me soit permis de rapporter à ce sujet un fait auquel il m'est impossible de penser sans en être profondément ému. Tous les détails seront empruntés à des pièces imprimées de M. Loiseleur.

Cette digne et noble femme, si patiente et si bonne, que nous avons pu voir, pendant trente-cinq ans,

> Traînant un deuil sans fin dans sa vie en ruines,
> Offrant toujours les fleurs et gardant les épines,

elle eut, dans le cours d'une longue vie, pour les raisons qui ont été dites, bien des épines et bien des douleurs. Quand elle mourut, il y a trois ans, M. Loiseleur, dans le sentiment du vide qui s'était fait autour de lui et de la perte irréparable qu'il avait faite, s'adressait à elle dans une poésie émue, résumée tout entière dans son premier vers :

Je ne t'ai pas aimée autant que j'aurais dû !

Touchant et suprême hommage, rendu sur la terre, entendu là-haut, qui fait tant d'honneur à l'une et à l'autre et que je me reprocherais de n'avoir pas répété ici, au milieu de leurs amis, auprès de leur famille, devant ce tombeau, qui va bientôt les réunir.

Un dernier trait, mais qu'il ne faudrait pas omettre, parce qu'il complète et qu'il couronne la physionomie morale de M. Loiseleur. Sa vie fut celle d'un honnête homme, laborieux et juste; malheureux, pendant la seconde moitié de son existence, au milieu de tant d'éléments de bonheur; frappé au cœur, comme il était, d'une douleur inconsolable, et en même temps tyrannisé par cette sensibilité maladive. qui ne lui laissait point de repos. Elle l'empêchait d'être aimable ; elle masquait, elle étouffait presque la bienveillance et jusqu'à la bonté naturelle qu'il avait dans l'âme. Souffrant beaucoup, les yeux constamment fixés sur ses souffrances, ce qui les accroissait encore, il ne s'apercevait point qu'il y eût autour de lui des souffrances et des larmes : on pouvait croire qu'il ne pensait qu'à lui-même. Ses vertus ne présentaient rien d'héroïque ; le vol de son esprit, pour la même cause, était enchaîné, comme les élans de son cœur : il n'eut pas le coup d'aile ; Corneille et Pascal l'attiraient peu, et l'on ne s'aperçoit pas qu'il ait beaucoup pratiqué Platon, ni médité profondément l'Évan-

gile. Même sur ce dernier point, il vécut, du moins apparemment, dans une longue et tranquille indifférence. Mais un moment vient où la vieillesse se fait durement sentir : les forces s'en vont, l'horizon tout autour de nous se rétrécit, tout pâlit et se décolore. Et nos regards qui ont tant besoin de lumière et d'espace se tournent du côté des étoiles, cherchant à pénétrer l'au-delà. C'est un des besoins les plus impérieux, les plus nobles aussi de notre nature, auquel ne pouvait échapper l'esprit éclairé, sincère, toujours en éveil de M. Loiseleur. Visiblement préoccupé, il pensait souvent à ces choses, il s'en entretenait avec ses amis, il cherchait à résoudre de redoutables problèmes. Sa philosophie n'y suffisant pas, il se réfugiait modestement dans la *foi du charbonnier*, comme on l'appelle, mais qui est aussi, depuis bientôt dix-neuf cents ans, celle des esprits les plus puissants et des plus glorieux bienfaiteurs du monde.

« O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe », l'avons-nous souvent entendu dire ; et c'était, chaque fois, sa dernière parole.

Le Dieu de son berceau entendit sa prière ; il n'attendit point au dernier jour, pour venir l'assister et le bénir ; et M. Loiseleur, quand fut venu le moment suprême, s'endormit doucement dans l'espérance de s'en aller revoir ceux qu'il avait aimés.

OBSÈQUES

DE

M. Édouard PELLETIER

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Les obsèques ont été célébrées le 10 juin 1900.

M. L. Guerrier, Secrétaire général, y a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans aura été cruellement éprouvée dans cette dernière année du siècle. Elle perdait, il y a trois mois, son secrétaire général; aujourd'hui, c'est à son vice président qu'elle rend les derniers devoirs; tandis que son dévoué président, retenu par une longue et douloureuse maladie, se voit privé, malgré tout son courage, de la consolation d'être en ce moment à notre tête auprès de ce cercueil et d'adresser à celui qui fut son collaborateur et son ami les paroles émues que lui aurait suggérées son cœur.

C'est en 1883 que M. Edouard Pelletier fit son entrée dans la Société. Il y fut chargé du secrétariat, le 2 mars 1894; et porté à la vice-présidence peu de temps après. Nous avons trouvé en lui un collègue aimable et bon, simple dans ses relations, accueillant et juste; un esprit éclairé, très lettré, ami des arts, les pratiquant même, pour être mieux en état de les apprécier et d'en jouir.

Comme magistrat, il était réputé pour son intégrité et entouré de l'estime publique; de son côté, il avait pour sa profession un attachement qui l'honore, mais qui fut cause de la grande douleur de sa vie, au moment où tant de magistrats furent sous nos yeux brusquement dépossédés de leurs sièges, sans que leur considération eût à en souf-

frir. Frappé au cœur, M. Pelletier ne s'en consola point; mais il trouva autour de lui et en lui-même des diversions puissantes qui adoucirent l'épreuve et l'aidèrent à la supporter.

Il aimait beaucoup ses enfants; plus de loisirs lui permirent de donner à leur éducation plus de temps, plus de soins, et de préparer leur avenir. Vous savez comme il y a réussi. Plus tard les petits-enfants vinrent, qui furent, par leurs sourires et leurs gentillesses, la joie et comme la couronne de ses vieux jours.

Les études auxquelles il n'avait pas cessé de se livrer lui-même lui ouvrirent une autre source de jouissances variées, inépuisables : véritable trésor ignoré du vulgaire, mais si précieux à ceux qui ont mérité d'en jouir. En disant un mot tout à l'heure du goût et de l'amour des arts, j'avais en vue les arts du dessin que pratiquait M. Pelletier. La courbure des lignes, l'harmonie des couleurs, le jeu de la lumière et des ombres sont pleins de mystérieux enchantements, qui se révèlent peu à peu, à mesure que l'on travaille, que l'on apprend à regarder et à voir, à lire dans la nature; tout alors, jusqu'aux moindres détails, apparaît à nos yeux plein de charme et de poésie : un rayon de soleil à travers le feuillage, le vol de l'insecte autour d'une rose humide de rosée, le coup de vent qui courbe un buisson, comme dans le tableau de Ruisdaël, la fumée qui s'élève sur le toit des chaumières, et ces grandes ombres descendues des montagnes, qui vont s'allongeant, à mesure que le soleil penche vers son déclin. L'art a ainsi le secret de donner à la nature une vie nouvelle et une ravissante beauté. Aussi M. Pelletier aimait-il la campagne, ses bois, ses prairies, ses fleurs, ses bruits, son silence, son air pur qui rafraîchit à la fois le sang et la pensée.

Plus vaste et plus riche encore nous apparaît le domaine des lettres. Je n'y veux recueillir, en ce moment, que ce qui m'a semblé particulièrement répondre aux idées de

M. Pelletier et à son état d'esprit, à l'époque où je l'ai connu. Il a dû s'envoler quelquefois, sur les ailes de la sagesse antique, à ces hauteurs sereines d'où le regard s'abaisse avec calme sur les agitations et les vains projets des hommes ; sur leurs ambitions, leurs habiletés, leurs injustices, leurs efforts de jour et de nuit, pour arriver au pouvoir, à la fortune et à la renommée.

Il n'y a pas de plus doux spectacle, dit le poète latin. Lucrèce se trompe : il n'a pas tout connu. Il y a quelque chose de plus doux encore, de plus noble surtout que cette contemplation stoïque et froide des misères de l'humanité : c'est de savoir y condescendre et y compatir; c'est aussi de s'élever plus haut encore et dans un autre monde; car, au-dessus de la terre, il y a le ciel; et en même temps au milieu, au-delà, dans tous les sens, des choses qui se voient et qui sont périssables, il y a les choses qui ne se voient pas et qui sont éternelles : c'est le droit, qui prime la force; le devoir, qui foule aux pieds les suggestions mauvaises et les intérêts vulgaires; le dévouement à la patrie; la vérité, que l'on peut méconnaître, que l'on peut offenser, mais qui ne périt jamais.

M. Pelletier avait vécu dans la méditation de ces grandes choses et s'y était tenu attaché par les liens d'une conviction profonde et d'un inviolable amour. Aussi était-il de ceux qui ne meurent pas tout entiers. Il laisse à ses amis un doux et respectueux souvenir, avec l'exemple de sa vie; il nous laisse ses enfants, qui consacrent leur vie, en ce moment, sur les rivages de l'Afrique, près des ruines de Carthage, ou sous les plis de nos drapeaux, à l'honneur et à la prospérité de la France. L'un d'eux, allié à une des plus honorables familles de la ville, restera parmi nous; il y perpétuera le nom et les vertus de son père.

ALLOCUTION

Prononcée dans la séance du 5 Octobre 1900

Par M. CHAROY, vice-président

A l'ouverture de cette séance de rentrée, votre pensée ne peut que se reporter avec une profonde tristesse vers l'année qui vient de s'écouler : sans doute, on n'en trouverait aucune, depuis la fondation de notre Société, qui lui ait apporté des deuils aussi nombreux et aussi cruels ; elle a vu disparaître successivement notre secrétaire général M. Loiseleur, puis M. de Buzonnière, enfin, et presque coup sur coup, notre vice-président, M. Pelletier, et notre président, M. Paulmier, que nous avions la douleur de conduire à sa dernière demeure le jour même de notre dernière réunion.

Je n'aurai pas la prétention de vous retracer la vie de ces hommes éminents ; vous ne pardonneriez pas, cependant, à celui que votre dernier vote a appelé à l'honneur de présider cette séance, de ne point vous entretenir, au moins quelques instants, des pertes cruelles qui, en nous privant des trois principaux dignitaires de notre bureau, semblaient presque avoir détruit l'organisation de notre Société.

M. Loiseleur était né à Orléans le 4 octobre 1816. Cet homme, qui devait laisser un nom parmi les érudits de notre époque, se consacra d'abord aux sévères fonctions du notariat ; il y apporta les qualités maîtresses, l'intelligente activité et la probité la plus scrupuleuse ; mais il n'y trouva pas sans doute la satisfaction de ses goûts personnels, car il ne tarda pas à céder sa charge et se livra alors à des travaux plus en harmonie avec la nature de son esprit.

M. Loiseleur était un érudit, mais c'était aussi un écrivain, se préoccupant au même degré de la vérité historique à dégager et du charme littéraire dont elle avait besoin d'être revêtue. C'est cette double qualité qui permit à la réputation de M Loiseleur de sortir du domaine, toujours restreint de l'érudition, pour atteindre le grand public. Quelques-uns de ses ouvrages sont dans toutes les bibliothèques, tous ont contribué à établir la considération dont jouissait notre regretté collègue dans tous les milieux où, depuis 40 ans, on s'est occupé d'archéologie et d'histoire.

Il ne nous est pas difficile de nous faire une idée des principes qui guidèrent M. Loiseleur dans ses études historiques. Il les a lui-même exposés, inconsciemment peut-être, dans la notice qu'il a consacrée à M. Eugène Bimbenet (t. XXXI. série D de nos Mémoires, p. 5). Les critiques qu'il adresse, non sans quelque sévérité, aux travaux de notre ancien président suffisent à indiquer tout au moins les defauts qu'il a eu toujours à cœur d'éviter. Il a horreur du parti pris de la thèse, de ce qu'il appelle le *système à priori* ; à cette école, dont il trouve le type chez l'abbé Dubos, il oppose la méthode vraiment scientifique, celle qui, après avoir soigneusement recherché et réuni tous

les documents, étudie les faits ainsi constatés et tire de ces faits, et d'eux seuls, la conclusion qui s'impose d'elle-même et constitue la vérité historique ; et M. Loiseleur cite comme son modèle et son maître, M. Fustel de Coulanges.

Tel est l'idéal qu'a poursuivi M. Loiseleur : il ne m'appartient pas de vous dire s'il l'a toujours atteint ; du moins s'en est-il souvent assez rapproché pour que ses ouvrages aient gardé dans le monde savant une légitime autorité.

Si M. Loiseleur n'a pas toujours donné à la Société la primeur de ses plus importants ouvrages, il a pris cependant une part importante à ses travaux : vous trouverez le relevé complet de ses nombreuses communications dans le catalogue si ingénieusement dressé par notre savant collègue M. Cuissard.

Mais c'est surtout comme secrétaire général qu'il a montré tout l'intérêt qu'il portait à notre Société. Il a exercé ces importantes fonctions pendant 30 ans et, alors même que sa santé ne lui permettait plus d'assister aux séances, il ne renonça pas à exercer sur la Société une sorte de tutelle toujours vigilante. Les plus jeunes membres pouvaient quelquefois s'étonner de ne connaître leur Secrétaire général que par les instructions qu'il nous envoyait de son cabinet : ceux qui connaissaient M. Loiseleur savaient que ces interventions étaient toujours inspirées par son dévouement aux intérêts de la Société.

M. Loiseleur était devenu bibliothécaire de la Ville en 1856 : longtemps il ne vécut que dans sa bibliothèque et pour sa bibliotèque. C'est là aussi, qu'après une longue maladie, il s'est éteint le 24 mars dernier.

M. Loiseleur était chevalier de la Légion d'honneur depuis plus de 30 ans.

M. Edgard de Buzonnière n'a fait, pour ainsi dire, que traverser notre Société. Membre de la section d'agriculture, depuis 1893, il a présenté à la Société, dans sa séance du 1er juin 1894, un très intéressant mémoire sur la *Sologne et sa chasse*. Il a montré dans ce travail qu'il était le digne fils de celui qui, pendant de nombreuses années, avait fait profiter la Société de ses études et de ses connaissances approfondies en matière d'agriculture. M. E. de Buzonnière continuait la tradition de ces propriétaires orléanais qui ont si efficacement concouru à la prospérité agricole de notre région et plus particulièrement à celle de la Sologne.

Depuis quelques années, M. E. de Buzonnière ne quittait plus guère sa terre du Berry : c'est là qu'il a été prématurément frappé par la mort.

Notre président M. Paulmier et notre vice-président M. Pelletier, nous ont été enlevés à quelques jours d'intervalle ; il semble que la mort n'ait pas voulu séparer ceux qui, dans la vie, avaient eu bien des points de ressemblance et de contact.

Tous deux appartenaient à ce corps de la magistrature dans lequel notre Société a aimé de tout temps à recruter un certain nombre de ses membres. Sans doute, les magistrats que vous avez appelés parmi vous n'étaient point généralement des professionnels de l'érudition, mais ils joignaient à une haute culture intellectuelle le goût des lettres et des choses de l'esprit, ils appartenaient à cette élite de la société orléanaise qui s'est toujours distinguée par l'aménité de ses manières et l'élévation de ses sentiments ; toutes ces qualités se trou-

vaient réunies chez nos regrettés présidents et ce sont elles qui leur avaient attiré l'honneur de votre choix.

M. PAULMIER, né à Paris en 1824, entra fort jeune dans la magistrature. Il était, en 1851, substitut à Forcalquier lorsqu'éclataient des troubles causés par les événements politiques de l'époque. Sans crainte du danger auquel il s'exposait, il voulut tenir tête à l'émeute et fut fait prisonnier : il devait être fusillé le lendemain matin et ne dut son salut qu'à l'intervention d'un jeune ingénieur. M. Duval, qui, ayant gagné un gardien, fit évader le prisonnier pendant la nuit. La voiture dans laquelle il s'échappait et où il avait été reconnu fut poursuivie par les émeutiers à coups de pistolet : une balle vint frapper au bras l'un de ses compagnons.

Le courage qu'il avait montré en face de l'émeute, la modération dont il fit preuve lorsque l'ordre fut rétabli, valurent au jeune magistrat la croix de la Légion d'honneur.

Après avoir gravi tous les échelons de la hiérarchie judiciaire à Gien, à Chinon, à Blois, M. Paulmier fut nommé conseiller à Orléans en 1862 : il épousa la fille d'un des magistrats les plus distingués de la Cour et ce mariage, en le faisant entrer dans une de nos familles orléanaises les plus justement estimées, le fixait définitivement parmi nous.

M. PELLETIER, quoiqu'il fût né à Etampes, appartenait à une famille que de nombreux liens rattachaient à l'Orléanais. Aussi après avoir été attaché à la Chancellerie, puis substitut à Rochechouart il entra dès 1850 dans le ressort de notre Cour et après y avoir occupé différents postes et subi en 1870 une révocation de courte durée, il vint occuper en 1871 un siège de conseiller à la Cour d'Orléans.

Je ne ferai point ici l'éloge des qualités qui distinguèrent ces deux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions : je me bornerai à dire que lorsque tous deux, frappés ensemble par l'application de la loi du 30 août 1883, durent résigner leurs fonctions, ils ne virent en rien diminuer l'estime et la considération dont ils étaient entourés.

La diversité de leurs caractères et de leurs aptitudes qui pouvait ne point apparaître lorsque tous deux se livraient avec le même zèle à des travaux semblables et poursuivaient le même idéal de justice, se révéla au contraire dès que leurs loisirs leur firent un devoir de rechercher pour leur activité de nouvelles occupations.

M. Paulmier se dépensa plus au dehors. Il avait toujours aimé l'agriculture, la vie active, le plein air. Il se donna alors avec entrain à l'exploitation de son domaine de la Brossette et devint un agriculteur modèle. C'est ainsi que ce magistrat fut l'un des membres les plus actifs et les plus compétents de notre section d'agriculture : il dirigeait avec autorité la visite des fermes en vue de l'attribution des prix de Morogues et Perrot et dans de remarquables rapports faisait ressortir les mérites et les défectuosités des exploitations agricoles, dont la commission avait à apprécier la valeur comparative.

Maire de Chanteau, depuis 1884, membre de la Société de Secours aux blessés depuis sa fondation, président de cette société, délégué régional, M. Paulmier s'inspirait toujours de l'idée patriotique. C'est elle qui lui faisait élever dans un coin de la forêt une poétique tombe à ce héros, resté anonyme quoique populaire, *le Turco ;* c'est elle encore qui lui faisait préparer avec tant d'ardeur l'organisation des ambulances et du service de secours aux blessés, organisation tenue

toujours toute prête en vue d'une éventualité qui, souvent menaçante, ne s'est heureusement pas réalisée.

Dans toutes ces fonctions particulièrement dans celles de président de notre Société qu'il a remplies depuis 1892, M. Paulmier ne ménageait ni sa peine, ni son temps, ni ses démarches. Il se mettait réellement et efficacement au service de tous : sa bonne humeur toujours égale, sa séduisante affabilité savaient éviter les froissements, aplanir les difficultés et sa bonne grâce le faisait réussir là où tout autre aurait échoué.

C'est dans son cabinet de travail que M. Pelletier rechercha surtout les consolations dont, plus que tout autre peut-être, il eut besoin après la perte de ses fonctions judiciaires; et ce cabinet était à la fois celui d'un artiste et d'un littérateur.

M. Pelletier appartenait à notre Section des arts. Dessinateur habile, il avait en effet le goût artistique le plus fin et le plus cultivé. Sa famille a le privilège de conserver ses dessins où la nature, sincèrement comprise, est heureusement reproduite; mais joignant la théorie à la pratique, M. Pelletier a su nous faire profiter de ses connaissances et de ses aptitudes spéciales : ses communications (Moyreau et son œuvre, Musée de peinture d'Orléans etc.), sont des modèles de critique artistique.

S'occuper de littérature n'était point pour M. Pelletier sortir du domaine de l'art. Il était resté très admirateur de la forme du langage antique et passait une grande partie de ses loisirs à relire ses classiques. Le style de ses écrits et jusqu'à sa conversation, se ressentaient de cette fréquentation avec les auteurs anciens et ce n'était point sans une certaine recherche de la forme qu'il s'efforçait de donner à sa pensée le vêtement brillant dont il aimait à la revêtir.

Très versé dans la connaissance de la langue anglaise, M. Pelletier a fait plusieurs traductions intéressantes dont la plus connue est celle de la « Vie de Jeanne d'Arc par le P. Wydhamm ».

M. Paulmier et M. Pelletier se sont trouvés rapprochés dans les dernières années de leur vie par une communauté de souffrances et de sentiments. Nous constations avec douleur les progrès de la maladie qui minaient lentement leurs forces physiques sans atteindre leur énergie morale. Dans cette longue lutte, tous deux étaient en effet soutenus par leurs sincères croyances religieuses et ils envisagèrent la mort non pas seulement avec la froide résignation du philosophe mais avec les consolantes espérances du chrétien. Vous me permettrez, Messieurs, à moi qui ai eu le privilège de les approcher dans l'intimité de leurs familles, de donner à ces deux hommes de bien le souvenir ému que mérite leur mémoire.

Tel est, Messieurs, le triste bilan de l'année passée... Ces pertes, si cruelles qu'elles soient, ne doivent ni nous décourager, ni nous abattre : le souvenir de ceux dont nous déplorons la mort peut être encore pour nous une force si nous savons les prendre pour modèles et imiter leurs exemples.



OBSÈQUES

DE

M. Albert PAULMIER

Président de la Société

Les obsèques ont été célébrées le 20 juillet 1900. M. Sainjon, Président de la Section des Sciences et Arts y prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

L'année aura été douloureuse pour la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans : deux personnalités, qui lui étaient chères et qu'elle était fière de compter dans son sein, lui avaient été enlevées, son secrétaire général, M. Jules Loiseleur, il y a quelques mois, et tout récemment son vice-président, M. Edouard Pelletier ; aujourd'hui, c'est son président, M. Albert Paulmier, que la mort vient de frapper.

La Société m'a délégué le pénible honneur de parler, en son nom, sur cette nouvelle tombe et de rendre ses derniers hommages au Président dont elle appréciait la haute valeur et qu'elle entourait d'un profond respect aussi bien que d'une sérieuse affection.

Ces liens s'étaient encore, s'il est possible, resserrés pendant le cours de l'inexorable maladie à laquelle il a succombé ; elle se rappelle avec émotion combien de fois, malgré de cruelles souffrances et les instances de ses médecins, il a eu le courage d'assister à ses réunions ; elle savait encore que, lors même que son fauteuil était vide, les choses de notre Société n'en restaient pas moins sa constante préoccupation.

Ce souci du devoir, ce dévouement absolu aux intérêts qui lui étaient confiés s'exerçaient aussi, vous le savez, Messieurs, sur un champ plus large que le nôtre : Président du Comité de secours aux blessés de nos armées, maire de Chanteau, que sais-je encore ? Il a partout donné la preuve des mêmes scrupules de conscience, partout usé, jusqu'à la dernière heure, de ce qui lui restait de forces.

Il y eut dans son existence un jour bien pénible, celui où il fut arraché à la carrière qu'il avait fait sienne et à laquelle l'avait encore plus étroitement attaché son union avec la fille de M. le Président de chambre Vilneau, dont la magistrature d'Orléans n'a certainement pas perdu le brillant souvenir.

Mais sa force d'âme était telle que ses amis les plus intimes n'ont pas été admis dans la confidence de son déchirement ; il s'était interdit toute récrimination stérile, toute plainte si peu bruyante qu'elle fût.

Ses concitoyens lui en ont heureusement facilité l'oubli en faisant appel à l'activité qu'ils lui connaissaient, et ils ont voulu profiter des loisirs qui lui étaient désormais laissés, loisirs pendant lesquels il a pu déployer toute la sûreté de son jugement, toutes ses qualités d'administrateur, et mettre en haut relief son aimable courtoisie.

C'est ainsi que le Comité d'Orléans de Secours aux blessés n'a pas hésité à l'asseoir au siège le plus élevé

dont il put disposer ; il lui avait d'ailleurs déjà donné un témoignage de son patriotisme en acceptant d'être son délégué auprès des pouvoirs publics. C'est également ainsi que la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans lui a ouvert sa porte à deux battants.

Ses amis particuliers désirent se faire entendre aussi dans la triste cérémonie qui nous rassemble tous, et vous permettrez, Messieurs, à l'un d'eux, le plus ancien peut-être, d'ajouter quelques traits à cette noble figure.

Ce n'est pas seulement la sûreté de son commerce, le charme de ses relations qui nous attiraient vers lui et nous faisaient attacher tant de prix à son amitié ; il y avait plus : nous étions frappés de l'unité de sa vie qui ne s'est pas démentie un seul instant.

Tel il était le jour où il nous arrivait, à Gien, procureur à vingt-sept ans, avec sa belle et franche physionomie de magistrat, et précédé du prestige de sa croix d'honneur gagnée au péril de sa vie au moment des troubles qui ont suivi le coup d'État de 1851. tel nous l'avons constamment retrouvé depuis, avec la même vigueur d'âme, la même fermeté de principes, et cependant les temps étaient bien changés.

Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Albert Paulmier est donc resté le *justum et tenacem propositi virum* d'Horace, et pendant que s'accumulaient les ruines de sa santé si longtemps vigoureuse, il a été encore et toujours l'*impavidum* du poète latin, mais anobli par un sentiment que les anciens ne connaissaient pas : la Foi chrétienne.

Puisse l'affluence spontanée de nos concitoyens autour de cette tombe, puissent les éloges et les regrets exprimés par leurs porte-paroles et par les amis du défunt verser quelque baume sur la douleur de la veuve si cruellement

éprouvée, sur celle de ses fils et belles-filles qui mesurent toute l'étendue de la perte qu'ils ont faite, sur celle enfin de ses petits-enfants en âge de tout comprendre et qui auront pour mission de faire partager leur vénération pour le grand-père à leurs cadets qui l'auront à peine connu.

Adieu, cher Président ! Adieu, mon cher ami !



PREMIERS FEUILLETS

ENLEVÉS PAR SURPRISE

AU PORTEFEUILLE

JUSQU'A CE JOUR FERMÉ A LA PUBLICITÉ

Du Docteur E. ARQUÉ

Séance du 16 Mars 1900

Au lendemain de la soirée artistique, donnée à l'Institut, le 11 mars 1900, par les médecins Orléanais, au profit de la Ligue contre la Tuberculose, le compte rendu humoristique en avait été crayonné, à l'impromptu, et remis, sous la signature « Vieux jeu », au Président de la Ligue, le docteur Pilate. Celui-ci, au risque de compromettre l'anonymat, pria le docteur Arqué de le lire, pour lui, à la Société des Sciences d'Orléans, qui tint à garder cette fantaisie dans ses Mémoires.

Le sonnet « *l'Impromptu* » peut servir d'introduction et de sous-titre à la plupart des pièces échappées à l'auteur.

Ce sont les premières *signées* par lui, dont il permet l'impression.

L'IMPROMPTU

L'Impromptu, c'est l'éclair, c'est le souffle qui passe,
Que l'on saisit au vol avant qu'il ne s'efface,
C'est un sentiment vif : larmes ou cris du cœur,
Subite impression, fait touchant, trait moqueur...

Aux plus chauds sentiments le temps ne fait pas grâce :
Tout subit, ici-bas, son pouvoir destructeur ;
Leur souvenir vivra : pour en garder la trace,
Strophes, croquis ou chants jaillissent d'un teur...

La fleur, à peine éclose, a déjà cessé d'être ;
Ainsi l'homme apparaît, pour bientôt disparaître.
Contre le sort, en vain, le fort a combattu.

Que d'actions d'éclat de l'oubli sont suivies !
Noms obscurs ou fameux, courtes ou longues vies,
Dans l'Océan des temps ne sont... qu'un Impromptu !

Avril 1880.

« EN ROUTE POUR LE GODET (1) » !

AUTOUR D'UN SANATORIUM

A propos impromptu, par à peu près

« L'Union fait la Force »

Je vous le dis, en vérité :
C'est par l'accord, la Charité,
Qu'on verra le déshérité
D'un fléau terrible abrité ;
Je vous le dis en vérité !

« Sans hâte, aller ! » soit la devise !
L'empressé manque ce qu'il vise.
Toute œuvre a besoin qu'on avise ;
Rien d'important ne s'improvise.
« Sans hâte, aller ! » soit la devise

Pour faire un Sanatorium,
Il faut de l'air, un atrium,
Architecte et... psaltérium...
L'argent, l'assistance, omnium,
Pour faire un Sanatorium.

Ils sont résistants, les microbes !
Les docteurs, à bonnets et robes,
Voient qu'à leurs sérums — les plus probes —
O bacille, tu te dérobes.
Ils sont résistants, les microbes !

L'antiseptique le plus sûr :
C'est le soleil et c'est l'air pur.
Sol perméable et ciel d'azur
Sont, au bacille actif et dur,
L'antiseptique le plus sûr.

(1) C'est au « Godet », commune de Chécy, qu'est élevé le *Sanatorium Orléanais*.

LITH. G. MICHAU & Cie ORLÉANS

P. Boulle



Pour multiplier les ressources,
Que d'écritures, que de courses !
Il faut puiser à toutes sources,
Presser les gens, presser les bourses,
Pour multiplier les ressources.

A tous, on demande secours :
Ouvriers, bourgeois, gens de cours ;
A conférences et discours,
Bals et concerts, ayons recours !
A tous, on demande secours.

L'Orléanais donne l'exemple.
L'union fait moisson plus ample ;
Dans l'Institut, dans le saint Temple,
Au monde étonné, qui contemple,
L'Orléanais donne l'exemple.

Pour ne pas rester à *quia*,
— Ainsi qu'Orphée édifia
D'antiques Sanatoria, —
— Dansons ! — Chantons ! — *Alleluia* ! —
Pour ne pas rester à *quia*.

Au Sanatorium qu'on amène
Large tribut, par voie amène,
Et qu'Harpagon même on malmène.
Thalie, Euterpe, Melpomène,
Au Sanatorium qu'on amène !

La fin rend justes les moyens ;
Citoyennes et citoyens,
Des débutantes aux doyens,
Usent de procédés...Troyens :
La fin rend justes les moyens !

Avec un programme artistique,
Au crayon très humoristique,
La Ligue antibacillistique,
Triomphe à plein jet fantastique...
Avec un programme artistique.

On joue en *sol*, on chante en *ut*,
L'arpège vole droit au but.
Tout gêneur serait Belzébuth,
Et le « vieux jeu » recevrait...zut !
On joue en *sol*, on chante en *ut*.

L'harmonie en perles ruisselle,
Piano, violon et violoncelle,
Grand air, sonate ou balancelle.
Sous les archets l'âme étincelle ;
L'harmonie en perles ruisselle.

Do, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *do* !
— *Mezzo voce* ! — *Rinforzando* ! —
Baryton, ténor, contralto ! —
La salle applaudit *crescendo* :
Do, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *do* !

Microbe à part, que chacun vive !
Mais, dîner deux fois ! « *Le Convive* » (1)
Y risque indigestion vive ;
L'amphytrion sa faim avive...
Microbe à part, que chacun vive !

Drapeau francais (2) aux trois couleurs,
« Pourpre, azur, lys », en leurs splendeurs ;
C'est l'union de nos valeurs,
Vertu, sacrifice, douleurs :
Drapeau français aux trois couleurs !

Pour le bien que d'entremetteuses !
— Nul billet chez les émetteuses ?
— Ni programme ? ô gentes vendeuses !
— Chargez le plateau des quêteuses !
Pour le bien, que d'entremetteuses !

A l'œuvre il faut donner l'essor !
Riches, versez, versez encor ;
L'aumône vous ouvre un trésor
D'heureux avenir par votre or...
A l'œuvre il faut donner l'essor !

L'égoïsme, qui s'humanise,
Par la charité s'immunise ;
Bientôt il se christianise ;
Puis, dans le bien il s'éternise,
L'égoïsme qui s'humanise.

Je vous le dis, en vérité :
C'est par l'accord, la Charité,
Qu'on verra le déshérité,
D'un fléau terrible abrité ;
Je vous le dis en vérité !

12 Mars 1900.

(1) *Le Convive*, comédie jouée par deux docteurs et une fille de docteur.
(2) La dernière des pièces dites, à la soirée artistique, par le docteur Paul Mounet, de la Comédie française.

RAPPORT

SUR

L'OUVRAGE OFFERT PAR M. A. JOHANET

A LA SOCIÉTÉ

LE BARREAU D'ORLÉANS AU XIX[e] SIÈCLE

PAR M. CHAROY

Séance du 1er Juin 1900.

C'est un travers fort commun aujourd'hui de parler et même d'écrire sur des choses que l'on ne connaît pas. Chacun ne se fait-il pas facilement spécialiste en toute matière avec une certaine préférence peut-être pour celles qu'il ignore le plus. Celui-ci, qui n'a jamais tenu un pinceau, juge avec une merveilleuse désinvolture les œuvres de nos maîtres. Celui-là, qui n'a jamais vu la mer que sur les plages à la mode, disserte savamment sur les mérites comparés des cuirassés et des torpilleurs et l'on doit s'estimer heureux lorsque de pareilles incompétences restent dans le domaine de la théorie.

Il n'est certes pas possible d'adresser un pareil reproche à M. Johanet et à l'œuvre (1) dont il a bien voulu faire hommage à la Société. Le Barreau d'Orléans au XIX[e] siècle, qui donc pouvait en écrire l'histoire avec plus

(1) *Le Barreau d'Orléans au XIX[e] siècle, 1800 1900*, par A. JOHANET, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

d'autorité que celui-là même qui pourrait dire des faits qu'il rapporte :

... Quorum pars magna fui.

Ne serait-on pas tenté de redouter même pour M. Johanet un péril inverse à celui que je signalais tout à l'heure? N'est-ce pas sa propre vie qu'il va nous raconter, quelque chose comme ses mémoires? Et le danger qui pourrait en résulter pour l'auteur s'accroît de cette circonstance que, s'il a lui-même vécu la vie du Barreau d'Orléans pendant la plus grande partie de la dernière moitié du siècle, son père et son grand-père y ont tenu une large place pendant la première moitié.

Ce qui, dans l'œuvre entreprise, avait pu être pour l'auteur un attrait de plus, pouvait aussi devenir un écueil. M. Johanet a su l'éviter et en nous retraçant la vie des principaux avocats du siècle, il sait faire à chacun la part qui lui revient et alors même qu'en parlant de son père « c'est son cœur qui conduit sa plume (1) », la piété filiale ne l'a jamais entraîné au delà des limites d'une impartiale appréciation.

Il ne m'est pas possible de suivre l'auteur dans chacune des biographies qui composent son ouvrage. Vous les lirez, si ce n'est déjà fait : elles vous rappelleront des hommes que plusieurs d'entre vous ont connus et appréciés et dont quelques-uns ont fait partie de notre Société (2).

Ne craignez point de trouver dans ces récits biographiques une monotonie peu attrayante ; la plume toujours alerte et fine de l'auteur a su y mêler des anecdotes piquantes et des aperçus originaux : les Assises du Loiret

(1) P. 91.

(2) Mes Moreau-Laulois (p. 41) ; Légier (p. 51) ; Paillet (p. 66) ; Boscheron-Desportes (p. 135) ont été membres titulaires de la Société.

en 1832 et 1833 (affaire de l'Insurrection vendéenne) sont l'objet d'un chapitre spécial où l'intérêt s'élève jusqu'à l'émotion du drame.

Les récits biographiques sont interrompues une seconde fois (p. 157) par une étude que M. Johanet a modestement intitulée : *Coup d'œil sur l'éloquence du Barreau au XIXe siècle*. L'auteur a bien tort de s'excuser de cette digression ; en tous cas le sujet qu'il aborde ainsi, un peu accessoirement, est de ceux qui peuvent intéresser notre Société et il m'a paru digne de retenir un instant votre attention.

Il est incontestable que le genre d'éloquence du Barreau (j'emploie ce mot *éloquence* dans son sens étymologique qui lui enlève toute prétention) a subi dans ce siècle une transformation radicale.

Il arrivait trop souvent autrefois que la plaidoirie fût quelque chose comme un exercice de style, presque un devoir de rhétorique dans lequel le but de l'avocat semblait être de montrer son érudition littéraire, ses qualités oratoires, beaucoup plus que sa connaissance des affaires et du droit. Ce genre était fertile en citations latines, en développements de pur sentiment, il s'inspirait tantôt des souvenirs de l'antiquité, tantôt de cette sensibilité que Rousseau avait mise à la mode au siècle dernier.

Nous sommes aujourd'hui bien loin de ces tendances. M. Johanet a raison de s'en applaudir et il se trouve d'accord sur ce point avec le bâtonnier de Paris qui dans un discours récent s'exprime ainsi (1) : « A la barre, la plaidoirie tend de plus en plus à la simplicité et à la rapidité... l'élégance et la simplicité remplacent avec avantage le luxe ».

(1) Discours de M. Devin, bâtonnier, prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats dans la séance du 17 novembre 1900. *Gazette des Tribunaux*, du 18 novembre.

M. Johanet avait dit avant lui, p. 160 : « Une marche « rapide dans la discussion des faits et du droit, aucun « étalage de science inutile, une extrême sobriété dans le « développement des considérations sentimentales, tels « sont les ressorts du plaidoyer moderne. »

Ainsi la rapidité, la simplicité, la sobriété sont signalées comme les qualités maîtresses du discours.

D'où provient donc ce renversement complet des anciens usages, cet abandon, ce dédain des anciennes traditions? Il en est une cause que je ne puis pas ne pas relever quoiqu'elle ne soit pas certes à notre avantage.

Jusqu'à une époque voisine de la nôtre, l'étude des lettres avait été, plus que partout ailleurs, en honneur au Palais.

Magistrats et avocats, nourris du même lait classique sur les genoux de l'*alma parens*, étaient généralement des humanistes distingués et lorsqu'à la barre on citait Cicéron ou Sénèque, Virgile ou Horace, on était sûr non seulement d'être compris, mais d'éveiller dans l'esprit du juge je ne sais quelle indulgente satisfaction, celle que l'on éprouve en entendant parler d'un ami.

L'abaissement des études littéraires n'est-il pas, au moins autant qu'un amour désintéressé de la simplicité, la cause du changement dans les habitudes oratoires? L'avocat peut être moins tenté qu'autrefois de citer du latin, mais son principal motif est celui qu'il avouera le moins. Il est plus facile ici de se séparer des anciens usages que de les suivre.

N'y a-t-il pas aussi dans la rapidité voulue des plaidoiries, dans leur concision si vantée, des causes un peu étrangères à la recherche des meilleurs procédés oratoires? L'avocat qui veut être bref obéit-il toujours à un penchant de son esprit, à une règle de sa raison? Peut-être a-t-il quelquefois d'autres soucis, et les limites qu'il

s'efforce de ne pas dépasser ne les trouve-t-il pas dans la crainte de soumettre la patience du juge à une trop rude épreuve au moins autant que dans les nécessités d'une discussion rationnelle ?

Vous connaissez le juge des *Plaideurs*, ce Dandin qui ayant fait « ample provision de sacs et de procès ne voulait de trois mois rentrer dans la maison » (1) et malgré ce grand zèle et cet amour des *plaids*, c'est lui déjà qui invitait l'intimé à *passer au déluge*.

Que sera-ce donc aujourd'hui, dans ce siècle de la vapeur où l'on devient de plus en plus pressé, j'allais dire *haletant ?* Le besoin d'aller vite prime tout : faudra-t-il bientôt inventer la *plaidoirie-express ?* La rapidité n'est donc point exempte de défauts : ici comme ailleurs elle a ses inconvénients et ses périls.

En faisant ainsi la part de ce qui peut être regretté dans les anciennes traditions aujourd'hui abandonnées, il faut reconnaître, avec M. Johanet, que le Barreau a bien fait de débarrasser ses discours « de toute armure trop pesante comme de tout décor suranné » ; que l'ancienne ordonnance des plaidoyers s'est heureusement allégée des insinuantes précautions de l'exorde et du pathétique obligé de la péroraison.

S'ensuit-il que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes de la rhétorique ? M. Johanet n'est pas éloigné de le penser, car il va jusqu'à dire (p. 158) qu' « il a été donné à notre époque d'élever l'éloquence du barreau jusqu'à son sommet » et (p. 164) que « cette éloquence a atteint une perfection voisine de l'idéal ».

Je respecte et j'admire cet enthousiasme, sans le partager complètement. Je crois qu'ici comme partout, la mode a ses complaisances et ses tyrannies. Ceux qui entendaient d'Aguesseau prononcer ses fameuses harangues

(1) *Les Plaideurs*, acte I, scène IV.

n'étaient-il pas convaincus que jamais l'éloquence judiciaire ne pourrait rien produire de plus parfait : et cependant les rares lecteurs qui les parcourent aujourd'hui les trouvent singulièrement vieillies. J'ai grand'peur que les meilleurs morceaux de nos contemporains ne produisent le même effet à nos arrière-neveux.

Ce qu'il importe avant tout de signaler, et je suis bien sûr d'être ici d'accord avec M. Johanet, c'est que les nouvelles tendances présentent un danger qu'il ne faudrait pas perdre de vue.

Si le rôle de l'avocat se trouve ainsi réduit par une concision et une sobriété devenues nécessaires, ne sera-t-on pas tenté de croire qu'il est inutile de s'y préparer par une culture littéraire qui ne trouverait plus son application à la barre ? Ce serait là la plus regrettable des erreurs, contre laquelle il semble d'ailleurs que l'auteur ait voulu nous mettre en garde, quand il dit (p. 163) : « Les grâces de l'esprit, les souvenirs classiques, les dons d'une mémoire heureuse et d'une intelligence d'élite doivent embellir la langue du Barreau et augmenter son crédit ».

De ces vérités, M. Johanet nous a donné la démonstration pratique dans sa longue et brillante carrière. « Il y a au Palais, dit-il (p. 99), de beaux oiseaux, aux couleurs séduisantes et variées pour lesquels la volière, nous voulons dire le cabinet, a moins d'inspirations heureuses que le grand jour de l'audience. »

Cette remarque est faite par M. Johanet en parlant de son père ; on serait bien plus tenté de lui en faire à lui-même une application bien justifiée. Mais ces qualités éminentes d'improvisation ne vont pas sans une préparation générale et une intensive culture intellectuelle, et si elles ont été héréditaires dans une famille, c'est que les pères y transmettaient aux fils les traditions du goût et de l'amour des lettres.

Concluons donc que de fortes études littéraires, la lecture et la fréquentation des auteurs classiques, y compris les anciens, seront toujours pour le jeune avocat la meilleure école et le meilleur apprentissage dans l'art de bien dire.

Me permettrez-vous, Messieurs, en terminant, de m'excuser près de vous de vous avoir ainsi entretenu du Barreau. J'ai peut-être trop obéi à mes préoccupations professionnelles et mérité que quelqu'un de vous, en m'entendant, ait murmuré : « Vous êtes orfèvre, M. Josse ».

On m'a raconté (l'indiscrétion n'était pas bien coupable) que lorsque j'ai eu l'honneur d'être admis parmi vous, l'un des bulletins de vote portait cette mention : Oui, *quoique avocat.* Ce n'était là qu'une boutade humoristique que l'on attribuait tout bas à l'un de nos plus spirituels et plus vénérés collègues. S'il était vrai cependant que notre profession pût avoir besoin d'être défendue parmi nous, je crois que le meilleur plaidoyer en sa faveur serait le livre que M. Johanet a consacré au Barreau du XIX[e] siècle. Il est donc utile pour le Barreau et il sera certainement agréable pour tous que l'ouvrage de M. Johanet occupe dans notre bibliothèque une place de choix d'où il sortira souvent, je l'espère, pour le plaisir et l'instruction des lecteurs.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES

ET

RAPPORT SOMMAIRE

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DÉCERNER

LE

Prix Émile DAVOUST

En 1900

(Lecture faite au cours de la Séance du 15 Juin 1900)

Dans sa séance du 6 avril dernier, la Société nommait une Commission à laquelle elle confiait le soin d'examiner « les œuvres d'art pur ou littéraires artistiques » qui lui seraient présentées par les candidats au prix Emile Davoust, pour le Concours de 1900.

Cette commission fut ainsi composée :

1° M. Paulmier, président de la Société, président ;

2° M. Sainjon, président de la Section des Sciences et Arts, vice-président ;

3° M. le docteur Arqué, président de la Section de Médecine ;

4° M. Didier, directeur du musée de peinture de la Ville d'Orléans ;

5° M. Dusserre, architecte ;

6° M. Guerrier, secrétaire général de la Société ;

7° M. Dumuys, attaché à la direction du Musée historique.

Cette commission se réunit pour la première fois au siège social, le samedi 14 avril dernier, à 4 heures du soir.

Au cours de cette première séance, les membres de la Commission prirent connaissance des demandes qui leur avaient été transmises et enregistrèrent trois candidatures, savoir :

1° Celle de M. Henri Jamet, artiste peintre, né à Gien (Loiret), le 25 septembre 1858, demeurant à Paris, rue Victor-Massé, n° 25, et professeur de dessin à Orléans, où il a un atelier, rue Bourgogne, n° 225 ;

2° Celle de M. Penchaud, artiste peintre, professeur de dessin au Lycée d'Orléans, demeurant cloître Sainte-Croix, n° 8 ;

3° Celle de M. Emile Pinedo, membre de la Société des Artistes français, demeurant à Paris, boulevard du Temple, n° 40.

La Commission examina tout d'abord les titres des candidats qui se présentaient au concours.

Elle reconnut les droits incontestables de MM. Jamet et Penchaud, mais crut de son devoir d'écarter avant tout examen la candidature de M. Emile Pinedo, artiste parisien, dont l'œuvre n'avait aucun caractère orléanais.

M. Emile Pinedo est présentement possesseur, par voie d'acquisition, de certaines œuvres artistiques de notre regretté compatriote M. Lanson, statuaire émérite, ancien prix de Rome, décédé depuis plusieurs années.

Mais la Commission, s'inspirant d'ailleurs de la décision prise à l'égard de ce candidat, dans une séance antérieure, par la Société tout entière, conclut à l'unanimité que le fait d'avoir fait reproduire des statues exécutées par

5

M. Lanson, ne constituait pas à proprement parler un droit à concourir pour l'obtention du prix Davoust, réservé dans la pensée du testateur à une « œuvre d'art pur ».

En conséquence, la Commission retint les deux candidatures de MM. Penchaud et Jamet puis fixa au lundi 30 avril la date de la visite des œuvres présentées par ces deux artistes.

Nous devons mentionner pour mémoire, en terminant, une petite œuvre littéraire, sorte d'étude de mœurs Beauceronnes, dont le sujet n'était pas « littéraire-artistique » et qui fut rendue à son auteur par les soins de M. le Président, sans même avoir été examinée.

Le 30 avril, MM. Paulmier, Sainjon, Guerrier, Arqué, Didier et Dumuys se réunirent pour remplir la mission qui leur avait été confiée par la Société; M. Dusserre, absent d'Orléans, ne put, à leur grand regret, les accompagner dans leurs visites.

La Commission se rendit tout d'abord au musée de peinture de la Ville d'Orléans, où elle put examiner plusieurs œuvres très importantes de M. Jamet, savoir :

1° « Le Grand Père », tableau portant le n° 878 peint en 1897, qui valut à l'auteur une mention honorable au Salon de ladite année;

2° « La Convalescente », œuvre exécutée en 1891 et donnée au musée municipal, par son auteur, en 1894 (cette toile est cotée sous le n° 866);

3° « Saint Sébastien » d'après Ribot, également offert par l'artiste, en 1880, à la même collection publique orléanaise.

La Commission se rendit ensuite au château de Charbonnières, sis à quelques kilomètres à l'est d'Orléans,

à l'effet d'y examiner les divers panneaux décoratifs exécutés dans la salle à manger de M. Prost, par M. Jamet.

Là, MM. les Commissaires eurent à apprécier quatre grands panneaux mesurant 2 m. de hauteur sur 0,70 c. de largeur et représentant des paysages, deux natures-mortes disposées en pendants au-dessus d'une cheminée monumentale et d'un dressoir, enfin, quatre trumeaux ornés de peintures variées représentant des fleurs, des fruits, des oiseaux et des poissons.

La Commission se transporta ensuite au domicile du peintre, au n° 225 de la rue Bourgogne, où M. Jamet lui fit les honneurs de son atelier.

Vos délégués purent apprécier en cet endroit plusieurs tableaux importants, au nombre desquels nous pouvons citer « Un portrait de M. Mahon » daté de 1894, « L'église de Gargilesse », « Une vieille femme au coin du feu », très belle étude de lumière, et nombre d'esquisses, de croquis fort habilement traités.

Après avoir passé en revue les œuvres de M. Jamet, la Commission se mit en devoir d'apprécier celles de M. Penchaud, son second candidat.

Elle se rendit, à cet effet, au domicile de l'artiste et passa en revue les nombreux portraits que l'auteur avait pris soin d'y grouper pour la circonstance.

Nous citerons, au nombre de ces œuvres, le portrait de S. E. Mgr Coullié, cardinal-archevêque de Lyon, ancien évêque d'Orléans, qui figura au Salon de Paris en 1899; ceux de Mgr Renaudin ; ancien supérieur du petit Séminaire de Sainte-Croix, de M. Humbert, ancien professeur de philosophie au Lycée d'Orléans ; de M. Chouppe, notre regretté collègue, professeur de dessin et aquarelliste bien connu dans notre Ville ; ceux de Mad. Loiseau, née Lepage ; de Mlle Prost, fille du châtelain de Charbonnières ;

de M. Maillard, secrétaire de notre Société, et de Mlle Alibran, etc., etc.

La Commission vit encore dans le salon de M. Penchaud un grand paysage représentant une vue de Saint-Cénery, peinte en 1895 et qui valut à l'auteur un diplôme d'honneur à l'exposition des Beaux-Arts de Toulouse enfin diverses peintures décoratives exécutées sur étoffes variées et des esquisses de paysages.

Vos Commissaires se rendirent ensuite chez M. Berton, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, afin d'y revoir le portrait de notre collègue, œuvre connue et appréciée de tous les Orléanais, qui ont pu l'examiner à loisir lorsqu'elle fut exposée à la vitrine de la maison Vallet, au nº 73 de la rue Royale.

Il convient de mentionner au nombre des œuvres importantes de M. Penchaud que la Commission jugea inutile d'aller revoir, attendu que tous les Membres déclarèrent en avoir le souvenir très présent à la mémoire, le portrait de Mgr Dupanloup exposé dans la salle Synodale de l'Evêché d'Orléans, et ceux des membres de la famille Rougeoreille récemment exposés à la vitrine de la maison Vallet déjà mentionnée ci-dessus.

Le jeudi 3 mai en suivant, à 4 heures de l'après-midi, votre Commission se réunit une dernière fois, au domicile privé de M. Paulmier ; notre dévoué président, immobilisé par la souffrance, avait exprimé le désir d'achever l'œuvre qu'il avait courageusement entreprise en dépit de son fâcheux état de santé.

La Commission prenant en considération les mérites incontestables des candidats orléanais : MM. Jamet et Penchaud, tous deux professeurs de dessin et de peinture dans notre Ville, titulaires de récompenses très honorables, lauréats de nos expositions locales, exposants aux

divers salons de peinture, donateurs de nos collections municipales, votre Commission, disons-nous, soucieuse avant tout d'interpréter la volonté de notre généreux et très regretté collègue Émile Davoust, dont la fondation a pour but d'encourager la culture des arts dans notre région, votre Commission vous propose, Messieurs, de partager le prix en question entre MM. Jamet et Penchaud, candidats au concours ouvert par vos soins au cours de cette année 1900.

Le Secrétaire rapporteur de la Commission :

Léon Dumuys.



RAPPORT

DE LA COMMISSION

SUR LE

PRIX PERROT

En 1899

Par M. Maurice des FRANCS

Séance du 21 Décembre 1900.

Messieurs

Notre Société avait, cette année, à décerner le prix Perrot qui doit être accordé, d'après les clauses du testament du fondateur, au cultivateur ayant fait faire le plus de progrès à l'agriculture dans le département du Loiret.

Votre commission, composée de M. Anselmier, président, et de MM. du Roscoât, de Puyvallée et de votre rapporteur, avait à examiner les mérites de trois candidats habitant Artenay, Saint-Lyé et Jargeau.

Le 12 juin, nous nous mettons en route pour la Grange, près Artenay, par un temps splendide, mais un peu chaud.

Nous saluons en passant le beau groupe de Desvergnes, nouvellement placé, « le soldat qui meurt et le soldat qui

tue », nous admirons l'expression énergique de ce dernier, le regard tourné vers notre ennemi de l'Est, et involontairement notre pensée se reporte à l'année terrible, à cette Beauce, si verdoyante aujourd'hui qui à cette époque, sous la neige et le sang, servit de tombe aux plus braves de ses enfants. « *Sunt lacrymæ rerum* ».

La ferme de la Grange, d'une contenance de 150 hectares, appartient à M. Lefebvre ; elle est exploitée par M. Joseph. La cour forme un vaste quadrilatère entouré de tous côtés par les bâtiments. La construction est bien comprise ; les écuries, vacheries et bergeries sont suffisamment aérées ; un manège couvert et des canalisations permettent d'amener l'eau, partout où elle est nécessaire ; tout y a été prévu pour faciliter l'exploitation et nous sommes heureux de pouvoir ici rendre hommage à la science agricole du propriétaire qui en a conçu et exécuté le plan.

Dans l'écurie nous trouvons 12 bons chevaux de travail séparés par des stalles ; les harnais sont en bon état et bien rangés.

La vacherie comprend 19 bêtes dont 15 mères, quelques-unes d'un bon modèle ; le taureau âgé de 2 ans est très bon, le rein droit, la croupe solide et susceptible de donner d'excellents produits. Bien qu'à la porte d'Artenay, M. Joseph ne vend pas son lait ; il aime mieux faire du beurre et du fromage.

La bergerie contient 525 mérinos dont 300 mères ; le fumier y est foulé par les animaux et enlevé seulement tous les deux ou trois mois ; des crémaillères permettent d'élever les mangeoires à mesure que la litière augmente ; comme dans toutes les autres parties de la ferme d'ailleurs, il suffit de tourner un robinet pour avoir de l'eau potable.

Dans la porcherie nous voyons six bons craonnais qui

attendent leur tour pour alimenter la maison ; leur poids moyen, au moment de passer au saloir, est de 250 kilos. Ce ne sont pas malheureusement les seuls hôtes de l'étable, car, à notre approche, une nuée de rats qui viennent sans doute disputer aux porcs leur provende, s'échappent devant nous en grimpant le long du mur ; il en sort de partout, des auges, de la paille, de sous les pattes des animaux et nous ne pouvons nous empêcher de regretter que de bons chats ou des pièges habilement tendus ne viennent en restreindre le nombre et diminuer le tribut qu'ils préleveront cet hiver sur la Grange au grand détriment du cultivateur.

Sur les 150 hectares que cultive M. Joseph, il y a 40 hectares de blé, 50 hectares d'avoine, 20 de luzerne ; le reste en vesces, betteraves, pommes de terre ou trèfle incarnat. On donne trois façons aux blés, deux aux avoines (entrehivernage et labour). Pour la betterave on pique, quand on le peut, jusqu'à 0,25 ou 0,30 centimètres.

La culture en usage à la Grange est la vieille culture de Beauce dite de francs-guérets. Sauf quelques hectares ensemencés en luzerne, les chaumes d'avoine servent de pacage aux troupeaux et ne sont retournés qu'au printemps suivant. Les semences employées sont pour l'avoine la Joanette, pour le blé le rouge de Bordeaux et le Japhet ; comme engrais le superphosphate est toujours mélangé au fumier avec adjonction, au printemps, de 80 à 90 kilos de nitrate à l'hectare ; malheureusement, cette année, à cause de la sécheresse sans doute, le nitrate n'a produit aucun résultat ; M. Joseph ne fait pas de betteraves à sucre, dont le produit, d'après lui, n'est pas assez rémunérateur. De même il ne veut plus de moissonneuses ; il en a acheté une qui, paraît-il, a été mise hors d'usage en deux années, soit par le mauvais vouloir, soit par la

négligence de ses employés. Il préfère pour la moisson prendre des sapeurs belges qui coupent ses blés à raison de 25 francs l'hectare, et rangent les épis dans les gerbes avec beaucoup de soin, ce qui rend le battage plus facile.

Dans notre promenade au milieu des récoltes, nous avons pu observer de bons blés. Malheureusement les avoines en général laissent à désirer ; outre qu'elles souffrent beaucoup de la chaleur, elles ne sont pas suffisamment propres ; nous ferons le même reproche aux prairies : elles n'ont pas été assez vigoureusement hersées et contiennent des mauvaises herbes qui diminuent d'autant la valeur du produit. En résumé, la culture que nous avons sous les yeux est une bonne moyenne de culture de Beauce.

Nous quittons la Grange pour nous rendre à la Fontaine de Saint-Lyé ; par la chaleur torride que nous affrontons, ce nom de Fontaine nous fait espérer qu'au terme de notre course nous trouverons un peu de fraîcheur ; vain espoir, le soleil continue à darder sur nous ses rayons implacables et de Fontaine nous ne trouvons à la ferme que le nom.

En arrivant nous sommes pour la plupart en pays de connaissance, car M. Legros, dont nous allons visiter l'exploitation, est un Solognot naturalisé Beauceron, et, je me hâte de le dire, nous n'avons pas à rougir de lui, car sa culture ne dépare pas la plaine de Saint-Lyé.

Deux choses ont surtout frappé la Commission dans sa visite : les soins donnés aux fumiers et l'importance de la vacherie.

Aidé de son propriétaire qui a fourni les matériaux tandis que lui-même donnait la main-d'œuvre, M. Legros a construit au milieu de sa cour une fosse à fumier intelligemment comprise. Les rigoles empierrées qui sillonnent

la cour mettent le fumier à l'abri des eaux pluviales et les entraînent dans un puits perdu ; une canalisation souterraine, partant de l'étable, amène directement le purin dans une citerne *ad hoc*.

Dès que le fumier commence à sécher, M. Legros, à l'aide de sa pompe, lui donne l'humidité nécessaire pour une bonne fermentation et produit ainsi un engrais supérieur dont les qualités fertilisantes sont plus que doublées; l'excédent du liquide, après avoir traversé le fumier, retourne dans la citerne.

Dans la vacherie nous trouvons 19 mères vaches, la plupart d'un bon modèle, quelques-unes même remarquables et 1 taureau enfant de la maison qui laisse à désirer. Toutes ces bêtes manquent d'air et de place ; l'étable n'est pas digne des animaux qu'elle abrite et nous souhaitons que M. Legros obtienne de son propriétaire une construction plus en rapport avec l'importance de son troupeau que nous n'avons pas encore vu tout entier.

La vacherie n'étant pas assez vaste pour contenir tous les animaux, les génisses sont disséminées un peu partout et il n'est pas un bâtiment, pas un réduit, pas un toit à porcs même qui ne recèle une ou deux élèves ; il y a en tout 32 bêtes à cornes, ce qui est un chiffre considérable pour une exploitation de 66 hectares. Chaque année on élève en moyenne 5 ou 6 bêtes et il n'y a pas, dans l'étable, de vaches au-dessus de 7 ans.

Les veaux qui ne sont pas gardés comme élèves sont vendus entre 8 et 15 jours et le lait est cédé à raison de 12 centimes le litre à un industriel qui l'expédie sur Paris. Deux fois par jour sa voiture vient prendre à la ferme le produit de la traite et son agent inscrit la quantité de lait livré sur un registre spécial qui reste entre les mains du cultivateur ; le règlement de compte a lieu tous les quinze jours.

L'exploitation qui, comme je l'ai dit, comprend 66 hectares, se compose de 21 hectares de blé, 17 hectares d'avoine, 2 hectares d'orge, 3 hectares de vesces d'hiver et printemps, 15 hectares de luzerne et sainfoin, 2 hectres 1/2 de betteraves et carottes, 50 ares de pommes de terre.

Les façons, trois pour le blé, deux pour les avoines, sont données en temps voulu ; les semences, passées au trieur à la maison, sont le blé de Bordeaux et de Saumur en mélange et l'avoine rouge qui s'égrène moins que la joanette , généralement on ajoute au fumier de ferme 5 ou 600 kilos de superphosphate à l'hectare et du nitrate en couverture au printemps.

M. Legros possède depuis plusieurs années une moissonneuse dite « Reine des Champs » et, contrairement à M. Joseph, il s'applaudit de cette acquisition ; mais c'est presque toujours son frère, qui lui sert de premier charretier, qui conduit la machine.

Des allées de jeunes pommiers, qui font espérer du cidre pour l'avenir, nous conduisent aux champs : Les blés sont beaux, bien plantés, propres, avec de bons épis ; les avoines très régulières, n'ayant pas encore souffert de la sécheresse et n'attendant qu'une bonne pluie pour donner une abondante récolte ; les prairies artificielles sont bien réussies en général, surtout les sainfoins qui sont superbes ; mais, pour quelques pièces, nous pouvons faire la même critique qu'à la Grange : le hersage de printemps a été insuffisant et les mauvaises herbes apparaissent en certains endroits. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de la culture est bon et le fait d'un homme travailleur et intelligent.

Avec M. Baudue-Peschard, cultivateur à la Tisonnière, près de Jargeau, nous tombons dans le domaine de la petite culture, mais de la petite culture industrieuse et soignée.

M. Baudue fait valoir 16 hectares : très travailleur, très énergique, il n'a point de charretier et fait tout par lui-même. Les bâtiments sont en bon état, suffisamment aérés, spacieux pour les 16 hectares cultivés et, ceci dit pour Mme Baudue-Peschard, tout y respire l'ordre et la propreté.

L'écurie contient deux bons chevaux, la vacherie sept vaches, un taureau et un jeune élève. Les vaches sont remarquablement belles et le jeune taureau promet de donner plus tard de bons produits. Les veaux sont généralement vendus vers quatre semaines et le laitage est exclusivement employé à faire du beurre et des fromages qui se vendent bien à Jargeau.

Les fumiers sont économiquement soignés : deux tonneaux défoncés reçoivent le purin ; quand ils sont pleins, un arrosoir en déverse le contenu sur le fumier mis en tas dans la cour ;

La pompe viendra un jour.

L'aphorisme « *de minimis non curat prætor* » n'est pas de mise à la Tisonnière où le maître s'occupe « *de minimis* » et tire parti des moindres produits. C'est ainsi que nous trouvons un clapier où, bon an mal an, il s'élève environ de 250 à 300 lapins, dont le produit vient s'ajouter à celui de la culture. C'est ainsi encore que dans la serre de son potager, dernier vestige de l'ancien château de la Tisonnière, Mad. Baudue se livre l'hiver à la culture... du poulet ; chaque année elle y confine à l'automne un certain nombre de poules, les y nourrit spécialement et grâce à cet élevage sous verre, elle en fait des pondeuses et des couveuses précoces ; ce qui lui permet de livrer tous les ans une cinquantaine de ces poulets de grains si recherchés avant Pâques.

En passant dans l'écurie tout à l'heure, nous avons aperçu sur un coffre une douzaine de sacs à grains

fraîchement reprisés, habilement pliés et soigneusement mis en pile : c'est encore « *de minimis* », ce n'est qu'un rien, mais ce rien indique que la ménagère a passé par là, et dénote dans la maison des habitudes d'ordre et de soin qui permettent de se tirer d'affaire dans les mauvaises années et de s'enrichir dans les bonnes.

L'exploitation comprend, cette année, 5 hectares de blé Saumur et Bordeaux mélangés, 4 hectares d'avoine et orge, 3 hectares 1/2 de luzerne, 1 hectare de vigne, le reste en légumes et cultures dérobées.

Les blés sont épais, bien grainés et très vigoureux.

Ils reçoivent généralement, outre une demi-fumure en fumier de ferme, de 2 à 300 kilos de parure de pied de cheval, préférable au superphosphate dans le val de Jargeau. Les avoines, toujours enterrées à la charrue, ne semblent pas souffrir de la sécheresse ; nous admirons surtout une très bonne avoine de Brie dans laquelle se trouve un semis de luzerne fort bien réussi.

La luzerne d'ailleurs est l'objet de tous les soins de M. Baudue : la terre reçoit avant l'ensemencement 2,000 à 2,400 kilogrammes de chaux à l'hectare et, nous avons pu le constater, le résultat en est excellent.

La vigne est vigoureuse, bien soignée et promet cette année une abondante récolte ; malheureusement nous avons aperçu en deux points des taches de phylloxera.

En quittant la Tisonnière nous traversons un champ de carottes et diverses cultures dérobées d'un fort bel aspect et nous emportons de notre visite une favorable impression.

Comme vous le voyez, Messieurs, nous avions à décider entre la grande, la moyenne et la petite culture. A l'unanimité, il a semblé à votre commission qu'il y avait lieu d'éliminer du concours M. Joseph qui, tout en nous présentant une bonne culture moyenne, ne nous avait

rien montré de particulièrement remarquable ou indiquant un progrès quelconque sur la routine habituelle.

Restaient deux candidats : M. Legros et M. Baudue ;

L'un qui nous présentait une vacherie excellente, un traitement de fumier pouvant servir d'exemple à toutes les exploitations, et un ensemble de récoltes très satisfaisant ;

L'autre qui nous montrait une petite culture intelligente et raisonnée et prouvant à tout homme économe et travailleur qu'avec un modeste capital on peut devenir maître à son tour et faire de bonnes affaires ; tous deux par conséquent, très dignes du prix que nous avions à décerner.

Aussi, à l'unanimité, votre commission a-t-elle pensé qu'il y avait lieu d'accorder, en tenant compte de l'importance de chacune des deux exploitations :

A M. Legros, une médaille de vermeil et 300 fr.

A M. Baudue, une médaille de vermeil et 200 fr.

Votre décision, si elle est conforme à celle de votre Commission, servira d'encouragement à ces deux cultivateurs qui, chacun dans leur canton, prouvent que la terre, « *l'alma parens* » du poète, est une mère bienfaisante pour qui sait la travailler.

POÉSIES

LUES A LA RÉUNION GÉNÉRALE

DES

TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

Par le Docteur E. ARQUÉ

Séance du 21 Décembre 1900

Messieurs,

Dans quelle situation nos très aimables collègues mettent un médecin, qui doit *s'évader*, un instant, de la *Section de Médecine* pour se glisser, subrepticement, dans la *Section des Lettres* et... vous parler *en vers!* — Combien plus embarrassé est-il pour répondre au désir de notre cher Président, qui lui demande d'apparaître :

Comme un Recteur... montrant les *quatre Sections!*

Pour l'oser, il doit s'abriter sous l'égide de devanciers plus autorisés, tels que M. Boutet de Monvel, M. Loiseleur, — notre secrétaire général pendant un tiers de siècle, — M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

A ce dernier il adressait le sonnet : « Il faut chanter ! » au moment où, accablé par un deuil cruel, M. de Vauzelles se sentait découragé et se disait vieilli.

Que ces vers, déjà anciens, servent d'introduction près de vous.

Puisque nous lui empruntons sa langue, à la Section des *Lettres* le premier rang !

IL FAUT CHANTER !

Poète, il faut chanter ! Tout encor vous engage :
Succès passés, présents, du temps vous font vainqueur.
Pour chanter, il suffit de se sentir un cœur,
Et le poète sent que le cœur n'a pas d'âge.

Le vieux luth peut vibrer, quand on voit un orage
Fondre sur la Patrie : il sourit au malheur,
Il venge une mémoire, anime le courage ;
Il partage la joie, ou calme la douleur...

Le poète, en chantant, s'apaise et se délasse ;
Il met, suivant les temps, toute chose en sa place :
Aux festins un couplet, un cantique au saint lieu.

Ou plaisant ou sévère, il peint, il pleure, il conte :
Ode, à tes hauts sommets, d'un coup d'aile, il remonte,
Et du plus humble insecte il sait conduire à Dieu.

2 Octobre 1879.

Comme nos Littérateurs, nos *Artistes*, peintres, dessinateurs, musiciens, architectes, sculpteurs, visent à l'Idéal ! Toujours, comme un de leurs maîtres éminents, Chapu ! ils mettent en exergue, au génie de l'Immortalité : « Par les choses qui passent, cherchons les éternelles ! » Je laisse donc échapper une *boutade,* puisqu'elle ne saurait atteindre aucun de nos collègues des *Arts.*

IMMORTELS !

L'homme tient à la vie et cherche à se survivre :
Celui-ci dans son fils, cet autre... dans son livre ;
Le plus faible veut être,... être parmi les forts.
Pour se perpétuer, ils font de vains efforts.

Plume, pinceau, burin, toile, bois, marbre, cuivre,
Artistes et lettrés, secondent vos essors...
Guerriers, vous entraînez les peuples à vous suivre,
Pour apparaître... un jour, en redresseurs de torts.

Et demain, c'est la mort ! demain, l'oubli dans l'ombre.
Qui de nous se survit ? à part un petit nombre :
Cendres au Panthéon, reliques sur l'Autel...

Les plus fameux s'en vont des fastes de l'histoire ;
Aux archives se perd et pâlit leur mémoire...
Même à l'Académie... où donc est l'*Immortel !*

8 Mai 1892.

A nos *Médecins*, à nos hommes de *Science!*

On a parlé de la « faillite de la science ». — Non! La science ne faillira pas, tant qu'on ne la fera pas dévier de la *voie* qui lui est *propre*, tant qu'on ne lui demandera pas *plus* qu'elle ne *peut donner*.

Ce sonnet est dédié à Pasteur.

LA SCIENCE ! LA VIE !

—

Rien ne se fait de rien : tout être vient d'un germe.
L'infiniment petit et l'infiniment grand,
Tout naît, s'épanouit et marche vers son terme,
Sur la route tracée, à son poste, à son rang.

En ce vaste univers, une loi sage et ferme,
Du microbe au soleil, de l'esclave au tyran,
Dans un cercle éternel les pose et les enferme.
La matière est instable; elle est prise et reprend...

La science incrédule échafaude un système ;
Mais l'atome à l'atome est uni vainement:
Pour commencer à vivre il attend... un ferment.

Le vrai savant, d'un mot, résolut le problème :
Dieu seul est l'Incréé, Dieu seul est Créateur!...
La foi du charbonnier est la foi de Pasteur.

16 Mars 1900.

C'est à travers champs, maintenant, Messieurs, que nous allons glaner! Glaner une histoire, vieille comme le monde, puisqu'elle date de la première lutte fratricide, une histoire encore d'actualité, puisqu'en cette fin du XIXe siècle, les nations n'ont pas désappris les batailles.

Nous ne pouvons, ici, toucher, même de loin, à rien de politique: c'est donc sous forme d'un fabliau que je vais envelopper et développer mon histoire. Un de nos dessins à la plume, d'après un croquis de Granville, nous l'inspira jadis; nous le reproduisons ci-après :



POUR UN ÉPI !

FABLIAU

Un jour, deux passereaux, jusque-là bons amis,
Dans le fond d'un sillon rencontrent des épis,
Dont l'un, courbant à terre une tête pesante,
Promettait aux gourmets moisson très suffisante
De grains dorés et pleins. Chacun de l'envier.
— Il est à moi ! dit l'un, je l'ai vu le premier !
Mais l'autre, se posant sur l'objet en litige :
— Et moi, tout le premier, j'en ai saisi la tige !
On cherche à s'expliquer et l'on ne s'entend pas.
Tous deux étaient Normands... Grands cris en pure perte ;
Enfin, d'un coup de bec on a clos les débats.
Les moineaux, paraît-il, ont la tête un peu verte ;
Ils ne sont pas les seuls. Donc ils vinrent aux coups.
En est-il autrement chez nous ?
Et ne dit-on pas d'ordinaire,
Qu'on ne peut, entre gens d'honneur,
Arranger une affaire,
Sans se casser la tête ou se percer le cœur ?
Cependant, de moineaux une troupe affamée
A leurs cris accourait et la gent emplumée,
Laissant nos combattants tous les deux s'acharner,
De l'épi disputé faisait son déjeuner.
Une trève, un moment, a suspendu la guerre :
Les forces s'épuisaient ; et d'ailleurs, la colère
Même d'un passereau ne peut toujours durer.
On s'interpose alors, et l'on sait démontrer
Par cent raisons, — qu'on me dispense
D'énumérer, je pense, –

Qu'ils se sont bien conduits. Aux témoins il paraît
Qu'ils ont, tous deux, à l'honneur satisfait.
L'avis est trouvé bon ; on se réconcilie.
Et la troupe, qui se rallie,
Vers d'autres champs porte son vol,
Laissant les deux rivaux mettre ordre à leur plumage.
En étanchant leur sang, ceux-ci voient sur le sol
Les débris de l'épi qu'elle a mis au pillage :
Plus un seul grain de blé !... Chaque témoin,
De son zèle imposé, s'était payé d'avance.
— Par charité ! voulant leur éviter ce soin !... —
Ils furent indignés. — A tort ! C'est redevance
De bon ton, de donner
A ses témoins un déjeuner. —
Ils comprirent, enfin, qu'il est plus profitable
De s'arranger à l'amiable
Et de prendre chacun sa part ;
Pour eux aussi, c'était un peu trop tard...
On l'a dit : « C'est la loi, sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre. »
Ils s'entendent d'abord : tous deux vivent heureux.
Un conflit d'intérêt s'élève-t-il entre eux :
La colère s'allume, on s'arme, on se déchire,
Ici pour un épi, là-bas pour un empire.
Quand on s'est épuisé, quand le sang a coulé,
Dans une vaste arène ou sur le grain de blé,
On s'arrête un instant ; en reprenant haleine,
Chacun veut calculer les fruits de tant de peine ;
Les profits sont peu clairs : on voit, le plus souvent,
Les débris de sa plume emportés par le vent,
Un épi lacéré dont il reste la paille...
Et, si nous regardons d'autres champs de bataille
Où la mort fait son œuvre, où le sang coule à flots,
Le spectacle est plus triste. Où sont tous ces héros
Hier encor si fiers, l'orgueil de la patrie,
L'effroi des ennemis ? Ils ont donné leur vie,
Souvent pour des motifs misérables et bas.
Pour le parti vainqueur quels sont les résultats ?
Ses forces sont à bout... Mais son drapeau domine
Des murs encor fumants, une ville en ruine...
Heureux, quand profitant du trouble des combats,
Un tiers inattendu, sans danger, ne vient pas
Manger le grain de blé, dérober la victoire,
Se faire, à leurs dépens, le larron de l'histoire !
Non, non ! sacrifions plutôt nos intérêts,
Soyons un peu lésés, mais... conservons la paix !

1855.

Tels sont nos vœux de nouvel an, pour vous tous, Messieurs, et pour le siècle qui va s'ouvrir !

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉES 1898-1899-1900

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 7 janvier 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Thévenin, Jacob, Dessaux, Vacher, Charoy, Basseville, du Roscoat, de Puyvallée, Huau, Le Page ; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il donne lecture d'une lettre de la Société Archéologique, invitant les membres de la Société à assister à la fête de son Cinquantenaire, qui doit avoir lieu le dimanche 23 janvier.

Aucune section ne s'étant réunie et aucune lecture n'étant proposée, la séance est levée à huit heures quarante-cinq.

Séance du 21 janvier 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président.

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Pelletier, Deshayes, Huau, de Puyvallée, Basseville, Charoy, Didier, de la Taille, Lefèvre, du Roscoat, Maillard ; total 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En rendant compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Secrétaire général donne un résumé des volumes envoyés à la Société par la Geological Survey, institution d'Etat chargée de la direction des études géologiques et de l'inspection géologique aux Etats-Unis d'Amérique.

L'envoi très considérable et remarquablement imprimé de cette institution, se compose des tomes XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, renfermant des détails fort intéressants sur la production du fer dans le district *Maquette*, au *Michigan*, sur le lac glacial *Agassin*, sur la *Flore* de l'Etat *New-Jersey* et sur la géologie du bassin de *Denver* au Colorado.

Le tout est accompagné de planches nombreuses ; le second volume, à lui seul, en contient 113. Enfin, la même Société publie également un bulletin dont elle a envoyé 18 fascicules.

M. le Secrétaire général fait remarquer l'extraordinaire bon marché de ces ouvrages ; 3,000 sont distribués ; quelques-uns sont vendus au prix de publication qui coûterait quatre fois plus cher chez nous.

En second lieu, M. le Secrétaire général donne lecture du passage suivant extrait des comptes rendus de l'Académie des Sciences. Il s'agit du rapport de M. A. Gauthier sur le prix Montyon (arts insalubres). Le prix n'est pas accordé cette année ; mais une récompense spéciale est accordée à M Masure, dont le travail, de réel mérite, ne se rapporte pourtant pas directement à l'objet du prix.

M. Gauthier s'exprime ainsi :

« M. F. Masure emploie fort utilement les loisirs que lui crée sa position d'inspecteur honoraire d'Académie à étudier et définir les caractères des bons vins naturels.

« L'ouvrage qu'il envoie au concours, a pour titre : *Recherches sur les bons vins naturels, leurs qualités hygiéniques et leurs falsifications.*

« Ce livre a pour but de préciser, d'après les recherches et observations de l'auteur, aussi bien qu'en se basant sur les données fournies par les hygiénistes, chimistes et connaisseurs les plus autorisés, les caractères des bons vins, les limites dans lesquels ils oscillent et les méthodes qui permettent de reconnaître et de classer les vins en *vins naturels* bons et hygiéniques, vins médiocres ou mauvais et *vins artificiels ou falsifiés*. Les caractères qui définissent les bons vins naturels sont,

d'après l'auteur, le rapport (1) $\frac{\text{alcool}}{\text{acide}} \begin{smallmatrix} < 14 \\ > 11 \end{smallmatrix}$ le rapport $\frac{\text{alcool}}{\text{extrait}} \begin{smallmatrix} > 3 \\ < 4.5 \end{smallmatrix}$ pour les vins rouges et < 6 pour les blancs. La règle (2) somme alcool $+$ acide $\begin{smallmatrix} > 13 \\ < 17 \end{smallmatrix}$; le rapport $\frac{\text{cendres}}{\text{extrait}} \begin{smallmatrix} > 0{,}08 \\ < 0{,}10 \end{smallmatrix}$ avec ses deux corollaires $\frac{\text{cendres solubles}}{\text{cendres totales}} \begin{smallmatrix} > 0{,}2 \\ < 3 \end{smallmatrix}$ et $\frac{\text{cendres insolubles}}{\text{cendres totales}} \begin{smallmatrix} > 0{,}3 \\ < 0{,}5 \end{smallmatrix}$. Tous les vins bien équilibrés, dit l'auteur, outre leur goût de choix, leur parfum et leur résistance aux maladies, présentent l'ensemble des caractères ci-dessus.

« M. Masure donne aussi, dans son traité, une méthode personnelle, ingénieuse et rapide pour doser les acides œnoliques des vins rouges, distinguant avec raison cette acidité très particulière, qui tient aux tannins colorants et toniques, de l'acidité générale due aux acides incolores appartenant à d'autres familles chimiques et doués d'autres propriétés physiologiques.

« On trouve enfin dans cet ouvrage de bonnes règles générales pour guider l'expert ou l'acheteur dans le jugement qu'il doit porter sur chaque vin, aux divers points de vue de son état naturel ou falsifié, de son alcoolisation, de son mouillage, etc.

« C'est un livre utile et consciencieux ; mais il convient de dire que les résultats personnels sur lesquels s'appuie l'auteur sont en petit nombre, et que quelques imperfections de détails se sont glissés dans cet ouvrage...

« La Commission propose d'accorder en premier lieu, à M. Masure, pour ses *Recherches sur les bons vins naturels*, une mention et une somme de *mille francs*. »

Après la lecture de ces lignes, la Société consultée vote des félicitations à M. Masure et l'insertion du rapport de M. Armand Gauthier au procès-verbal de la présente séance.

Aucune autre communication n'étant faite, la séance est levée à 9 heures 1/4.

(1) Rapports toujours pris en poids.

(2) *Alcool* en degrés centésimaux ; acide en poids d'acide sulfurique équivalent.

Séance du 4 février 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Deshayes, Cœur, Thevenin, Jacob, Didier, Lefebvre, Dessaux, Sainjon, Charoy, Basseville, Huet, Maillard, Charpentier, Pilate ; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Basseville rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Aucune communication n'étant faite, et le nombre des membres nécessaires pour une séance administrative n'étant pas atteint, la séance est levée à 8 heures 1/2.

Séance du 19 février 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président

Etaient présents : MM. Paulmier, Guerrier, Le Page, Angot, Vacher, Papelier, Jacob, Guillon, Dessaux, Lefebvre, Dumuys, Huet, Charoy, Berton, Basseville, de Puyvallée, Didier, Maillard ; total 18 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages envoyés dans la quinzaine à la Société.

Le nombre des membres présents n'est pas atteint pour ouvrir une séance administrative ; c'est la seconde fois que l'absence des deux tiers des membres de la Société empêche l'ouverture de cette séance destinée à pourvoir à la vacance de deux places. M. le Président et les membres présents expriment leurs regrets et leur désir d'apporter au règlement une modification devenue nécessaire.

L'arrivée de M. Huau porte à 19 le nombre des membres pré-

sents. M. le Président propose de prier l'un des membres les plus proches de se rendre à la Société.

A 9 heures, grâce à l'obligeance de M. le docteur Geffrier, la séance administrative peut s'ouvrir.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Les votes des 20 membres déclarent ouvertes deux places vacantes savoir : la succession de M. Heude, démissionnaire, et celle de M. Domet, décédé. La première dans la section des Sciences, la seconde dans la section d'Agriculture.

Les membres présents signent une demande de modifications au règlement et aux statuts.

Une commission de cinq membres est chargée de présenter un rapport à la Société. Les membres nommés sont MM. de Puyvallée, Berton, Le Page, Sainjon, Jarry.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 mars

Présidence de M. Huau

Membres présents : MM. Huau, Guerrier, Deshayes, Arqué, Le Page, Dessaux, Fauconnier, Didier, Dumuys, Charoy, Basseville, Berton, du Roscoat, des Francs, de Puyvallée, Guillon, Angot, Vacher, Baranger, Fauchon, Thévenin, Sainjon, Lefebvre, Geffrier et Maillard ; total 25 membres.

Le procès-verbal précédent est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance, puis M. le Président déclare ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Elle a pour objet d'entendre les comptes du trésorier et d'arrêter la liste des candidats aux places déclarées vacantes dans la précédente séance.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés sans observation

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Watbled, consul honoraire, candidat à la place vacante dans la section d'Agriculture.

Aucun candidat ne s'est présenté pour la place vacante dans la section des Sciences.

La Société arrête la liste des candidats et renvoie à la section d'agriculture la candidature de M. Watbled.

Elle décide, en outre, de remettre à une séance ultérieure la déclaration de vacance dans la section des Sciences; une nouvelle communication, suivant l'usage ordinaire, sera faite aux journaux.

Il y aura séance administrative le 18 courant. La Société statuera sur l'élection, entendra le rapport de la Commission nommée dans la séance précédente pour les modifications des statuts; elle pourra voter sur ces modifications dans la même séance administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 18 mars 1898.

Présidence de M. Victor Huau.

Membres présents : MM. Huau, Arqué, Guerrier, Pilate, Angot, Jacob, Guillon, Sainjon, Basseville, Berton, Guissard, du Roscoat, des Francs, de Puyvallée, P. Charpentier; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue dans la quinzaine écoulée.

M. le Président constate avec regret que le nombre des membres présents est insuffisant pour que la séance administrative puisse avoir lieu. Il est également impossible pour la même raison de procéder au vote à l'effet de pourvoir à la place vacante dans la section d'Agriculture.

M. le docteur Arqué sollicite, au nom de la Section de Médecine,

dont il est le Président, une souscription pour la Ligue contre la tuberculose. La demande acceptée en principe est renvoyée au Bureau qui fixera le montant de la souscription.

M. Guerrier réclame la remise en vigueur de l'article 42 du règlement au sujet des rapports sur les travaux lus en séance.

La Société reconnait le bien fondé de l'observation et M. le Président de la section des Sciences est invité à rafraîchir la mémoire du membre de sa section que cette observation intéresse.

Sur la demande de M. Basseville, la Société décide de nommer une commission chargée de s'entendre avec celle de la Société archéologique sur l'interprétation du testament de M. Emile Davoust au sujet du legs fait aux deux Sociétés. Sont nommés membres de la Commission MM. Sainjon, Berton et Jacob.

M. Berton donne, à titre officieux, communication du rapport qu'il a été chargé de rédiger sur les modifications des statuts.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,
P. Charpentier.

Séance du 1er avril 1898.

Présidence de M. Huau.

Etaient présents : MM. Huau, Guerrier, Deshayes, Angot, Geffrier, Le Page, Dumüys, Fauconnier, Jacob, Lefèvre, Sainjon, de la Taille, Guillon, Jarry, Charoy, Basseville, Cuissard, Charpentier, du Roscoat, Quantin, des Francs, de Puyvallée, Arqué, Cœur, Maillard; total 25 membres.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite et ne donne lieu à aucune observation.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages reçus dans la dernière quinzaine et d'une lettre de la Société des Agriculteurs de France demandant à la Société d'approuver une protestation contre le tarif progressif des droits de succession adopté en première délibération par le Sénat, le 7 février 1898.

La Société consultée donne son approbation à cette protestation et appuie le vœu de la Société des Agriculteurs de France.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Les membres présents sont appelés à voter sur la candidature de M. Watbled. La section d'Agriculture exprime le regret que le candidat, plus littérateur qu'agriculteur, ne se soit pas présenté de préférence dans la section des Lettres. M. Watbled a pourtant fait paraître une brochure sur l'Agriculture en Algérie; la section le présente donc aux suffrages de la Société.

Après trois votes successifs, le candidat n'ayant pas obtenu, dans aucun des tours de scrutin, le minimum des voix exigé par le règlement, n'est pas admis au titre de membre titulaire; l'élection est donc remise à deux mois suivant l'article du règlement.

La seconde partie de la séance administrative est consacrée à la lecture du rapport de M. Berton sur le projet de modifications aux articles 1, 23, 30, 31, 42, 46 du règlement. La Commission propose les textes suivants :

1° Modification à l'article 1er. L'article 1er subsiste, sauf dans ses trois dernières lignes, à savoir l'alinéa : Toutefois, l'élection ne sera valable qu'autant que le nombre des votants sera au moins égal à la moitié de celui des membres titulaires; qui sera remplacé par le texte suivant : « Toutefois, l'élection ne sera valable à la première convocation qu'autant que le nombre des votants présents à la séance sera au moins égal à la moitié de celui des membres titulaires inscrits à ce moment sur le tableau de la Société.

« Mais si ce quorum n'était pas atteint lors de la première convocation, l'élection serait valable lors de la seconde convocation à quinzaine, s'il y était procédé par la moitié des membres titulaires inscrits, présents ou représentés par une lettre.

« Pour assurer le secret du vote par lettre, il sera adressé au Président sous double enveloppe. La première enveloppe sera signée lisiblement par l'expéditeur, elle sera ouverte et anéantie au moment de la mise dans l'urne de la seconde contenant le bulletin. Cette seconde enveloppe close et ne portant aucune suscription ne sera ouverte qu'au moment du dépouillement du scrutin. Le bulletin non signé ne contiendra aucune autre mention que celle qui fait l'objet du vote.

« Avertissement du droit de vote par lettre devra être donné à chaque membre par la seconde lettre de convocation. »

2º Modifications à l'article 23. Les nominations auront lieu par scrutin individuel et non par scrutin de liste.

Nul ne sera élu par ce scrutin s'il n'a réuni les deux tiers des voix des membres présents, sans toutefois que le nombre des suffrages favorables puisse être inférieur à 20.

Si l'élection n'a pas abouti (soit parce qu'il n'y avait pas vingt membres présents, soit parce qu'après trois tours de scrutin le candidat n'a pas obtenu les vingt voix obligées), elle sera remise au mois suivant. Et cette fois, le vote par lettre adressée au Président sera autorisé dans les mêmes conditions que celles de l'article 1er. Mais, dans ce cas, il faudra encore que le candidat obtienne pour être élu les voix des deux tiers des votants présents et représentés et que leur nombre ne soit pas inférieur à vingt.

Avertissement du droit de vote par lettre devra être donné à chaque membre par la seconde lettre de convocation.

L'article 23, ancien texte, disparait ainsi complètement.

3º Article 31. Les cinq dernières lignes seules de l'article 31 page 20, à partir des mots : « Pour qu'une séance administrative, » sont modifiées et remplacées par celles-ci :

« La nomination des membres du bureau est réglé par l'article 1er, celle des membres de la Société par l'article 23 ; elles ont lieu au scrutin secret.

« Pour que les autres séances administratives soient valables, il faut que 20 membres au moins se trouvent présents ; les questions se décident alors à la majorité de quinze voix au moins.

« Si le quorum n'a pas été atteint à la première convocation, la séance sera valable lors de la seconde convocation à quinzaine, quel que soit le nombre des membres présents. La majorité sera dans ce cas de la moitié plus un. »

Les membres présents, après lecture de ces modifications, les votent à l'unanimité. Les articles 1, 23, 31, ainsi modifiés, remplacent, dès aujourd'hui, les anciens articles 1, 23 et 31 du Règlement, édition 1875.

Modifications secondaires

M. le rapporteur lit le texte suivant apportant des modifications aux articles 30, 42 et 46 du Règlement.

« Article 30 (2e alinéa, 3e ligne). Le Président ouvrira la séance à 8 heures précises.

« Article 42 (2e alinéa). Après cette lecture, la Société peut en décider immédiatement l'impression dans ses mémoires, soit en ordonner la transmission au Président de la section compétente, soit en effectuer le dépôt dans ses archives. (Le reste de l'article subsiste).

« Article 46. Les mémoires contenant les travaux de la Société, et les procès-verbaux des séances paraissent deux fois par an, le 15 janvier et le 15 juillet (L'ancien texte portait quatre fois). »

La Société, consultée par vote, admet les modifications aux articles 3 et 46, modifications qui remplaceront l'ancien texte dès aujourd'hui, mais elle rejette toute modification à l'article 42 qui est conservé dans toute son intégrité.

A la fin de la séance, la Société déclare de nouveau que les modifications ci-dessus adoptées seront applicables à partir de ce jour et émet le vœu qu'une nouvelle impression du Règlement soit faite et distribuée aux membres titulaires.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 16 avril 1898

Présidence de M. Pelletier, Vice-Président

Membres présents : MM Pelletier, Guerrier, Deshayes, Arqué, Jacob, des Francs, de Puyvallée, Huau, Maillard ; total 9 membres.

La lecture du procès-verbal donne lieu à quelques questions sur l'interprétation des nouveaux articles votés dans la séance administrative précédente.

Il sera répondu à ces questions à la prochaine séance administrative, lorsque la Société sera suffisamment représentée.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages parus dans la quinzaine. Deux envois à noter, l'un de la Société Smithsonnienne, l'autre du Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 6 mai 1898

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Papelier, Dumüys, Jacob, Sainjon, Berton, Basseville, Cuissard, de Puyvallée, Maillard, Lefebvre ; total 14 membres.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages envoyés à la Société.

La parole est donnée à M. Basseville pour lire le rapport de la Commission nommée pour l'interprétation du legs Davoust Le rapport donne lieu à une question : l'art musical rentre-t-il dans l'Art pur et une œuvre musicale est-elle susceptible d'être récompensée comme une œuvre de peinture ou de sculpture ? La Commission sera consultée de nouveau et répondra à cette question. Le rapport, adopté dans son ensemble, sera complété ultérieurement quant au point ci-dessus énoncé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 mai 1898

Présidence de M. Pelletier, Vice-Président

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Deshayes ; Vacher, Jullien, Huau, Desnoyers, Basseville, Dusserre, Huet, total 10 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne communication des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

M. Basseville rend compte de son rapport au sujet du legs Davoust, fait à la Société archéologique. La Société archéologique a voté son rapport sans modification. La Commission de la Société d'agriculture statuera.

Aucune communication n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 heures 3/4.

Séance du 3 juin 1898

Présidence de M. PELLETIER, Vice-Président

Membres présents : MM. Pelletier, Deshayes, Guerrier, Jullien, Angot, Baranger, Papelier, Fauconnier, Jacob, Dessaux, Lefebvre, Sainjon, Dusserre, Charoy, Basseville, Cochard, Huet, Desnoyers, Cuissard, Anselmier, de Puyvallée, Dumuys, Maillard, Arqué, Fauchon, Charpentier, Pilate ; total 27 membres.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance et le dépouillement de la correspondance, la séance administrative est ouverte dans le but d'élire un membre dans la section d'Agriculture. M. Watbled, dont l'élection était restée suspendue, maintient sa candidature.

Pour la première fois la Société applique les modifications apportées à l'article 23 du règlement. Sept membres absents ont envoyé leur vote sous double enveloppe. Avant le vote, M. le Secrétaire particulier donne lecture de l'article 23 modifié.

On passe ensuite au vote. M. Watbled ayant réuni la majorité requise, c'est-à-dire plus des deux tiers des membres présents et représentés, est élu dans la section d'Agriculture.

A la fin de la séance, M. Jullien-Crosnier expose à la Société que ses occupations l'empêchant actuellement de s'occuper activement de la bibliothèque, il donne sa démission de bibliothécaire. La Société témoigne à M. Jullien toute sa satisfaction de ses longs et utiles services et espère qu'il reviendra sur sa détermination.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 18 juin 1898

Présidence de M. PELLETIER, Vice-Président

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Jullien, Desnoyers, Papelier, Thévenin, Dusserre, Dumüys, Sainjon, Basseville,

Cochard, Cuissard, Huau, Maillard, Lefebvre, Fauchon ; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue dans la quinzaine. La parole est ensuite donnée à M. Dusserre pour lire son rapport sur le travail de M. Guerrier l'*Architecture des Anciens*.

La Société vote l'impression du mémoire et du rapport.

M. Basseville, répondant à la question posée à la Commission du legs Davoust : *La musique rentre-t-elle dans l'art pur et une œuvre musicale peut-elle être récompensée ?* déclare que selon la Commission telle n'a pu être l'intention du donateur. La Société, consultée, accepte cette interprétation et exclut les œuvres musicales de la liste des ouvrages pouvant être récompensés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 1er juillet 1898

Présidence de M. Desnoyers, Président d'honneur

Membres présents : MM. Desnoyers, Guerrier, Jullien, Deshayes, Fauchon, Dessaux, Thévenin, Jacob, Dumüys, Cochard, Didier, Huet, Berton, Basseville, Cuissard, Baillet, Maillard, Pelletier, Geffrier, Lefebvre ; total 20 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le Secrétaire général rend compte des envois faits à la Société pendant la quinzaine. Parmi les ouvrages reçus il signale un opuscule intitulé : *Supplément au catalogue des plantes vasculaires du département du Loiret*. Parmi les plantes, quatre-vingt-quatre nouvelles espèces ne figurent jusqu'ici dans aucun catalogue de la Flore orléanaise. La Société remercie M. Jullien de son envoi et le félicite de ce travail.

Une lettre de M. le Président de la Société archéologique demande à la Société d'approuver les propositions de la Commission mixte du prix Davoust, demandant à la Société d'agri-

culture de vouloir bien laisser à la Société archéologique la libre disposition du prix pour l'année 1899. La proposition est approuvée.

M. Guerrier a la parole pour expliquer le texte de Cicéron qu'il a cité dans son travail, sur l'aplomb des colonnes du temple de Castor ; cette obliquité des colonnes, cet écart de la verticale était-elle connue des Romains du temps de Cicéron ? M. Guerrier juge que non et appuie son dire sur l'explication littérale du texte et le commentaire du contexte.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 15 juillet 1898

Présidence de M. Pelletier, Vice-Président

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Jullien, Desnoyers, Jacob, Fauchon, Baillet, Cochard, Basseville; total 9 membres.

M. le Secrétaire général énumère les circulaires et brochures envoyées à la Société pendant la quinzaine

La séance est levée à huit heures trois quarts.

Séance du 7 octobre 1898

Présidence de M. Desnoyers, Président d'honneur

Membres présents : MM. l'abbé Desnoyers, Guerrier, Jullien, Cuissard, Arqué ; total 5 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne la liste de tous les volumes envoyés depuis la dernière séance et les énumère avec détail.

M. le Bibliothécaire est chargé de voir si, dans les *Atti della Academia dei Lincei,* il n'y a pas, comme autrefois, une partie

concernant l'histoire et la philologie ; si cette partie manque, M. le Secrétaire général la demandera.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 22 octobre 1898

Présidence de M. Pelletier, Vice-Président .

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Deshayes, Desnoyers, Basseville, Lefèvre, Papelier, Le Page, Maillard ; total 9 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages et correspondances reçus depuis la dernière séance.

M le Président prend la parole pour faire l'éloge de M. Chipault, membre de la Société dans la section de Médecine, décédé le 18 de ce mois.

« Il y a quelques jours à peine, dit M. le Président, notre col-
« lègue, M. le docteur Chipault, tombait, comme le soldat sur le
« champ de bataille, foudroyé par un mal implacable au milieu
« même d'une opération chirurgicale commencée, et la mort
« faisait tomber de sa main le fer dont il se servait. Il était
« heureusement ressaisi par l'habile praticien qui l'assistait,
« M. le docteur Cœur, un autre de nos collègues, qui put conti-
« nuer et mener à bon terme cette opération délicate.

« M. Antony Chipault occupait une place éminente dans la
« médecine de cette ville. Fils lui-même d'un médecin distingué
« de Châteauneuf-sur-Loire, il manifesta de bonne heure son
« goût pour la profession paternelle et il se fixa à Orléans, après
« de brillantes études à la faculté de Paris, où il conquit en 1863
« le grade de docteur. Il ne tarda pas à faire preuve de son
« sérieux mérite et à s'y créer une clientèle nombreuse et sym-
« pathique. Mais ce furent les évènements douloureux de l'an-
« née 1780 qui mirent son talent en relief et lui fournirent
« l'occasion de donner la mesure de toute sa valeur. Chirurgien
« d'une science et d'une habileté consommées en même temps

« que d'un dévouement sans limite, il se consacra tout entier à « l'organisation des ambulances de la ville et pratiqua sur les « blessés qui y affluaient les opérations les plus difficiles, avec « une supériorité qui fut remarquée par les savants médecins « dont étaient accompagnés les armées tant françaises qu'alle- « mandes. Ce qui, surtout, frappa vivement l'attention, ce fut la « vigueur et la puissance d'intelligence du Dr Chipault, qui tout « écrasé qu'il était par des travaux sans nombre, n'abandonna « pas ses préoccupations scientifiques, mais trouva le moyen de « noter et de consigner ses observations de chaque jour et de se « mettre en état de publier peu de temps après la guerre un « ouvrage magistral sur les blessures par les armes à feu qui fait « autorité dans le monde médical. D'autres voix plus autorisées « que la mienne s'étendront avec la compétence qui lui appartient « sur la valeur des autres publications sorties de sa plume. Qu'il « me suffise de dire que les distinctions les plus flatteuses sont « venues le trouver d'elles-mêmes. Officier de la Légion d'hon- « neur et de l'Instruction publique, il était membre correspon- « dant de la Société de chirurgie, chirurgien en chef honoraire « des hospices d'Orléans, président de l'Association des médecins « du Loiret, médecin du Lycée, président de la Ligue contre la « Tuberculose, sans compter tant d'autres titres qui lui furent « conférés par le choix de ses confrères et la confiance de ses « compatriotes.

« Mais ce que nous pouvons attester par notre témoignage « personnel, c'est la sympathie générale que lui attiraient le « charme de son caractère, sa parfaite courtoisie, sa grande « affabilité et le commerce agréable de son esprit. Aussi le sou- « venir de sa noble figure ne risque pas de s'effacer de longtemps « dans notre société aussi bien que dans la ville qu'il honorait « par son talent et son caractère. Il risque d'autant moins de « tomber dans l'oubli que son nom est dignement porté par un « fils qui, quoique jeune encore, a déjà attiré sur lui, par ses « communications à l'Académie de médecine, l'attention du « monde savant et rendu ainsi à la mémoire de son père l'hom- « mage le plus sensible que celui-ci pût désirer en quittant une « vie aussi honorablement remplie. »

Après cette lecture, M. le Président demande à la Société de vouloir bien partager avec la Société d'archéologie les frais de gravure du portrait de M. Domet. La proposition est acceptée.

La parole est ensuite donnée à Mgr Desnoyers qui lit un travail : Analyse et Commentaire d'un livre d'heures écrit et annoté de la main d'un charpentier d'Orléans en 1710.

Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Séance du 4 novembre 1898.

Présidence de M. PELLETIER, Vice-Président.

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Deshayes, Arqué, Dumüys, Dessaux, Guillon, Basseville, Cuissard, Desnoyers, Charpentier, Maillard; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages reçus dans la quinzaine et signale en particulier un volume de l'Institution smithsonienne, intitulé : Rapport du Musée national.

M. le Président fait ensuite l'éloge funèbre de M. L. Jarry, membre de la Société dans la section des Lettres, décédé le 26 octobre 1898. Voici en quels termes :

« Les morts vont vite. A notre précédente séance, j'avais à « vous entretenir de la mort du regrettable Dr Chipault. J'ai à « vous parler aujourd'hui de la perte d'un autre collègue, bien « cher à chacun de nous, frappé à une époque de la vie qui « devait nous faire espérer, pour de longues années encore, le « charme de sa société, de sa collaboration et de ses travaux.

« M. Louis Jarry, né à Orléans, est mort à l'âge de 61 ans « seulement. Il avait recueilli dans les traditions paternelles le « goût des recherches historiques et archéologiques auxquelles il « se consacra dès sa jeunesse et qui devinrent sa préoccupation « constante et l'étude passionnée de toute sa vie ; il aimait surtout « à remonter aux origines de notre histoire orléanaise, et c'est « aux documents originaux et inédits qu'il s'efforçait d'arracher « les secrets du passé. Tout était matière à ses savantes et labo- « rieuses investigations, vieux manuscrits conservés dans les « archives locales, documents enfouis dans la poussière des « bibliothèques publiques et qu'il prenait la peine d'aller chercher

« jusqu'à l'étranger, vieux monuments en ruines, médailles et « jetons, il savait, grâce à son esprit sagace et pénétrant, jeter « une vive lumière sur des points restés jusque-là obscurs ou peu « connus.

« Son érudition était aussi étendue que vive. Vous avez pu en « juger par la nature diverse des travaux sortis de sa plume et « dont un grand nombre a été adressé aux Sociétés d'Orléans « qui se faisaient honneur de le compter parmi elles, et dont il « enrichissait leurs annales. Ce n'est point le moment, à l'heure « de cette triste séparation, de porter un jugement détaillé sur le « mérite littéraire et scientifique de ses œuvres. Qu'il me suffise « de faire appel à votre souvenir, car vous n'avez pas perdu de « vue le charme de ses communications à la fois savantes et ingé- « nieuses, toujours sérieusement documentées et écrites dans un « style clair et relevé, révélé souvent par un ton de bonne humeur. « M. Jarry s'inspirait de ce conseil donné par un éminent histo- « rien : « Les historiens modernes doivent fournir à leurs lecteurs « les moyens les plus sûrs pour être leurs propres critiques en « leur faisant connaître leurs autorités ». En loyal écrivain, « M. Jarry n'y manquait jamais, ce qui donnait à ses œuvres un « grand crédit et à ses lecteurs une entière confiance.

« Tous ces travaux lui avaient créé une notoriété non seule- « ment dans sa ville, mais aussi auprès de nos grands savants. « Il était membre des trois sociétés savantes d'Orléans : la Société « d'archéologie, celle de l'Agriculture, Belles-Lettres et Arts et « de l'Académie de Sainte-Croix. Il était correspondant du Minis- « tère de l'Instruction publique, membre non résident du Comité « des Sociétés des Beaux-Arts des départements, membre de la « Société de l'Histoire de France et de la Société Française archéo- « logique. Il avait reçu, de plus, la distinction universitaire d'Of- « ficier de l'Instruction publique.

« Ces occupations diverses ne suffisaient pas à absorber sa « grande activité. Toujours prêt à mettre son dévouement au « service de ses concitoyens, il s'occupait avec zèle de l'organi- « sation et de la surveillance des écoles libres, et il remplissait « les fonctions de membre de la fabrique de la cathédrale de « Sainte-Croix.

« Que dirais-je des qualités de l'homme privé ? Les nombreux « amis qu'il comptait dans notre ville savent combien ses rela- « tions étaient sûres et fidèles, son caractère à la fois sérieux et

« enjoué, son affabilité toujours prête à rendre les services qui « étaient en son pouvoir et notamment la libéralité avec laquelle « il mettait à la disposition des travailleurs les trésors de la riche « bibliothèque qu'il avait réunis.

« M. Jarry laisse un certain nombre de livres et de mémoires « remarquables aussi bien par la forme que par le fond de la « composition. Je citerai seulement : l'*Histoire de l'Abbaye de* « *la Cour-Dieu*, la *Guerre des sabotiers de Sologne*, le *Testa-* « *ment inédit de Dunois*, les *Dépêches royales sur la Saint-* « *Barthélemy adressées à Matignon*, le *Compte de l'Armée* « *française au siège d'Orléans* et le dernier travail lu à notre « Société, intitulé : *Henriette d'Entraigues et son vœu singulier* « *à Notre-Dame de Cléry*. Il mettait de plus, au moment de la « mort, la dernière main à un important ouvrage sur l'*Histoire* « *de Cléry*, dont il venait de terminer le manuscrit. Les mains « pieuses d'un fils digne de lui, et qu'il avait formé à son école, « ne tarderont pas à le livrer à l'impression.

« Nous perdons en M. Jarry un de nos collègues des plus « estimés et aimés, les sciences et les lettres un érudit plein de « savoir et de conscience, et la ville d'Orléans un des hommes « qui lui faisaient le plus grand honneur par sa science, ses « talents et son caractère. »

M. le docteur Arqué demande la parole au nom de la section de Médecine pour ajouter quelques mots à l'éloge du regretté docteur Chipault :

« Messieurs,

« La section de Médecine a perdu un de ses membres, un des « chirurgiens de la ville les plus en vue. Le concours empressé « et sympathique de toutes les classes de la société aux obsèques « a montré que la perte du docteur Chipault était un deuil public « pour Orléans. La famille du défunt a décliné tout discours sur « la tombe ; mais notre Société pense qu'il est convenable, dans « l'intimité de ses réunions, de relever ses morts. C'est ce que « M. le Président a fait dans la dernière séance. Il vient de me « l'apprendre. Après lui, il n'y avait plus qu'à garder le silence. « Il a insisté pour que je dise les pensées et les regrets de la sec- « tion de Médecine.

« Notre Société, sans doute, n'a pas profité souvent de la pré-

« sence et des recherches d'un praticien dont les instants étaient « absorbés par des occupations multiples : clientèle, service hos- « pitalier, Conseil d'hygiène, Lycée, chemin de fer, Association « et Syndicat médicaux, Société de Médecine, Ligue contre la « tuberculose et tant d'autres... Mais les communications faites « par le docteur Chipault à la Société des Sciences ont toutes eu « l'honneur de l'insertion dans ses mémoires.

« Je ne puis songer — en ce moment — à un éloge funèbre — « il a été fait par M. le Président — au compte rendu des œuvres, « à une notice biographique, — que nous réservons. — C'est un « simple avant propos, une pierre d'attente que je viens vous « offrir. Je veux espérer qu'un de nos chirurgiens, un de nos « collaborateurs ou de ses élèves — tiendra à honneur de nous « faire revivre, dans des pages autorisées, le confrère bienveillant « et habile. Je veux seulement aujourd'hui faire à notre collègue, « si inopinément enlevé, le salut d'honneur.

« J'en avais été chargé déjà le 17 janvier 1896, au moment où « la limite d'âge venait d'atteindre M. Chipault, comme chirur- « gien en chef. Le corps médical des hospices avait voulu, par « un acte de confraternité, lui adoucir les amertumes de la sépa- « ration en lui offrant, pour son honorariat, un bronze d'art : « *Le Gaulois au repos*, de Debut. Ce que je lui disais alors « retrouve, par sa mort même, de son actualité. Je me permets « de vous en donner deux fragments, ce sera le prologue de sa « biographie.

« Mon cher collègue, le moraliste romain s'écriait en parlant « de quinze ans écoulés dans la vie d'un peuple : *Grande œvi* « *spatium !* Que dire du même espace dans la vie d'un homme ! « Et voilà quinze, vingt, vingt-cinq ans que, chaque jour, pen- « dant de longues heures souvent, vous êtes venu prodiguer aux « malheureux les soins les plus éclairés et les plus dévoués ! « Dans vos différents services — ouverts à tous les confrères et à « à toutes les initiatives — les anciens et les jeunes vous ont « toujours trouvé prêt à faire tout ce qui pouvait être agréable et « avantageux à chacun. Il n'est donc pas surprenant que le corps « médical, civil et militaire des hospices, ait voulu, avant de « vous voir prendre un repos si mérité, graver sur le bronze l'ex- « pression de ses sympathies et de ses regrets. Il a, pour ainsi « dire, matérialisé et personnifié sa pensée, dans cette figure « allégorique : *Le Gaulois*. C'est un vaillant, un chef, après la

« lutte, au repos! Debout, face à l'ennemi, le regard encore me-
« naçant, appuyé sur sa hache d'arme, il attend, sans rien crain-
« dre d'autre..... que la chute du ciel. Ce glaive au fourreau est
« peut-être celui que le Brenn a jeté dans la balance où som-
« brait la fortune de Rome : — *Vœ victis!*

« Mon cher collègue, fils des Gaulois et des Francs, pendant
« un quart de siècle dans les Hospices d'Orléans, vous avez tenu
« vaillamment une arme, non pas l'arme qui tue, mais l'arme
« qui défend de la mort et qui conserve la vie. Au moment de la
« déposer, appuyé sur elle, vous regardez autour de vous afin
« de la confier à des mains plus jeunes. D'autres vaillants se
« sont élevés près de vous, vous les connaissez, nous les connais-
« sons, et à titres différents nous les aimons..... Tous, nous
« savons que le glaive sauveur est en des mains sûres et que nos
« espoirs ne seront pas déçus..... Pour vous, d'ailleurs, qui
« partez plein de force encore si, — ce qu'à Dieu ne plaise! — des
« jours mauvais se levaient pour la France et qu'elle dut faire
« appel à tous ses fils et mobiliser ses réserves, vous sauriez le
« ressaisir ce glaive et rentrer dans le rang : *Pro Patria!*

« Voilà, Messieurs, ce que nous disions au docteur Chipault, il
« y a deux ans. Les espérances de retour, à nos réunions confra-
« ternelles, celles de longévité, que nous faisaient concevoir la
« forte constitution de notre confrère, sa taille vigoureuse, sa
« face léonine, devaient être déçues. Cette vigueur apparente
« était trompeuse, et la catastrophe inattendue fut foudroyante.
« Le glaive curateur, il sut le garder au profit de l'humanité, en
« dehors des services hospitaliers, et le tenir jusqu'à la dernière
« heure. La mort l'a frappé debout comme le Gaulois – il est
« tombé sur la brèche sanglante, les armes à la main.....

« Toutes les fois que le 46e régiment — auquel appartient le
« premier grenadier de France -- prend les armes, et que le dra
« peau sort, le capitaine commandant la compagnie du drapeau,
« appelle à haute voix : *La Tour d'Auvergne* (1), le plus ancien
« sergent s'avance et répond : « Mort au champ d'honneur! »

« J'ai fait aujourd'hui l'office du vieux sergent et répondu à
« l'appel du docteur Chipault, du praticien, tombé les armes à la
« main : Mort au champ d'honneur!

(1) Le capitaine La Tour d'Auvergne-Corret, par le capitaine Paimblant du Rouil, page 22.

« Un de ses émules en chirurgie viendra vous redire bientôt les « œuvres et la valeur du chirurgien ».

La Société décide que ces paroles seront transcrites au procès-verbal de la séance.

Elle entend ensuite le rapport de M. Cuissard, sur le travail de Mgr Desnoyers, sur le livre du charpentier orléanais Sallé (1710.) Elle vote l'impression du mémoire et du rapport.

La séance est levée à 9 heures 30.

Séance du 18 novembre 1898

Présidence de M. Pelletier, Vice-Président.

Membres présents : MM. Pelletier, Guerrier, Jullien, Charpentier, Deshayes, Arqué, Cuissard, Basseville, Dessaux, Dumüys, Lefebvre; total 11 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de M. Masure. Dans cette lettre, notre honorable collègue exprime ses regrets de ne pouvoir désormais assister aux réunions de la compagnie. Depuis une année déjà, son état de santé le prive de prendre part à ses travaux et de venir siéger dans le local où elle tient ses séances bi-mensuelles. En conséquence, M. Masure se voit contraint d'adresser à M. le Président sa démission de membre titulaire résidant, mais il sollicite en échange de ce titre celui de membre honoraire « qui lui permettra de présenter à la Société les résultats des recherches qu'il pourra faire encore ».

La Société décide d'accepter la démission de M. Masure, tout en exprimant ses regrets que le mauvais état de santé du démissionnaire soit cause de son départ. Elle remet à la première séance administrative la nomination de notre collègue au titre de membre honoraire.

M. Guerrier, faisant fonction de secrétaire général, donne lecture des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Au nombre de ces ouvrages se trouve un mémoire de M. Emile Bouchet, notre ancien collègue, intitulé : *Le Gouvernement du comte d'Estrades*.

La Société remercie l'auteur de l'hommage qu'il a bien voulu lui faire.

M. Cuissard commence la lecture d'un travail intitulé : *Les Compagnies du tir à Orléans du XIVe au XVIIIe siecle.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 décembre 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Deshayes, Guerrier, Le Page, Fauchon, Papelier, Didier, Basseville, Watbled, Huau, Lefebvre, Maillard ; total 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue dans la quinzaine.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demande aux Sociétés savantes dans quelle proportion elles pensent participer à l'Exposition de 1900. Il est décidé qu'une commission composée du Bureau et des Présidents de chaque section s'occupera de cette question.

La parole est ensuite donnée à M. Watbled, qui donne lecture d'un travail sur *Molière et le Masque de Fer.*

Le travail est renvoyé à la section des Lettres.

M. le Président avertit la Société que la prochaine séance sera une séance administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 16 décembre 1898

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Jullien, Guerrier, Deshayes, Arqué, Vacher, Le Page, Angot, Rocher, Thevenin, Dessaux, Fauconnier, Dumüys, Sainjon, Berton, Charoy, Basse-

ville, Cuissard, Watbled, des Francs, Baranger, Cœur et Maillard; total 24 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le dépouillement de la correspondance étant terminé, la Société se constitue en séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Quatre places sont vacantes dans la Société, une dans la section de Médecine par suite du décès du Dr Chipault, une dans la section des Lettres qui a perdu son président M. Jarry, une dans la section des Arts, depuis le départ de M. Heude et une dans la section d'Agriculture, par suite de la démission de M. Masure.

Les deux sections de Médecine et des Lettres demandent de renvoyer à un an la nomination des membres qui doivent succéder à M. Chipault et M. Jarry. La Société, en raison du peu de temps écoulé depuis la mort et en témoignage de ses regrets et de sa sympathie, agrée la demande des deux Sections et remet à un an les deux nominations

L'élection de deux membres en remplacement de MM. Heude et Masure est fixée à la première séance de février 1899.

Le bureau, après avoir délibéré sur la demande de M. Masure de faire partie de la Société au titre de membre honoraire, le présente aux suffrages des sections. Le vote pour l'élection de M. Masure aura lieu à la dernière séance de janvier.

A ce propos, M. le Président rappelle que les membres honoraires de droit sont : MM. le Général commandant en chef le 5e corps, le Premier Président, le Préfet du Loiret, l'Evêque et le Maire d'Orléans.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise. M. le Président annonce que chaque bureau a renouvelé son président de section. M. Charoy succède à M Jarry dans la section des Lettres, M. Cuissard en est le secrétaire. Rien de changé dans les autres sections.

Enfin, sur la demande de M. Dessaux, la Société émet le vœu de la réimpression du règlement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/2.

ANNÉE 1899

Séance du 6 janvier 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Le Page, Sainjon, Didier, Guillon, Basseville, Cuissard, de Puyvallée, Huau, Maillard ; total 14 membres.

Le procès-verbal est adopté, après une rectification sur la date de la séance où auront lieu les prochaines élections.

M. le Secrétaire général donne communication des ouvrages et lettres reçus dans la quinzaine. Il signale dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences* le rapport sur le Prix Montyon (*Arts insalubres*), décerné à M. Masure.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société des Agriculteurs de France demandant de signer une protestation contre le projet d'impôt progressif. Il est décidé que les membres de la Société pourront signer individuellement la protestation.

M. Cuissard continue la lecture de son travail : *Les Compagnies de tir à Orléans du XIVe au XVe siecle.*

Le travail de M. Cuissard est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 janvier 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Arqué, Angot, Papelier, Dessaux, de la Taille, Sainjon, Didier, Guillon, Charoy, Basseville, Cuissard, de Laage, Anselmier, de Puyvallée, des Francs, Huau, Lefebvre, Maillard et Watbled ; total 23 membres.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance et le dépouillement de la correspondance, M. le Président fait connaître les demandes de deux candidats aux places vacantes, l'une de M. des Francs, dans la section d'Agriculture; l'autre de M. Renardier, dans la section des Sciences. Les lettres des candidats sont renvoyées aux sections intéressées.

M. le Président ouvre la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Président et, avec lui, le Bureau proposent à la Société de nommer M. Masure membre honoraire, selon la demande que M. Masure a faite à la Société, dans une lettre du 18 novembre 1898.

A ce propos, l'un des membres demande quels sont les droits des membres honoraires. Le règlement leur donne le droit d'assister aux séances. Ils ont voix délibérative, mais dans les séances ordinaires seulement. Ils peuvent présenter des mémoires, dont les membres titulaires peuvent voter l'impression.

Il est ensuite passé au vote; M. Masure n'obtient pas le nombre de voix suffisant. La nomination est remise à un mois.

M. le Président fait part à la Société de la démission de M. Quantin, de la section d'Agriculture, qui quitte la ville d'Orléans.

La Société décide ensuite : 1° que le prix Perrot sera distribué cette année; 2° que le concours pour le prix Davoust est ouvert dès ce jour. Le prix sera distribué l'an prochain au mois de mai 1900. Le concours sera fermé le 1er mars de la même année.

M. Guerrier donne lecture du rapport sur le travail de M. Watbled : *Molière et le Masque de Fer*. On vote l'impression du travail de M. Watbled. M. Guerrier demande que son rapport soit considéré comme rapport verbal. En voici le résumé :

« On a beaucoup discuté sur le Masque de Fer ou, comme on dit aujourd'hui plus justement, sur l'Homme au masque; car il est presque certain que le masque était de velours. Quant au personnage lui-même, des noms divers ont été prononcés; aujourd'hui les suffrages semblent se porter sur Mattioli (voir le journal *le Temps*, du 16 novembre 1898). M. Loquin, Président de l'Académie de Bordeaux, a découvert un nom nouveau. Le

Masque de Fer, c'est Molière ! — Les preuves ! M. Loquin n'en apporte pas ! son assertion est donc le fruit de son imagination ! C'est de l'histoire écrite dans le genre des *Trois Mousquetaires*, avec le talent en moins. Heureusement que l'auteur laisse au lecteur la liberté de sourire ou de hausser les épaules. « C'est ce qu'il y a de mieux à faire », disent quelques-uns. M. Watbled a pensé autrement ; il a voulu étudier le travail de M. Loquin, et l'a jugé avec un grand bon sens et en des termes qui nous font désirer un travail plus digne de son talent.

« En terminant, M. Guerrier signale à la Société l'opinion de M. Loiseleur, qui a beaucoup étudié cette question. Il y eut plusieurs Masques de Fer, le dernier, mort en 1713, est la synthèse de tous les autres et réunit en sa personne toutes les particularités de ses homonymes. Ainsi se forment des légendes dans l'histoire, ainsi se forma la légende de Guillaume Tell. »

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Séance du 3 février 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Étaient présents : MM. Paulmier, Guerrier, Arqué, Pilate, Le Page, Angot, Thévenin, Dessaux, Fauconnier, de la Taille, Sainjon, Berton, de Laage, Guillon, Basseville, Cuissard, Charpentier, Anselmier, de Puyvallée, Huau, Desnoyers, Watbled, Lefebvre, de la Rocheterie, du Roscoat, Maillard, Deshayes et Geffrier ; total 29 membres.

Après la lecture du procès-verbal et la communication des ouvrages reçus dans la quinzaine, M. le Président ouvre la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La section d'Agriculture présente M. Maurice des Francs, et la section des Sciences, M. Renardier.

M. des Francs et M. Renardier sont élus chacun au premier tour de scrutin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 heures 40.

Séance du 17 février 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Arqué, Le Page, Angot, Dumuys, Lefebvre, Berton, Basseville, Cuissard, Charpentier, du Roscoat, des Francs, Huau, Dessaux, Baranger, Watbled et Maillard ; total 20 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Secrétaire général donne communication des correspondance de la quinzaine et donne lecture de deux lettres de remerciements de MM. des Francs et Renardier, élus dans la précédente séance.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

On procède à l'élection de M. Masure comme membre honoraire de la Société ; 12 membres votent par correspondance. Il y a donc 32 votants.

M. Masure est élu à la majorité des votants.

M. le Trésorier présente à la Société le compte annuel de sa gestion qu'il a préalablement soumis, conformément au règlement, à la vérification du Bureau.

La Société approuve le compte de M. le Trésorier et lui adresse des remerciements.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 3 mars 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Jullien, Huau, des Francs, des Francs fils, de Puyvallée, Cuissard, Basse-

ville, Desnoyers, Watbled, de la Taille, Lefebvre, Didier; total 14 membres.

Après la lecture des envois, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue dans la section d'Agriculture, M. Maurice des Francs, dont la famille est si connue à Orléans.

M. le Président fait part de la démission du Bibliothécaire contre laquelle tout le monde proteste. M. Jullien insiste et M. de Puyvallée demande que, profitant de l'entrée d'un jeune collègue parmi nous, M. Maurice des Francs, on l'adjoigne à M. Jullien. M. Jullien accepte et, à l'unanimité, la Société vote cette nomination.

M. le Président prend la parole sur la question de l'agrandissement de la bibliothèque, question qui a été traitée déjà. Le plan en a été demandé à notre collègue, M. Dusserre, qui ne l'a jamais donné. Le Président propose de prendre, pour agrandir la bibliothèque, la cuisine qui est à côté.

M. Jullien fait observer que la pièce est humide et le Président revient au projet qui a été émis il y a quelques années de continuer dans le jardin le local existant. La construction incomberait alors à la ville. M. de la Taille fait observer que M. le Directeur des travaux serait chargé des devis et le travail pourrait être fait en une ou deux fois.

M. le Président, sur l'avis de la Société, se charge de demander à la ville cette annexe, et il espère que la municipalité enverra le Directeur des travaux pour élaborer un devis.

Personne n'ayant de lecture à faire, la séance est levée à neuf heures.

Pour le Secrétaire,

A. DIDIER.

Séance du 19 mars 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Arqué, Le Page, de la Taille, Basseville, Charoy, Cuissard, Desnoyers, Watbled, de Puyvallée, Huau, des Francs et Maillard; total 16 membres.

Après la lecture du procès-verbal et la communication de la correspondance reçue dans la quinzaine, M. le Président fait part à la Société des démarches qu'il a faites près de la municipalité pour la reconstruction de la Bibliothèque ; la réponse sera communiquée à la Société sitôt sa réception.

M. des Francs, obligé de quitter Orléans, se voit forcé de refuser sa collaboration à l'entretien de la Bibliothèque ; la Société pourvoira plus tard à la nomination d'un autre membre pour remplir les mêmes fonctions.

M. Basseville lit son rapport sur le travail de M. Cuissard : *Les Societés de tir à Orléans* et conclut à l'impression de ce travail. L'impression est votée. Le rapport, sur la demande de M. Basseville, sera considéré comme verbal. Nous en donnerons le résumé à la fin du présent procès-verbal.

M. Guerrier lit ensuite un résumé de l'*Histoire de la Société depuis sa fondation*. Ce travail est destiné à être envoyé à la Direction de l'Enseignement supérieur, pour figurer dans une section du Ministère de l'Instruction publique à l'Exposition de 1900, selon le désir exprimé par le Ministre dans une lettre adressée à la Société le 24 octobre 1898.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Résumé du rapport verbal de M. Basseville

C'était autrefois un préjugé que nos ancêtres, n'ayant à leur disposition ni les facilités de transport ni les merveilleuses découvertes de notre siècle, restaient enfermés dans les limites de leur pays et menaient une vie triste et monotone. Les travaux publiés de nos jours ont fait justice de ce préjugé. Nos pères avaient pour se récréer les jeux d'esprit, contes, énigmes, charades, bouts rimés, etc., etc. ; les jeux de hasard, des trictracs, cartes ; et enfin les jeux d'adresse et exercices du corps, tels que jeux de l'arbalète, de l'arquebuse, des courses, de paume, voire le jeu de volant qui faisait les délices de Mlle de Montpensier. Dans un travail inséré au tome 22 des *Mémoires de la Société archéologique*, M. l'abbé Cochard a traité du « jeu de paume » à Orléans. Au XVIe siècle, la ville comptait quarante établisse-

ments où on s'exerçait à ce jeu. C'est un travail de M. Cuissard sur les Sociétés de tir, dont nous avons entendu la lecture dans une des dernières séances, qui fait l'objet de ce rapport.

Après avoir donné quelques renseignements fort curieux sur d'autres jeux peu connus aujourd'hui, M. Cuissard nous apprend que les jeux de l'arbalète et de l'arc remontent à une époque très éloignée. Il en fait connaître les différentes sociétés, leurs statuts, leurs fêtes, la royauté éphémère du vainqueur, les concours entre sociétés de différentes villes, etc. Un certain nombre de pièces justificatives, tirées des archives et des comptes de la ville d'Orléans, forment le complément indispensable de ce très intéressant travail.

La section des Lettres propose l'impression de l'étude de M. Cuissard dans les *Mémoires de la Société*.

Séance du 7 avril 1899

Présidence de M. Huau.

Présents : MM. Huau, Guerrier, Dr Pilate, Watbled et G. Dessaux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A ce sujet, M. Guerrier fait observer qu'il n'a lu, à la dernière séance, que le commencement de son résumé de l'histoire de notre Société. L'étude qu'il a commencée prendra, par suite de l'étendue et de l'intérêt réel du sujet, un certain développement.

M. Guerrier donne connaissance des divers documents reçus depuis la dernière réunion et des pièces de la correspondance, notamment de la lettre de M. le Général, commandant le 5e corps d'armée, remerciant la Société de l'avoir inscrit comme membre honoraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit heures quarante.

G. Dessaux.

Séance du 21 avril 1899.

Présidence de M. Paulmier, Président.

Présents : MM. Paulmier, Basseville, Didier, Huau, T. des Francs, Léon Dumuys, Watbled et Comte du Roscoat.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Basseville, faisant fonctions de secrétaire général, donne connaissance des divers ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Au nombre de ces ouvrages, figure une étude sur M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, fondateur d'un prix triennal de 500 fr. à distribuer par la Société académique de l'Aube au meilleur travail intellectuel relatif à la Champagne. Une lettre de M. l'abbé Georges accompagne ce volume.

Des remerciements sont adressés au donateur.

M. le Président annonce à ses collègues qu'il a visité l'immeuble de la Société en compagnie de M. Lepage, adjoint au Maire d'Orléans et de l'Architecte municipal, en vue d'adopter un plan d'agrandissement de notre bibliothèque.

M. l'Architecte municipal indique comme moyen pratique seul acceptable, la construction d'un appentis à établir à la suite du bâtiment en retour actuellement existant.

M. Lepage se propose d'appuyer la demande faite par la Société auprès du Conseil municipal d'Orléans. Il exprime le désir que le devis des travaux soit aussi réduit que possible afin que la demande soit favorablement accueillie par nos édiles.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Pour le Secrétaire absent,
Léon Dumuys.

Séance du 5 mai 1899.

Présidence de M. Paulmier, Président.

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jacob, Renardier, Didier, Charoy, Basseville, Cuissard, Watbled,

Maurice des Francs, Timothée des Francs, du Roscoat, Dessaux, Jullien et Maillard; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus dans la quinzaine.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 19 mai 1899.

Présidence de M. Paulmier, Président.

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Guerrier, Jullien, Deshayes, Dumüys, Charoy, Basseville, Desnoyers, Anselmier, du Roscoat, Maillard; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus dans la quinzaine.

M. le Président annonce à la Société qu'il a reçu les lettres de 3 candidats au prix Perrot L'une d'elles est d'un cultivateur qui demande s'il peut concourir, son exploitation agricole n'étant que de 20 hectares. La Société pense qu'on peut, par ce moyen, encourager la moyenne culture; le texte du legs Perrot ne fixe, du reste, aucune limite inférieure et ne parle que des progrès apportés à l'Agriculture dans le département du Loiret.

En conséquence, la Société délègue à la visite des cultures des candidats, une Commission composée de MM. Anselmier, du Roscoat, de Puyvallée, Maurice des Francs, Huau.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 juin 1899.

Présidence de M. PAULMIER, Président.

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jullien, Anselmier, Desnoyers, Basseville, Cochard, Dessaux, Didier, Jacob, Thévenin, Fauchon, Le Page, Watbled ; total 14 présents.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à huit heures et demie.

Pour le Secrétaire,

Dr LE PAGE.

Séance du 16 juin 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Fauchon, Angot, Thévenin, Jacob, Didier, Basseville, Desnoyers, M. des Francs, de Puyvallée, du Roscoat, Anselmier, Maillard ; total 15 membres.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 7 juillet 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président.

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Jullien, Deshayes, Watbled, Desnoyers, Basseville, Charoy, Didier, Renardier,

Arqué, Angot, Baranger, Fauchon; Lefèvre, Berton, Le Page; total 17 membres.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance; parmi ceux-ci une brochure de M. Angot, sur *Le Dindon en Sologne*. Des remerciements sont unanimement votés à son auteur.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire,

Dr Le Page.

Séance du 21 juillet 1899

Présidence de Mgr Desnoyers.

Membres présents : MM. Desnoyers, Guerrier, Jullien, Deshayes, Arqué, Berton, Basseville, Baillet, Watbled, Maillard; total 10 membres.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Parmi ceux-ci se trouve une brochure intitulée : *Manassé de Seignelay*, évêque d'Orléans, dont l'auteur fait hommage à la Société. Des remerciements sont votés à M. l'abbé Bernois, curé de N.-D.-des Aydes.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 6 octobre 1899

Présidence de M. Watbled.

Membres présents : MM. Watbled, Pilate, Guerrier, Deshayes, Dessaux, Le Page, Didier, Maillard ; total 8 membres.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

Parmi les ouvrages, M. le Secrétaire signale à la Société un livre de M. Louis Jarry, intitulé : *Histoire de Cléry;* c'est la dernière œuvre de notre regretté collègue. Des remerciements sont adressés à Mme veuve Jarry qui a fait don à la Société de ce magnifique ouvrage.

M. Guerrier, avant de continuer la lecture de son travail, demande qu'un rapport soit fait sur les différentes parties déjà lues et sur les parties qui restent à lire à mesure qu'elles auront été entendues, afin de livrer au plus tôt à l'impression, s'il y a lieu, un ouvrage qui doit être envoyé à l'Exposition de 1900. La demande de M. Guerrier est agréée à l'unanimité.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 octobre 1899

Membres présents : MM. Desnoyers, Guerrier, Jullien, Didier, Jacob, Lefebvre, Basseville, Cuissard, du Roscoat, Watbled, Maillard ; total 11 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance ; parmi ceux-ci, un opuscule de M. Masure, intitulé : *Classification des vins naturels ;* l'examen de ce travail est confié aux soins de la section des Sciences.

M. Cuissard donne lecture de son rapport sur la première partie du travail de M. Guerrier. Le rapporteur, au nom de la section, demande l'impression de cette partie, et la Société ratifie par un vote favorable la demande du rapporteur.

La parole est ensuite donnée à M. Watbled, qui donne lecture d'un travail sur un épisode du XVIe siècle : *La régence d'Alger demande un roi à la France en 1752.*

Le travail de M. Watbled est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures 40.

Séance du 3 novembre 1899

Présidence de M.r DESNOYERS

Sont présents : MM. Desnoyers, Guerrier, Deshayes, Rocher, Angot, Didier, Papelier. Charoy, Berton Basseville, Le Page, Lefebvre, Geffrier ; total 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

Pour le Secrétaire,

Dr LE PAGE.

Séance du 17 novembre 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Pilate, Rocher, Le Page, Didier, Berton, Charoy, Basseville, Anselmier, Watbled, Maillard et Lefebvre ; total, 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus dans la quinzaine.

M. Charoy donne lecture de son rapport sur le travail de M. Watbled. Le rapport conclut à l'impression du mémoire et le vote de la Société ratifie cette conclusion. Elle vote également l'impression du rapport de M. Charoy.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 1er décembre 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Sont présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Lefebvre, Charoy, Berton, Basseville, Watbled, du Roscoat, Maillard ; total 10 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Une lettre de M. le Ministre de l'Intruction publique, adressée à M. le Président, offre à la Société une place dans les locaux affectés à l'enseignement supérieur pour y exposer ses travaux depuis l'année 1899. La Société décide qu'elle prendra part à l'Exposition et que réponse favorable sera adressée à M. le Ministre.

M. le Président fait part de la démission de M. Huet, membre de la section des Lettres, que ses occupations actuelles empêchent de prendre une part active aux séances de la Société.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 15 décembre 1899

Présidence de M. PAULMIER, Président

Sont présents : MM Paulmier, Huau, Watbled, Basseville, Charoy, Sainjon, Lefebvre, Dessaux, Didier, Angot, Le Page, Deshayes ; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. le Président rend lui-même compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Le nombre des membres présents étant insuffisant, la Société ne peut tenir séance administrative pour laquelle la convocation avait été adressée.

La séance est levée à 8 heures 1/2.

Pour le Secrétaire,

Dr LE PAGE.

ANNÉE 1900

Séance du 5 janvier 1900

Présidence de M. HUAU, doyen d'âge.

Présents : MM. Huau, Guerrier, Deshayes, Arqué, Pilate, Didier, Dumuys, Sainjon, Lefebvre, Berton, Watbled, de Puyvallée, et P. Charpentier ; total 14 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Sécrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus pendant la dernière quinzaine.

M. le Président constate avec regret que la séance administrative ne peut avoir lieu, le nombre des membres présents étant inférieur à 20, bien qu'il ne s'agisse que d'une déclaration du nombre des vacances auxquelles il y a lieu de pourvoir.

M. Sainjon demande la parole et soumet à la Société la proposition suivante : *Pour éviter à l'avenir, et dans des conditions aussi simples, de renvoyer indéfiniment une séance administrative faute du nombre réglementaire des membres présents, les sections intéressées se réuniront séparément, afin d'examiner, en ce qui la concerne, le nombre des vacances. A la séance suivante, déclarée au préalable séance administrative, le Président de chaque section fera connaître l'avis des sections. Cet avis une fois connu, le Président de la Société invitera les membres présents à se prononcer sur le nombre des vacances à déclarer et le vote sera définitif quel que soit leur nombre*

M. Léon Dumüys fait une intéressante communication, sur un procédé en usage en Belgique, pour la fabrication de l'acide carbonique.

La séance est levée à 8 heures 3/4.

Le secrétaire par intérim,

P. CHARPENTIER.

Séance du 19 janvier 1900

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Jacob, Fauconnier, Didier, Lefebvre, Basseville, Watbled, du Roscoat, de Puyvallée, Huau, Maillard ; total 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M le Secrétaire général donne communication de la correspondance dans la quinzaine.

M. le Président rappelle que cette année la Société reçoit en séance générale les autres Sociétés savantes de la ville. Elle doit aussi distribuer le prix Davoust et le prix Perrot.

Les concurrents pour le prix Davoust devront présenter leurs titres avant le 31 mars de cette année. La remise du prix Perrot et la réunion générale pourraient avoir lieu en une même séance vers le mois de mai.

M. Guerrier continue la lecture de son travail sur l'histoire de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 2 février 1900

Membres présents : MM. PAULMIER, Deshayes, Arqué, Geffrier, Rocher, Le Page, Angot, Thévenin, Dumuys, Sainjon, Lefebvre, Berton, Basseville, Baillet, Charpentier, M. des Francs, de Puyvallée, Huau, Dusserre, Maillard ; total 20 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté

M. Deshayes, suppléant M. le Secrétaire général, dépouille la correspondance de la quinzaine.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Bréchemier donnant sa démission de membre titulaire.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte pour la lecture de la reddition des comptes de M. le Trésorier.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés et des remerciements sont adressés pour son excellente gestion.

La Société est appelée à fixer le nombre des places vacantes.

La section de l'Agriculture déclare vacantes trois places.

La section de Médecine déclare vacantes deux places.

La section des Lettres déclare vacantes deux places.

Une Commission de 5 membres est nommée pour examiner la question proposée par M. Sainjon, dans la séance du 5 janvier.

La Commission est composée de MM. les présidents de sections, de M. Huau et de M. le Président de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 16 février 1900

Présidence de M. Paulmier, président

Membres présents: MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Pilate, Huau, Basseville, Charoy, Lefebvre, Dessaux et Lepage.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance et des ouvrages reçus pendant la quinzaine.

M. Guerrier continue et termine la lecture de son travail sur l'Histoire de la Société.

Un rapport sur la première partie de ce très important mémoire, rapport concluant à son impression, a déjà été lu à la séance du 20 octobre 1899.

Vu la nécessité de faire imprimer ce mémoire dans les premiers jours de mars, pour l'envoyer à l'Exposition universelle de 1900, les membres présents décident de suite que, dans ces conditions, la seconde partie dont M. Guerrier vient de terminer la lecture sera envoyée immédiatement à l'impression.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le secrétaire.

D Le Page.

Séance du 2 mars 1900

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Arqué, Rocher, Le Page, Angot, Papelier, Didier, Dessaux, Berton, Guillon, Basseville, Baillet, Watbled, Des Francs, Maillard ; total 16 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue dans la quinzaine.

M. le Président donne lecture des lettres des candidats aux places vacantes dans la Société :

MM. de Croze et E. Jarry sont candidats dans la section des Lettres ; M. le docteur Garsonnin dans la section de Médecine.

Ces candidatures sont renvoyées aux sections intéressées.

M. Watbled lit ensuite un travail sur l'*Histoire et les Mémoires de la Société depuis 1889*. Cet intéressant mémoire sera envoyé immédiatement à l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures un quart.

Séance du 15 mars 1900

Présidence de M. PAULMIER, Président

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Membres présents : MM. Paulmier, Pelletier, Guerrier, Deshayes, Pilate, Rocher, Fauchon, Vacher, Arqué, Geffrier, Le Page, Angot, Papelier, Thévenin, Dumuys, Sainjon, Fauconnier, Dessaux, Jacob, Berton, Charoy, Guillon, Basseville, Baillet, Charpentier, Watbled, Anselmier, T. des Francs, de Puyvallée, Maillard, Lefebvre et M. des Francs ; total 32 membres.

Après la lecture du procès-verbal et la communication des ouvrages reçus dans la quinzaine, M. le Président ouvre la séance administrative et demande à la Société de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire général en remplacement de M. Loiseleur, décédé.

M. Guerrier qui, depuis douze ans, remplissait ces fonctions par *intérim*, est élu Secrétaire général à l'unanimité des voix.

La section de Médecine propose pour candidat à la place vacante, par suite du décès de M. le docteur Chipault, M. le docteur Garsonnin qui est élu membre de la Société.

Le scrutin est ouvert deux fois encore pour les candidatures de MM. de Croze et E. Jarry, présentées par la section des Lettres. Tous deux sont élus : M. Eugène Jarry succédant à M. L. Jarry son père ; M. de Croze à M. Huet, démissionnaire.

M. le Président propose ensuite à la Société une modification au règlement. Il s'agit de la proposition de M. Sainjon, inscrite au procès-verbal du 5 janvier 1900. La Commission nommée émet un avis favorable. Voici le texte proposé :

Addition à l'article 22 du règlement

Si la séance administrative, convoquée dans le but d'arrêter le nombre des places vacantes auxquelles il s'agit de pourvoir, ne peut avoir lieu faute du nombre réglementaire des membres présents, la section ou les sections intéressées se réuniront séparément dans ce but. A la séance suivante, déclarée préalablement administrative (art. 31), le ou les Présidents de section feront connaître l'avis des sections ; la Société sera ensuite appelée à se prononcer séance tenante et le vote sera définitif, quel que soit le nombre des membres présents.

Cette modification, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance ordinaire est ensuite reprise.

M. le docteur Pilate demande à faire une communication. Il a reçu, comme Président de la Ligue contre la tuberculose, un « à-propos fantaisiste poétique » crayonné au lendemain de la soirée artistique donnée à l'Institut par les médecins au profit de la Ligue. L'à-propos a pour titre : *Autour d'un sanatorium* et est signé : Vieux Jeu.

M. le docteur Pilate, craignant de lire fort mal les vers, prie le docteur Arqué de lui prêter son concours. C'était compromettre un peu l'anonymat. M. Arqué se résigne devant l'insistance de la Société et commence la lecture : *En route pour le Godet.*

Pour rentrer dans le ton plus sérieux, le lecteur demande qu'on lui permette, avant de quitter les microbes, de lire un sonnet à Pasteur intitulé : *La Vie*.

Malgré les résistances de l'auteur et sur les observations du docteur Pilate, qui cède ces deux pièces de la Ligue à la Société, celle-ci décide qu'elles seront imprimées dans ses *Bulletins*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 6 avril 1900

Présidence de M. PAULMIER, Président

Membres présents : MM. Paulmier, Guerrier, Deshayes, Arqué, Le Page, de Croze, Lefebvre, Jarry, Charoy, Basseville, Anselmier, Watbled, T. des Francs Geffrier, Maillard ; total 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue depuis la dernière séance et signale, parmi les envois, deux ouvrages de M. E. Jarry dont l'auteur fait hommage à la Société. Des remerciements sont adressés au donataire.

Une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture invite la Société à envoyer ses représentants au sixième Congrès national qui aura lieu cette année.

L'invitation est remise à la section d'Agriculture.

Une Société lyonnaise demande d'échanger, contre les *Mémoires de la Société*, son bulletin intitulé : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*.

L'échange est mis aux voix et adopté.

M. le Président communique ensuite les lettres de trois concurrents au prix Davoust : la première de M. Penchaud, la seconde de M. Jamet, deux Orléanais ; la troisième de M. Pinédo, de Paris. A ce propos, l'un des membres demande si les étrangers au Loiret peuvent concourir pour le prix. La réponse à cette demande a dû être faite dans le rapport lu par M. Basseville et adoptée à la séance du 6 mai 1898. Le rapport n'a pas été im-

primé, mais déposé aux archives : il sera consulté avant la prochaine séance.

Une Commission est ensuite nommée pour l'examen des œuvres des concurrents ; elle se compose de six membres dont voici les noms : MM. Sainjon, Didier, Dusserre, Arqué, Dumuys, Desnoyers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 20 avril 1900

Présidence de M. Timothée DES FRANCS

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Angot est désigné pour établir le rapport de la séance.

Membres présents : MM. T. des Francs, Guerrier, Deshayes, Julien-Crosnier, Watbled, Baillet, Basseville, Jacob, Angot ; total 9 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Aucun des membres présents n'a pris connaissance du rapport établi par M. Basseville en 1898 au sujet de l'admission des étrangers au concours pour le prix Davoust, mais la présence du rapporteur permet de combler cette lacune.

M. Basseville fait connaitre que le prix Davoust, résultant d'une donation dont le principal est de 5,000 francs, est destiné à récompenser un ouvrage littéraire ou artistique. En vertu de cette volonté du destinataire, la Société d'Archéologie a décerné le prix Davoust au sculpteur Desvergnes l'année dernière.

Dans sa donation, M. Davoust n'a pas spécifié si le prix devait être réservé aux Orléanais; mais ceux qui ont connu le donataire, ils sont nombreux à la Société d'archéologie, M. Davoust étant mort il y a peu d'années, ont pensé qu'il avait institué son prix pour récompenser les auteurs ou les artistes originaires du Loiret. C'est ainsi que la Société d'archéologie a interprété la pensée de M. Davoust, et c'est dans ce sens qu'est rédigé le rapport établi par ses soins.

Les appréciations de M. Basseville sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Le dépouillement de la correspondance a lieu ensuite.

Il est donné lecture d'une lettre du Comité de la Loire navigable qui fait ressortir les avantages que donne l'amélioration du fleuve reconnue possible et assurée par des concours financiers importants. Un questionnaire est joint à cette lettre; la Société est sollicitée d'y répondre.

M. Guerrier fait remarquer que la Société n'a pas pour habitude de s'occuper des questions qui ne la concernent pas d'une façon directe, il pense que c'est un tort. Il demande qu'une commission, choisie parmi les membres compétents de la Société, soit désignée pour prendre connaissance du rapport et y répondre. La réflexion de M. Guerrier est approuvée. MM. Dessaux, Guillon, Watbled, Baillet et Sainjon sont désignés pour constituer la commission dont il s'agit.

La lecture d'un travail de M. Guerrier est remise à une séance ultérieure, la réunion étant trop peu nombreuse.

M. Angot appelle l'attention sur les dangers que font courir les vipères aux ouvriers des champs et aux ouvriers des bois. Il émet le vœu que la destruction de ces dangereux reptiles soit encouragée par une prime qui pourrait être de 0 fr. 25 par vipère. Cette prime serait payée à raison de 0 fr. 10 par le département, 0 fr. 10 par la commune et 0 fr. 05 par l'État.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Pour le Secrétaire,

ANGOT.

Séance du 4 mai 1900.

Présidence de M. SAINJON.

Membres présents : MM. Sainjon, Jullien, Guerrier, Deshayes, Arqué, Geffrier, Garsonnin, Thevenin, Didier, Dumüys, Dusserre, Lefebvre, Guillon, Berton, Basseville, Watbled, Anselmier, de Puyvallée, Angot, Jacob, Maillard ; total 21 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. M. le Secrétaire général fait connaître la correspondance de la quinzaine.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Morogues posant sa candidature dans la section d'Agriculture. La lettre est renvoyée à cette section.

Un membre de la Société fait observer que le rapport pour la remise du prix Perrot n'a pas encore été communiqué ; il est décidé que la lecture de ce rapport sera faite dans la prochaine séance, si cette date convient au rapporteur M. des Francs.

La parole est ensuite donnée à M. Guerrier qui lit un travail sur l'origine de la Société d'agriculture d'Orléans. Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

M. Watbled fait une motion relative à la bibliothèque. Il est constant que, faute de place, les livres ne peuvent être classés et le catalogue dressé complètement. Ne pourrait-on, moyennant quelques centaines de francs, augmenter le nombre des rayons et classer les ouvrages? Cette proposition est renvoyée au Bureau. M. Jullien-Crosnier ayant fait connaître que sa démission est définitive, il sera pourvu à son remplacement dans la séance administrative qui aura lieu pour la nomination de M. de Morogues.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 18 mai 1900.

Membres présents : MM. Sainjon, Guerrier, Arqué, Garsonnin, Deshayes, Lepage, Geffrier, Angot, Vacher, Baranger, Fauchon, Dusserre, Didier, Jarry, Basseville, Guillon, Berton, Cuissard, Charpentier, Watbled, Anselmier, M. des Francs, Tim. des Francs, de Puyvallée, Huau, Jullien, Baillet, Dusserre, Maillard, Charoy; total 30 membres.

Après la lecture du procès-verbal et la communication des ouvrages reçus dans la quinzaine, M. le Président ouvre la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le nombre des membres présents étant supérieur à la moitié des titulaires, il peut être procédé à la nomination d'un biblio-

thécaire et à plus forte raison à celle d'un membre pour la section d'Agriculture qui n'exige que le chiffre de 20 présences.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du Bibliothécaire. M. Cuissard réunit la majorité des suffrages et accepte cette fonction. L'un des membres propose de nommer M. Jullien bibliothécaire honoraire; cette motion est adoptée à l'unanimité et des remerciements sont votés à M. Jullien pour sa longue et dévouée gestion.

Dans un second vote, la Société nomme M. de Morogues membre de la Société dans la section d'Agriculture, en remplacement de M. de Buzonnière.

SÉANCE ORDINAIRE

M. le Président, à propos d'un incident d'une des dernières séances, demande à la Société de vouloir préciser et fixer le point suivant. Dans l'ordre des séances ordinaires, faut-il d'abord épuiser les questions concernant l'administration de la Société et donner la parole aux membres qui la demandent pour une explication ou une question d'ordre intérieur, et réserver à la fin de la séance les lectures de mémoires, rapports, etc. La Société consultée répond que les lectures ayant toujours jusqu'ici terminé les séances, il n'y a pas lieu de changer la tradition.

La parole est ensuite donnée à M. Maurice des Francs pour lire son rapport sur le prix Perrot. Le Rapporteur conclut son intéressant travail en proposant au nom de la Commission de partager le prix entre MM. Legros et Baudu-Peschard. Ces conclusions sont adoptées, et l'impression du rapport est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Séance du 1er juin 1900.

Présidence de M. SAINJON.

Membres présents : MM. Sainjon, Guerrier, Deshayes, Cuissard, Garsonnin, Dumüys, Jarry, Basseville, Maillard; total 9 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Parmi les ouvrages envoyés à la Société, M. le Secrétaire général signale un volume intitulé : *Le Barreau d'Orléans au* XIXe *siècle*, don de l'auteur M. A. Johanet. Des remerciements sont votés à M. Johanet, et l'ouvrage est renvoyé à la section des Lettres.

A la fin de la séance, l'un des membres fait part à la Société de la mort de M. Marsy, président de la Société française d'archéologie, qui, en 1892, présida le Congrès à Orléans.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 15 juin 1900

Présidence de M. Watbled, doyen d'âge

Membres présents : MM. Cuissard, Jullien, Basseville, Charoy, Jacob, Deshayes, Lefebvre, Arqué, Guerrier, Watbled, Angot, Papelier ; total 12 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général rend compte des ouvrages adressés à la Société.

Sur la demande de M. Cuissard, la Société charge M. le Secrétaire général d'examiner s'il ne serait pas possible de modifier le traité d'après lequel le *Bulletin* de la Société est tiré à 250 exemplaires.

M. Cuissard demande qu'on ouvre une nouvelle série (la 5e) de nos mémoires à partir de l'année 1901. Adopté.

M. le docteur Arqué communique le rapport de M. Dumüys, au nom de la Commission du prix Davoust. Le rapport conclut à la division du prix entre deux concurrents, MM. Penchaud et Jamet.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Cuissard propose d'insérer dans le *Bulletin* l'éloquente allocution prononcée par M. Guerrier devant le cercueil de M. Pelletier. Adopté.

Sur la proposition de M. Cuissard, la Société décide de tenir le

1er vendredi de juillet une séance administrative, pour élire un Vice-Président en remplacement de M. Pelletier, décédé.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le Secrétaire,
G. PAPELIER.

Séance du 6 juillet 1900

Présidence de M. HUAU

Membres présents : MM. Sainjon, Cuissard, Jullien, Arqué, Baranger, Garsonnin, Fauchon, Le Page, Didier, Breton, Pilate, Charoy, Guillon, Basseville, Charpentier, Watbled, de Puyvallée, Th. des Francs, Huau, Vacher, Rocher, Maillard ; total 22 membres

M. Huau, doyen d'âge, préside la réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Cuissard, remplaçant M. le Secrétaire général, donne lecture des ouvrages reçus dans la quinzaine ; il signale, parmi ceux-ci, une brochure de M. de Beaucorps intitulée : *Étude empirique sur les sources du Loiret.* Des remerciements sont adressés au donateur.

La séance administrative pour la nomination d'un Vice-Président, en remplacement de M. Pelletier, décédé, ne pouvant avoir lieu, faute du nombre suffisant de membres présents, la nomination se fera à la prochaine séance, suivant le cas prévu par l'article 1er du Règlement.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

SÉANCE ADMINISTRATIVE DU 20 JUILLET 1900

Membres présents : MM. Sainjon, Guerrier, Deshayes, Jullien, Baranger, Fauchon, Pilate, Vacher, Jacob, Dumuis, Basseville, Charoy, Watbled, Rocher, Garsonnin, Maillard ; total 16 membres.

Le nombre des membres de la Société, actuellement vivants, étant de 54, il est constaté que le nombre des membres présents

à la séance est de 16, et le nombre des membres représentés de 12, soit au total 28 votants; il peut donc être procédé à la nomination d'un Vice-Président. Voici les noms des 12 membres qui ont voté par correspondance : MM. Desnoyers, Angot, Geffrier, de Croze, Guillon, Huau, Cuissard, Th. des Francs, Berton, de Puyvallée, Le Page, Arqué. La majorité absolue étant de 15 voix, M. Marcel Charoy obtient 17 voix et est élu Vice-Président.

En prenant place au fauteuil, M. Charoy remercie la Société de l'honneur qui lui est fait et, après avoir prononcé en quelques mots l'éloge du regretté M. Paulmier, propose de lever la séance en signe de deuil. Cette proposition est approuvée.

L'éloge funèbre prononcé sur la tombe de M. Paulmier par M. Sainjon, paraîtra dans le prochain *Bulletin*.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 5 octobre 1900

Présidence de M. Charoy, Vice-Président

Membres présents : MM. Charoy, Guerrier, Deshayes, Pilate, Vacher, Angot, Le Page, Guillon, Basseville, Watbled, Jullien, Cuissard, Maillard ; total 13 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture des différents titres d'ouvrages, brochures, etc., et de la correspondance reçus depuis la dernière séance.

M. le Président donne ensuite lecture d'une notice biographique qui est en même temps l'éloge funèbre des quatre membres disparus dans le courant de l'année : MM. Loiseleur, de Buzonnière, Pelletier et Paulmier ; cette notice sera imprimée dans le prochain *Bulletin*. Au milieu de ces deuils, remarque M. le Président, la Société compte aussi quelques événements qui lui sont plus agréables, telle est la nomination de M. Le Page au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

L'un des membres fait remarquer que la réception des Sociétés savantes de la ville par notre Société doit avoir lieu cette année, et aussi la remise des prix Perrot et Davoust. M. Charoy désire

que ces réunions générales aient lieu après la nomination d'un Président. L'élection du Président sera mise à l'orde du jour de la prochaine séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 19 octobre 1900

Présidence de M. CHAROY, Vice-Président

Membres présents : MM. Charoy, Guerrier, Deshayes, Cuissard, Jullien, Huau, Arqué, Cœur, Pilate, Rocher, Vacher, Angot, Thévenin, Papelier, Dessaux, Lefebvre, Guillon, Berton, Basseville, Charpentier, Watbled, Le Page ; total 22 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture des différents titres d'ouvrages, brochure, etc., et de la correspondance reçus depuis la dernière séance.

La séance administrative est ouverte. Mais le nombre des présents étant insuffisant pour l'élection d'un Président, cette élection est renvoyée à la première séance de novembre, où le vote pourra avoir lieu par correspondance, comme l'indique le Réglement.

M. Basseville fait un rapport verbal sur un nouveau travail de M. Guerrier : *Simple coup d'œil sur les origines, les travaux et l'influence de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. Ce travail, qui est un résumé de l'histoire de la Société, déjà envoyée à l'Exposition universelle de 1900, et dont l'impression est faite, ne peut pas être imprimé, puisqu'il ferait double emploi avec l'Histoire générale. Mais les membres présents décident que ce résumé sera lu à la réunion des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu la seconde quinzaine de novembre.

M. Guillon propose que les présidents et vice-présidents de la Société ne soient nommés que pour trois ans, et qu'à la fin de cette période triennale, ils ne soient réélus qu'après un intervalle d'un an au moins.

Les statuts sont absolument impératifs sur ce point et déclarent que ces membres sont toujours rééligibles.

Devant cette affirmation, M. Guillon retire sa proposition, mais pense que cet usage tendra à s'établir dans la Société ; les termes « sont rééligibles », ne veulent pas dire : *doivent être réélus*.

M. Cuissard donne lecture d'une lettre d'Antoine Petit, docteur-médecin, par laquelle celui-ci donne son acceptation au titre de membre de la Société. Cette lettre sera copiée et imprimée à cette place dans les Mémoires de la Société.

« Je loue, mon cher confrère, le nouvel établissement, qui « vient de se former dans notre commune patrie et je vois avec « la plus grande satisfaction que le bon esprit des Orléanais les « a portés vers les choses utiles : ils ont senti, qu'en général, de « l'argent donné pour un discours, qui n'apprend rien quoique « approuvé par deux docteurs de Sorbonne, c'est de l'argent assez « plattement employé. Il n'en est pas de même de celui qu'on « donne pour une découverte, ou seulement pour une bonne ob- « servation dans les sciences physiques : cela ne saurait trop se « payer, parce que tôt ou tard, cela tourne au profit de l'huma- « nité. A quoi sert une ode, un bouquet pour Yris ; à quoi sert « une épithalame. — Les enfants s'en font-ils plus beaux et meil- « leurs, l'époux en devient-il plus vigoureux et la femme plus « féconde et plus complaisante ; un pauvre rimeur sue sang et « eau et mon énergumène s'épuise la cervelle à force de travail « pendant plusieurs semaines, et le tout aboutit à amuser quel- « ques instants un tas d'oisifs, qui sont les vrais fléaux de la « terre, et auxquels il vaudrait mieux donner les étrivières, que « de leur fournir des plaisirs. Platon n'a jamais imaginé rien de « plus sage que de chasser les poètes de la République : il fait « dresser des autels aux auteurs des découvertes, qui depuis un « siècle ont envahi la phisique : on s'est mis en tête depuis « quelques années de faire contre la multitude des Académies et « surtout des Académies provinciales ; et ces faits ont séduits la « multitude qui n'examine rien. Il est certain qu'il y a trop « d'académies ou sociétés de belles-lettres, ou l'on ne s'occupe « que de bagatelles, pour ne pas dire de niaiseries ; mais il n'y « aura jamais assez de celles qui ont les sciences pour objet, « aussi, je le répète, je suis enchanté qu'on en ait établi une de « cette dernière espèce à Orléans, et j'accepte avec le plus grand

« plaisir la place que vous avez la bonté de m'offrir parmi les
« braves et estimables gens qui la composent et je me faits grand
« honneur de leur être associé, et je les remercie très sincèrement
« de la bonté qu'ils ont eu de songer à moi, je ferai de mon mieux
« pour qu'ils n'aient pas à se repentir de leur choix. Pour vous,
« cher confrère, je vous aime, je vous estime et vous embrasse
« de tout mon cœur.

« A. PETIT, D. M. »

Paris, le 17 novembre 1781

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 novembre 1900

Présidence de M. CHAROY, Vice-Président

Membres présents : MM. Charoy, Guerrier, Deshayes, Cuissard, Watbled, Charpentier, Basseville, Dusserre, Jarry, Didier, Dessaux, Dumüys, Papelier, Vacher, Pilate, Rocher, Angot, Thévenin, Geffrier, Arqué, Le Page, Maillard, Lefebvre et Berton; total 24 membres.

Après la lecture du procès-verbal et de la correspondance reçue dans la quinzaine, M. le Président déclare ouverte la séance administrative.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le nombre des membres présents ci-dessus nommés est de 24.

Douze membres ont envoyé leur vote par correspondance; il peut donc être procédé à la nomination d'un président. Voici les noms des membres ayant envoyé leur vote :

MM. de Puyvallée, Alfred de Laage de Meux, Ed. de Laage de Meux, Baranger, Jacob, V. Huau, Desnoyers, Maurice des Francs, Timothée des Francs, du Roscoat, Guillon, Fauconnier.

Le scrutin est ouvert et M. Charoy est élu président par 35 voix

sur 36 votants. M. le Président remercie la Société de cet honneur et accepte cette fonction ; il engage les membres à assister aux séances et à les rendre intéressantes par des lectures de mémoires dont le nombre a diminué depuis quelque temps ; de son côté, il donnera à la Société tout son dévouement.

Il est ensuite décidé : 1o que les sections se réuniront avant la prochaine séance séparément pour fixer le nombre des vacances ; 2o qu'il sera procédé dans la prochaine séance du 17 novembre à la nomination d'un vice-président ;

3o Que la séance publique pour la remise des prix Perrot et Davoust aura lieu pendant la seconde quinzaine de décembre.

M. le docteur Arqué donne ensuite lecture de trois petites pièces de poésie intitulées : *Pour un épi*, *l'Impromptu*, *le Maître*.

Ces poésies sont renvoyées à la section des Lettres.

La Société décide en outre que l'une d'elles, *Pour un épi!* et une seconde déjà entendue dans l'une des précédentes séances, seront lues dans la réunion générale du mois de décembre.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 16 *novembre* 1900

Présidence de M. Charoy, président

Membres présents : MM. Charoy, Guerrier, Deshayes, Cuissard, Watbled, Basseville, Berton, Lefebvre, Angot, Geffrier, Vacher, Pilate, Rocher, Arqué, Lepage, Charpentier, Baranger, Garsonnin, Cœur, Jarry total 20 membres.

Les membres présents étant au nombre de 20, la Société se constitue en séance administrative, pour examiner la question de vacances auxquelles il y a lieu de pourvoir.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La Société décide, sur le rapport des sections, de déclarer dans la section de l'Agriculture, 2 vacances, celles de MM. de Dreuzy et de Buzonnière, décédés. On réserve la déclaration de vacance du siège de M. Paulmier, notre regretté président.

Dans la section des Lettres, il y a lieu de pourvoir à une vacance, pour remplacer M. Loiseleur, décédé et dans la section de Médecine à une vacance, celle de M. le docteur Brechemier, démissionnaire.

Dans la section des Sciences, le remplacement de M. Pelletier est ajourné. Il est décidé que la liste des candidats sera arrêtée le 4 janvier.

La Société n'est pas en nombre pour procéder à l'élection d'un vice-président.

M. Berton, s'appuyant sur la lettre du règlement, fait observer qu'une élection est possible dans ces conditions ; elle ne serait pas valable, mais le vote deviendrait une indication pour la prochaine séance. Sans repousser l'interprétation de M. Berton, on fait observer combien il serait difficile de porter à la connaissance des absents le résultat d'une élection déclarée non valable par les termes mêmes du règlement.

La discussion se prolonge jusqu'au moment où le départ de l'un des membres l'interrompt brusquement en réduisant à 19 le nombre des présences.

La Société, en séance ordinaire, écoute avec intérêt la lecture de M. Cuissard : *Inventaire des tableaux et œuvres d'art existant avant la Révolution dans les Eglises d'Orléans* ; ce travail est renvoyé à la section des Arts.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Pour le secrétaire particulier,

E. Jarry.

Séance du 7 décembre 1900

Présidence de M. Charoy, Président

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Arqué, Baranger, Garsonnin, Thevenin, Dessaux, Le Page, Lefebvre, Dusserre, Jarry, Didier, Berton, de Morogues, Basseville, Baillet, Charpentier, Watbled, Huau, Jullien, Maillard ; total 21 membres.

Au début de la séance, M. le Président donne lecture d'une

lettre de M. Guerrier, donnant sa démission de secrétaire. M. le Président exprime, au nom de tous les membres, les regrets de la Société, il n'a pu, malgré ses instances, faire revenir M. Guerrier sur sa détermination, mais il pense qu'il convient de n'accepter cette démission qu'après la réunion générale, qui aura lieu prochainement ; de nouvelles instances seront faites dans ce but à M. Guerrier.

La correspondance dépouillée, la séance administrative est ouverte pour l'élection d'un vice-président.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Quinze membres ont envoyé leur vote par correspondance : MM. Geffrier, Perrin, Guerrier, Fauconnier, de la Taille, Fauchon, Jacob, Anselmier, Vacher, Desnoyers, Cœur, Sainjon, Pilate, Cuissard, Angot.

Le nombre total des votants est donc de 36, la majorité absolue 19.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM.	de Puyvallée	obtient	16	voix.
	Arqué,	—	11	—
	Basseville,	—	2	—
	Sainjon,	—	3	—
	de Morogues,	—	2	—
	Dumüys,	—	1	—
	Bulletin blanc,	—	1	—

Aucun des membres n'obtient la majorité requise, en conséquence un nouveau tour de scrutin aura lieu le 4 janvier. Le vote par correspondance sera valable pour le troisième tour comme pour le second.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance générale du 21 décembre 1900

Réunion des trois Sociétés savantes

Etaient présents : MM. Charoy, Deshayes, Arqué, Le Page, Rocher, Pilate, Garsonnin, Angot, Vacher, Didier, Sainjon, Lefebvre, Dumüys, de Morogues, Charpentier, Watbled, du Roscoat, des Francs, Jullien, Maillard, l'abbé d'Allaines, Vignat, Baguenault, Penchaud, Herluison, de Beaucorps, Raguenet de Saint-Albin, Bloch.

M. le Président présente à la Société les excuses et les regrets de MM. les Membres d'honneur et de quelques titulaires, puis prononce le discours suivant :

« Messieurs, mes nouvelles fonctions de Président me procu-« rent, dès leur début, le plus grand honneur que je sois appelé à « en recevoir, celui d'accueillir, en cette séance solennelle, les « membres des deux Sociétés savantes avec lesquelles nous « sommes si heureux d'entretenir des relations de cordiale « confraternité.

« Votre première pensée (et il semble que ma première parole « doit y répondre) a été certainement, en entrant ici, une « impression de tristesse et de regret. Vous n'y retrouvez plus « cette figure si ouverte et si aimable dont le bienveillant sourire « était à lui seul le meilleur des accueils.

« La personnalité de notre regretté président, *M. Paulmier*, « si elle s'imposait tout d'abord par une incontestable autorité, « captivait encore plus par son affabilité et sa bonne grâce. Ces « qualités faisaient de lui le président par excellence et il sem-« blait naturel que dans toute réunion d'hommes instruits et « distingués, il occupât la première place.

« J'ai déjà ici même entretenu mes collègues des sentiments que « nous inspirait à tous la perte cruelle que nous avons faite. Vous « me pardonnerez, Messieurs, de vous demander aujourd'hui de « vous associer un instant à notre deuil.

« Hélas ce n'est pas le seul qui nous ait frappés depuis notre

« dernière réunion générale : il en est d'autres dont je dois « vous parler puisqu'ils vous ont atteints en même temps que « nous.

« *M. Loiseleur*, notre secrétaire général, tenait dans la Société « archéologique la place éminente que lui méritaient et sa pro- « fonde érudition et l'importance de ses ouvrages, aussi remar- « quables par leur forme littéraire que par leur valeur scienti- « fique. La renommée de notre collègue avait franchi le cercle de « nos réunions locales pour atteindre le grand public : il était de « ceux qui honorent les sociétés auxquelles ils appartiennent.

« *M. Pelletier*, qui se partageait entre notre Société et l'Aca- « démie de Sainte-Croix, avait ce rare privilège de réunir des « qualités qui, si elles ne s'excluent pas, ne peuvent cependant « se rencontrer à la fois que dans les natures exceptionnellement « douées. Il avait un culte presque égal pour les arts et pour les « lettres. Dessinateur habile, c'est l'artiste qui avait été accueilli « dans notre section des Sciences et Arts ; littérateur distingué, « il savait donner à ses manuscrits, à ses traductions, une forme « qui dénotait son goût pour les études classiques et la fréquenta- « tion des auteurs anciens.

« L'Académie de Sainte-Croix l'avait appelé à diriger ses tra- « vaux pendant les périodes 1894 à 1896. Il était vice-président de « notre Société, et la mort, en le frappant après M. Loiseleur et « presque en même temps que M. Paulmier, nous enlevait les « trois principaux dignitaires de notre bureau.

« La Société archéologique a fait aussi une perte bien sensible « dans la personne de *M. Thillier*, dont les obsèques toutes « récentes réunissaient une foule si considérable d'amis. Ancien « élève de l'École des Chartes, il avait dû abandonner ses pre- « mières études pour se livrer tout entier aux fonctions absor- « bantes du notariat. Après un exercice de 25 ans, pendant « lesquels il a mérité l'amitié de beaucoup, l'estime et la sympa- « thie de tous, il était retourné aux travaux qui avaient fait le « charme de sa jeunesse et devaient occuper les loisirs de sa « retraite. C'est à la Bibliothèque nationale, comme un soldat « sur le champ de bataille, qu'il fut frappé par le mal qui l'enleva « prématurément.

« C'est une loi nécessaire de l'existence de nos Sociétés de « serrer les rangs après la bataille de la vie et de combler les « vides laissés par la mort.

« Je suis heureux de vous présenter ici nos nouveaux col-
« lègues :

« Dans la section d'Agriculture : M. Maurice des Francs.

« Dans la section d'Agriculture : M. le baron de Morogues.

« Dans la section de Médecine : M le Dr Garsonnin.

« Dans la section des Lettres : M. le comte de Croze Lemercier.

« Dans la section des Lettres : M. Eugène Jarry.

« J'offenserais la modestie de mes collègues si j'entreprenais de « vous énumérer leurs mérites. Il m'aura suffi de vous les nom- « mer pour vous montrer que, malgré les tristesses du passé, « nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

« La confiance dans l'avenir, c'est la condition nécessaire du « succès. Peut-être pourrait-elle être ébranlée si nous écoutions « trop certains écrivains misanthropes, qui, sous prétexte de « nous dépeindre la vie de province, ne nous en donnent que la « caricature.

« Si l'un d'eux, dans un chapitre intitulé : *Sociétés savantes* (1), « va jusqu'à nous prédire une inévitable décadence, c'est là un « mot bien malheureusement à la mode aujourd'hui et si on le « prononce si souvent, n'est-ce pas pour se donner à soi-même le « prétexte de l'inertie et couvrir d'un voile décent les faiblesses « d'un encouragement trop facilement résigné.

« Pour combattre ces tristes fantômes, il suffit de voir la « réalité, de parcourir les manuscrits de nos diverses sociétés.

« Mon éminent prédécesseur, M. Paulmier, disait fort juste- « ment dans la séance du 20 mars 1896 :

« Si je me reporte à 30 ans en arrière et si je compare les tra- « vaux de nos aînés avec ceux d'aujourd'hui, vous y verriez « comme moi que le niveau intellectuel est loin d'avoir baissé, « que chaque année, nos productions ont toujours été meilleures « et que les méthodes du *travail de recherches* se sont perfec- « tionnées. »

« Vous le prouvez tous les jours, vous, Messieurs de la Société « archéologique. Vous êtes les pionniers infatigables de l'érudi- « tion ; vos patientes recherches servent à découvrir les docu- « ments ignorés : la pierre enfouie sous les débris des siècles, le « parchemin caché sous la poussière des greffes ou des études de « notaires, la pièce de monnaie perdue dans le sable de la Loire,

(1) M. Bazin « La Province ».

« l'œuvre d'art égarée dans les armoires d'une sacristie. Et de ces « choses mortes, vous savez tirer les leçons les plus savantes, « pour le plus grand honneur de votre Société et le progrès écra- « sant de la critique historique.

« Un Académicien (1) illustre, à plus d'un titre, vous a fait « cette année l'honneur très mérité de présider votre dernier « concours : il a payé un juste tribut d'éloge aux services que « vous ne cessez de rendre à la science.

« Vous, Messieurs de l'Académie de Sainte-Croix, sans négliger « notre pays auquel sont consacrées la plupart de vos études, « vous ne craignez point de nous entraîner à l'occasion vers les « rives ensoleillées de l'Orient. L'un de vous (2) a raconté avec « autant de charme que d'érudition *la Prise de Jérusalem par* « *les Perses en 614*. Un autre de vos collègues (3) envoyait en « Algérie une pièce de vers qui a obtenu un prix au concours « ouvert pour l'érection d'une statue au cardinal Lavigerie.

« C'est ainsi que vous savez réunir les œuvres de l'imagination « à celles de l'érudition scientifique. N'avez-vous pas eu pour « cela les meilleurs modèles depuis votre illustre fondateur « Mgr Dupanloup jusqu'à ces évêques qu'il est pour ainsi dire « de tradition de choisir parmi vous pour peupler nos sièges « épiscopaux.

« A ces preuves de vitalité de nos sociétés, ajouterai-je celles « que je pourrais trouver dans nos propres travaux ?

« Il me semble qu'il n'est pas opportun de faire ici devant « vous notre éloge, et je vous demanderai simplement de vous « reporter à nos mémoires pour vous rendre compte de la part « que nous avons apportée au labeur commun.

« Gardons-nous donc, Messieurs, de toute pensée de découra- « gement. Assurément, nous souffrons nous aussi des excès de « la centralisation. Paris attire à lui la plupart des hommes qui « se consacrent tout entiers à la littérature et même à l'érudition ; « les congrès viennent drainer jusque parmi nous des travaux « qui nous seraient naturellement destinés. Mais une réaction « commence à s'opérer. La décentralisation est, à bien des points « de vue, l'ordre du jour : pratiquons-la dans le domaine qui est « le nôtre.

(1) M. Hanotaux : Séance de la Société archéologique du 7 mai 1900.
(2) M. le comte Couret.
(3) M. Alardet.

« Notre ville a un passé qui nous oblige : nous saurons, par
« un redoublement d'efforts et d'activité intellectuelle, montrer
« qu'Orléans est toujours un centre d'études et de savoir, que le
« goût de la science et de la culture littéraire ne s'est point
« affaibli parmi nous et que nous sommes dignes des traditions
« que nous ont léguées nos pères.

« Vous savez, Messieurs, que notre ordre du jour comprend
« une distribution de récompenses à l'Agriculture et aux Beaux-
« Arts. Nous devons à la générosité de deux de nos anciens de
« pouvoir, en leur nom, donner ces utiles et honorables encou-
« ragements.

« C'est depuis longtemps déjà que la fondation faite par
« M. Perrot, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, nous permet,
« en alternant avec la fondation de Morogues, de témoigner aux
« agriculteurs l'intérêt que nous portons à leurs travaux. Cette
« année, comme les précédentes, notre Commission n'a eu que
« l'embarras du choix entre des candidats dont les mérites
« étaient réels, quoique différents.

« Le prix fondé par notre regretté collègue et ami Davoust
« est au contraire attribué pour la première fois ; il nous a été
« donné de pouvoir manifester à deux des artistes les plus dis-
« tingués de notre ville, entre lesquels toute préférence a paru
« impossible, l'estime et l'admiration que méritent leurs talents.

« En transmettant ici nos félicitations à nos lauréats, vous
« voudrez bien aussi, Messieurs, nous permettre d'adresser à la
« mémoire de nos généreux fondateurs le souvenir de notre
« reconnaissance. »

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Maillard pour lire le travail de M. Guerrier, intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire de la Société depuis son origine jusqu'à nos jours*. M. Guerrier, souffrant, n'a pu, au grand regret de tous, présenter lui-même son intéressant mémoire.

La séance se continue par la lecture de deux poésies de M. le Docteur Arqué ; la première est intitulée : *Il faut chanter !* la seconde : *Immortels !* Dans ces deux poésies, comme dans les deux qu'il lira à la fin de la séance, l'auteur fait de délicates allusions à chacune des sections de la Société.

Vient ensuite la remise des prix Davoust et Perrot. Sur les conclusions du rapport de M. des Francs, le prix Perrot est partagé entre MM. Legros qui obtient une médaille de vermeil et

300 fr., et Baudue qui obtient une médaille de vermeil et 200 fr. M. Legros s'était fait excuser.

Le prix Davoust, d'après les conclusions du rapport de M. Dumüys, est également partagé entre deux concurrents MM. Jamet et Penchaud, chacun d'eux reçoit une somme de 250 fr. M. Jamet, absent, s'était fait excuser.

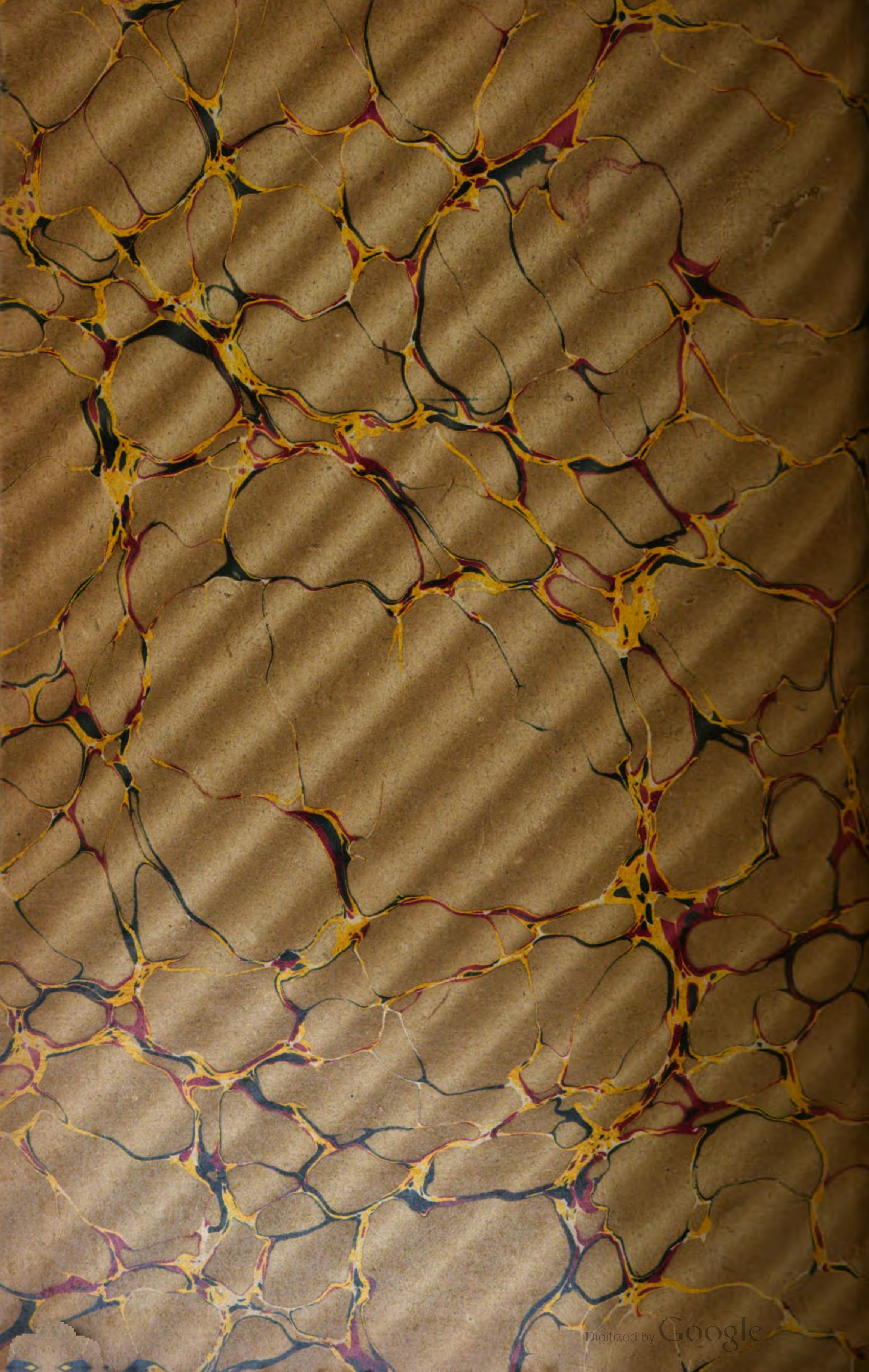
Après une nouvelle lecture de M. Arqué d'un sonnet dédié à Pasteur : *La Science ! La Vie !* et d'un très fin fabliau intitulé : *Pour un épi !* M. le Président clot la séance en remerciant les assistants des deux Sociétés d'Archéologie et de Sainte-Croix d'avoir répondu à l'invitation de la Société d'agriculture. La dernière séance de l'année 1900 et du siècle finit à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire particulier,

A. Maillard.



TABLE DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME






Widener Library
3 2044 100 874 379